



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DIAGNOSTIC TERRITORIAL
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
GESNOIS BILURIEN



En

collaboration avec **le
du Mans**



Syndicat Mixte du Pays

et en partenariat avec



Table des matières

Préambule	5
Article 1 - Objet du contrat.....	5
1.1. Evolution du CTE et du TI vers un CRTE.....	6
1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours.....	6
PROFIL DU TERRITOIRE.....	7
COHÉSION.....	17
COMPÉTITIVITÉ ATTRACTIVITÉ.....	34
ÉCOLOGIE	44
Stratégie interterritoriale	58
Article 2 – Élaboration du CRTE : une réponse à 2 niveaux	59
2.1. Une stratégie interterritoriale dans une complémentarité urbain / rural portée par le Pays du Mans.....	59
Pays du Mans / Pôle métropolitain entre stratégie territoriale et contractualisation	59
Un territoire de planification Pays / SCoT / PCAET/ Mobilité avec un engagement commun et ambitieux en faveur de la « Transition Écologique ».....	61
2.2. Les axes communs du CRTE.....	62
Prise en compte de la stratégie Pays du Mans / Pôle Métropolitain à travers les documents de référence	62
Les axes stratégiques du CRTE Pays du Mans / EPCI.....	63
2.3. Une stratégie locale au niveau de l’intercommunalité (déclinaison de la stratégie globale).....	64
PROJET DE TERRITOIRE DU GESNOIS BILURIEN.....	65
.....	65
Article 3 – Ambition du territoire de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien	66
Article 4 – Les orientations stratégiques.....	67
Article 5 – Le Plan d’action	67
5.1 Intégration des contractualisations et programmes de l’Etat.....	67
5.2. Validation des actions	67
5.3. Les actions de coopération interterritoriale	68
Article 6 : modalités d’accompagnement en ingénierie	69
Article 7 - Engagements des partenaires.....	69
7.1. Dispositions générales concernant les financements	69
7.2. Le territoire signataire.....	70
7.3 L’État, les établissements et opérateurs publics.....	70
7.4. Engagements de la Région	70
7.5. Engagements du Département	71

7.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	71
Article 8 – Gouvernance du CRTE.....	71
8.1. Le comité de pilotage	71
8.2. Le comité technique	72
8.3. L’articulation avec les autres instances locales de suivi des projets.....	72
Article 9 - Suivi et évaluation du CRTE	72
Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE	73
Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE	73
Article 12 - Résiliation du CRTE	73
Article 13 – Traitement des litiges.....	73
ANNEXE 1	76
ANNEXE 2	77
ANNEXE 3	77
ANNEXE 4	77

ENTRE

La Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Représenté par Monsieur André PIGNÉ, autorisé à l'effet des présentes
suivant délibération en date du 09 novembre 2021

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur le Préfet Patrick DALENNES,
Ci-après désigné par « l'État » ;

La Région des Pays de la Loire,

Représentée par Madame la Présidente Christelle MORANCAIS,
Ci-après désignée par « la Région » ;

Le Département de la Sarthe,

Représentée par Monsieur le Président Dominique LE MENER,
Ci-après désignée par « le Département » ;

Le Syndicat Mixte du Pays du Mans

Représentée par Monsieur le Président Stéphane LE FOLL,
Ci-après désignée par « le Pays du Mans » ;

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Evolution du CTE et du TI vers un CRTE

Les territoires signataires d'un Contrat de Transition Écologique qui souhaitent le faire évoluer vers un CRTE doivent acter cette décision en comité de pilotage du CTE, puis exprimer leur volonté par une demande écrite au Préfet de département, avant la date de la signature des parties prenantes au CRTE.

Le périmètre des CTE et TI du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, qui ne correspondent pas à la maille territoriale de référence de la circulaire, ont été confirmés d'un commun accord entre les signataires du CTE avant la signature du CRTE afin d'évacuer tout litige ou contentieux pouvant nuire à l'avancement du CRTE.

Les contrats CTE et TI sont portés à une échelle interterritoriale. Ainsi, la stratégie territoriale du CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien intègre pleinement ces contrats et leurs actions. Une référence à ces actions sera faite dans les fiches actions du CRTE lorsqu'elles concerneront directement le Gesnois Bilurien. Les actions interterritoriales seront retranscrites dans le volet stratégique commun des EPCI du Pays du Mans.

Le contenu du CTE et du TI et l'ensemble de leurs annexes sont pris en compte dans le CRTE. L'ensemble des engagements des contrats sont repris dans le CRTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans un CTE et financeurs d'une action CTE.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

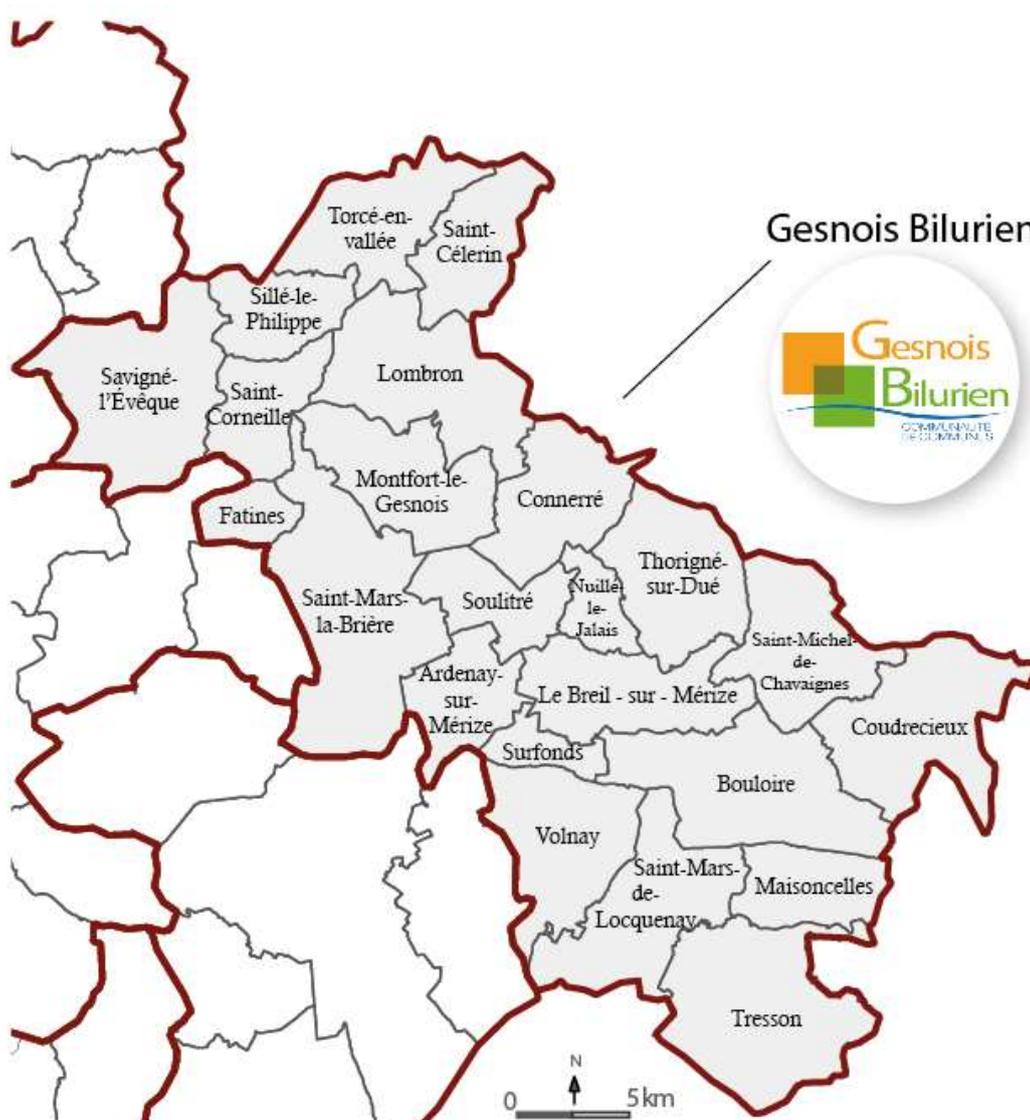
Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

PROFIL DU TERRITOIRE

Présentation du territoire

La communauté de communes Le Gesnois Bilurien regroupe 23 communes et s'étend sur 402,17 km². En 2018, la population du territoire s'élève à 30 968 habitants (population municipale), avec trois villes d'importance que sont Savigné-l'Évêque, Montfort-le-Gesnois et Connerré, comprenant respectivement 4 030, 2 948 et 2 916 habitants.

Située en bordure Est de l'agglomération urbaine de Le Mans Métropole, la communauté de communes bénéficie de la proximité de ce bassin d'emploi et d'un cadre de vie préservé avec un paysage sculpté par les rivières et le bocage. Les infrastructures majeures que sont l'autoroute A11, la RD323, la RD357 ou encore la LGV reliant Paris à Rennes permettent de connecter le territoire aux pôles majeurs.



Les changements climatiques

En France, depuis 1900, les températures moyennes ont augmenté de 1,4°C avec une accentuation sensible de ce réchauffement depuis les années 1990. Le réchauffement a connu un rythme particulier oscillant entre fortes chaleurs et années très froides. Malgré tout, sur la période 1959-2009, la tendance observée est + 0,3°C par décennie. Les trois années avec les températures moyennes les plus chaudes depuis 1959 ont été observées au XXIème siècle (2014, 2011 et 2015).

Les précipitations n'ont pas évolué de manière significative à l'échelle de la France même si les différences entre régions sont importantes. La France métropolitaine est divisée en deux grandes parties. Il y a une augmentation du nombre de vagues de chaleur qui s'accompagne par un assèchement assez important des sols surtout en août et septembre. Ainsi, les événements pluvieux et secs (qui ont une fréquence toujours plus marquée vers les extrêmes) provoquent une érosion significative des sols à certaines périodes clés de l'année.

Sur Le Mans, Météo France montre que les températures moyennes annuelles ont augmenté sensiblement entre 0,2°C et 0,3°C par décennie sur la période 1959-2009 avec une forte accélération de ce réchauffement depuis les années 90. L'année à l'écart le plus important fut celle de 2011 avec près de + 2°C par rapport à la référence de 1961-1990.

Entre 1971-2015, le nombre de journées chaudes annuelles (supérieures à 25°C) a augmentée de 22. Les jours de gel annuels ont diminué de 22 sur la même période. Le nombre de jours de gel fort (<-5°C) n'a pas évolué de manière significative sur le territoire.

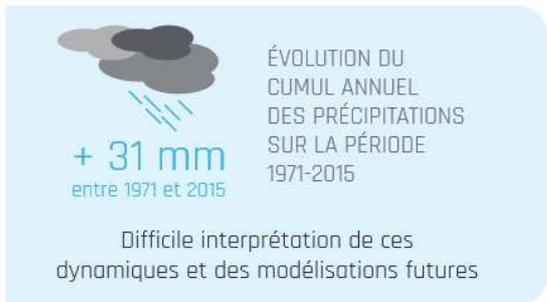
Les changements climatiques vont accroître les périodes de sécheresse, accentuant le risque de retrait-gonflement des sols argileux et l'exposition des forêts aux feux. En matière de pluviométrie, les scénarios de Météo France démontrent une évolution peu marquée des précipitations sur notre département. Cependant, les évolutions doivent être surveillées et en particulier les phénomènes de combinaison de sols asséchés et secs et de pluies intenses qui provoquent des ruissellements importants et des inondations.

Les changements climatiques

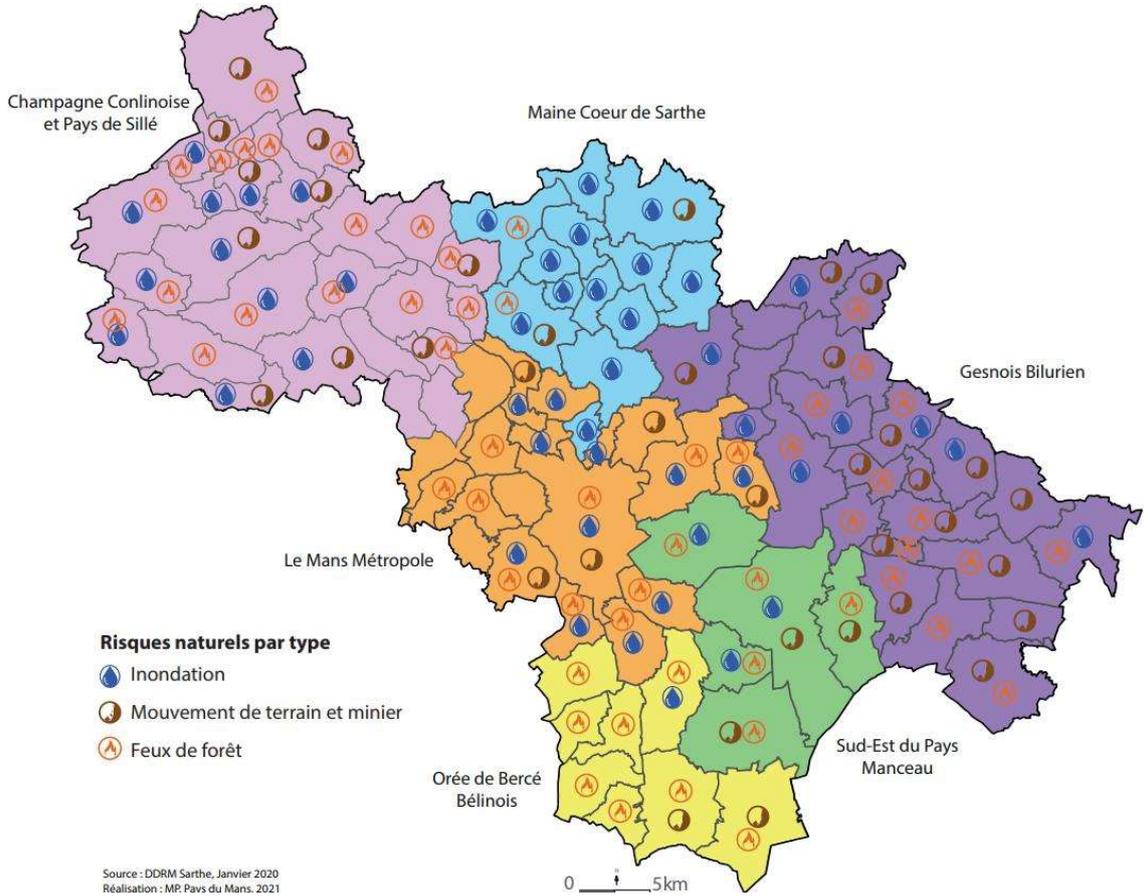
Après analyse des risques naturels majeurs liés aux changements climatiques, on constate que la communauté de commune du Gesnois Bilurien est très vulnérable aux aléas feux de forêts et argiles parfois croisés au risque d'inondations.

Quels changements climatiques actuels ?

Որոշ զրոնգաբարձ շրջափոխութեւններ



Un assèchement lent mais progressif des sols en toute saison

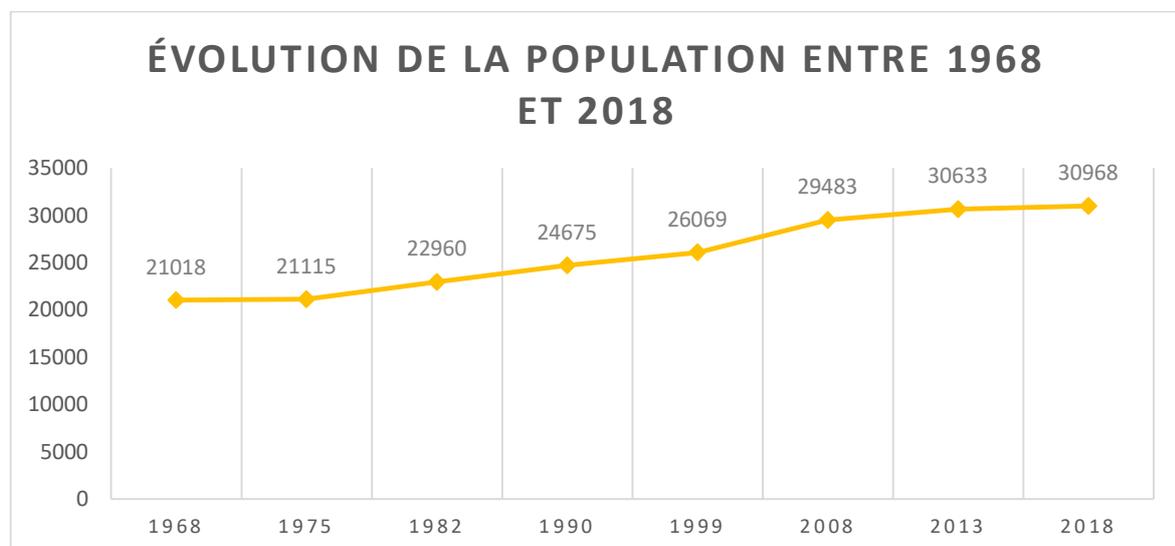
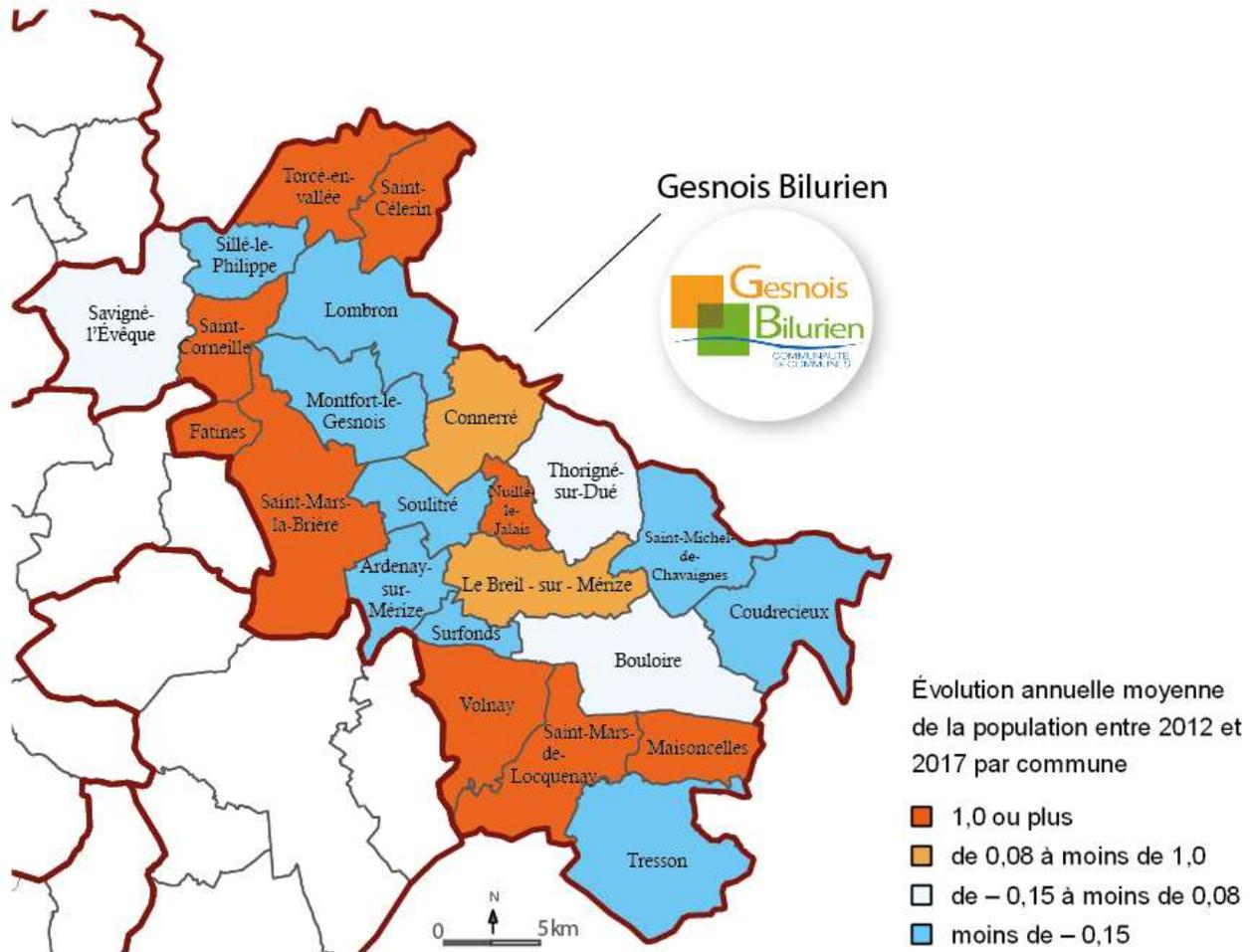


Source : DDRM Sarthe, Janvier 2020
Réalisation : MP. Pavs du Mans. 2021

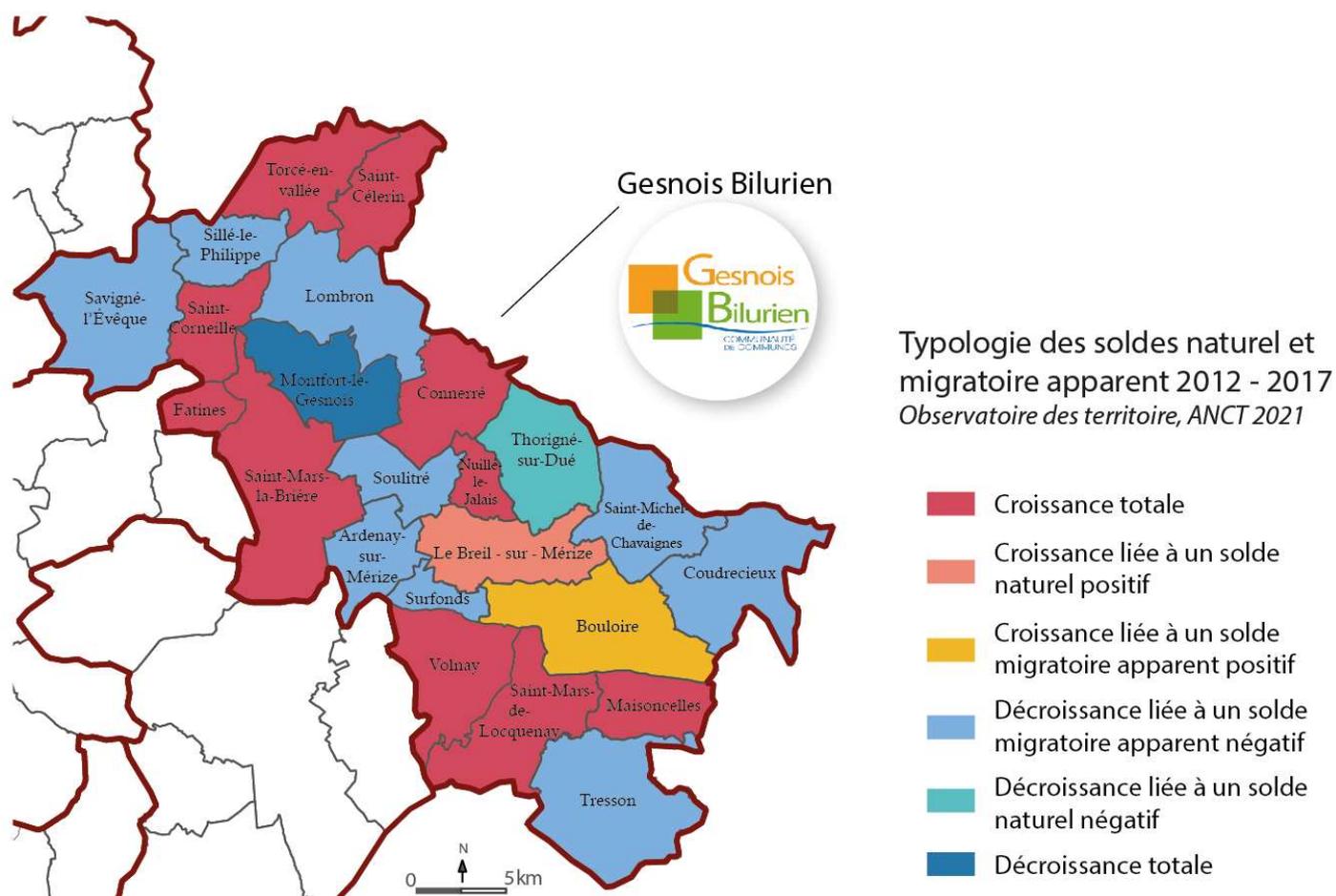
Tendances démographiques

Pour rappel, les principales tendances démographiques de la communauté de communes sont les suivantes :

- Evolution de la population : une population sur un plateau légèrement ascendant : en 2006, la population du Gesnois Bilurien était de 28 682 habitants ; en 2018, elle était de 30 968 habitants.



Tendances démographiques



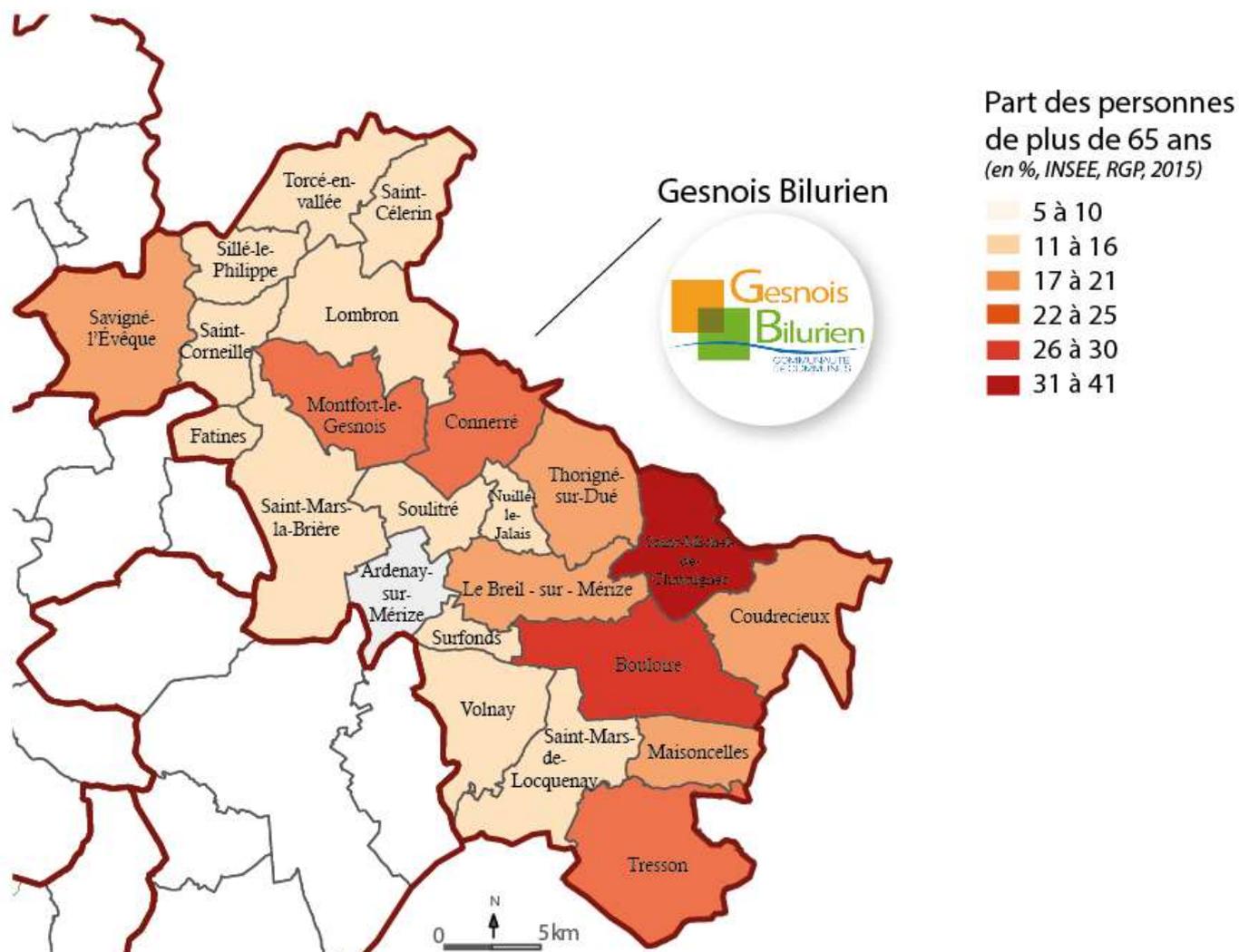
Le nombre de ménages d'une personne et le nombre de familles monoparentales augmentent sur le territoire.

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2018	%	2008	2013	2018
Ensemble	11 953	100,0	12 626	100,0	12 883	100,0	29 218	30 392	30 624
Ménages d'une personne	2 941	24,6	3 274	25,9	3 521	27,3	2 941	3 274	3 521
Hommes seuls	1 303	10,9	1 566	12,4	1 707	13,2	1 303	1 566	1 707
Femmes seules	1 638	13,7	1 708	13,5	1 814	14,1	1 638	1 708	1 814
Autres ménages sans famille	193	1,6	150	1,2	175	1,4	508	361	390
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	8 819	73,8	9 202	72,9	9 187	71,3	25 768	26 758	26 714
Un couple sans enfant	4 099	34,3	4 395	34,8	4 198	32,6	8 319	8 900	8 512
Un couple avec enfant(s)	4 111	34,4	4 129	32,7	4 221	32,8	15 868	16 009	16 240
Une famille monoparentale	610	5,1	677	5,4	767	6,0	1 581	1 849	1 962

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

Tendances démographiques

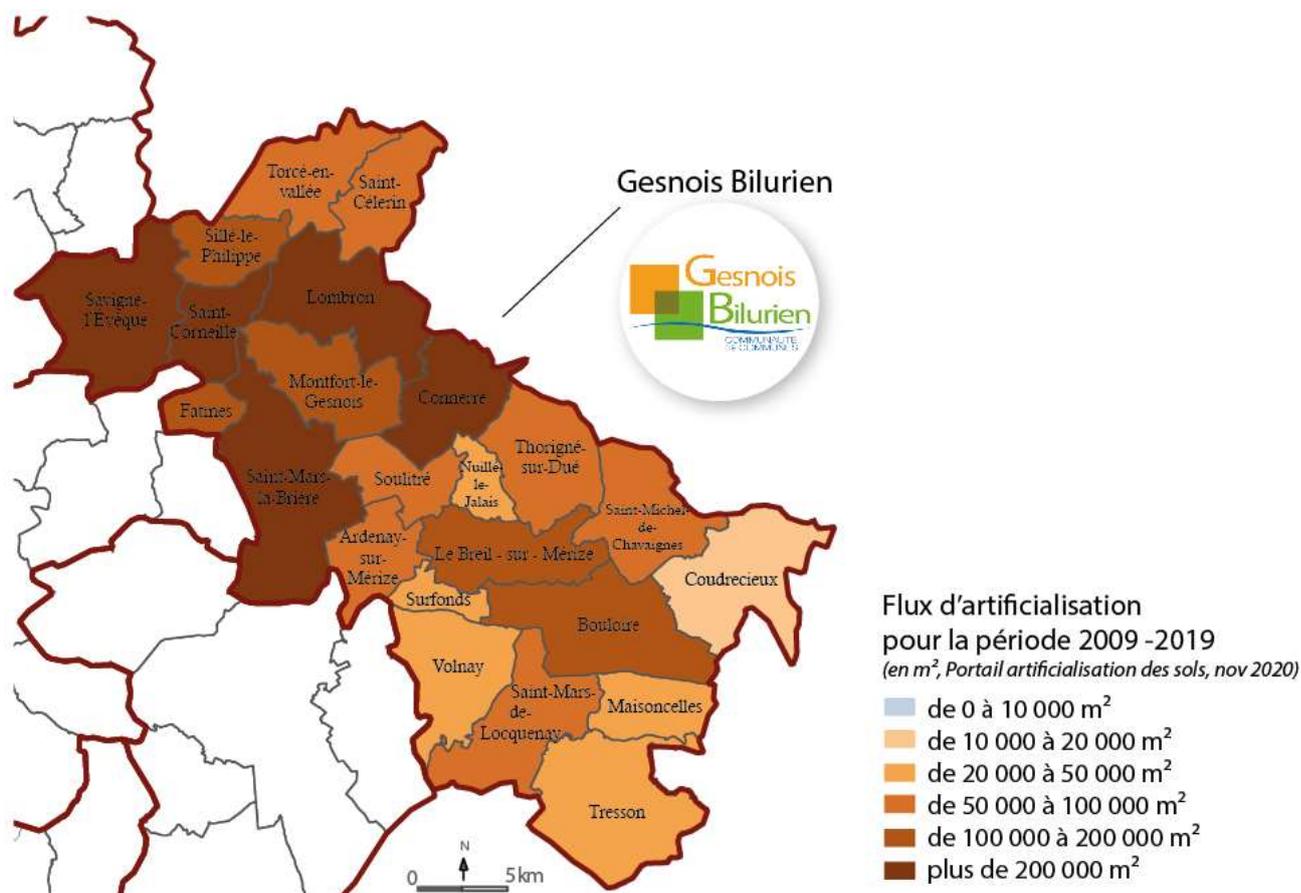
- Vieillesse de la population : La population de la communauté de communes a connu une dynamique de vieillissement légèrement inférieure à celle de la population française au cours des dernières décennies. On comptait une moyenne de 50 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans. En 2017, ce chiffre est de 80 personnes en moyenne en France contre 71 dans la communauté de communes.



	Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules (%) en 2017	Part des 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées (%), en 2017	Nombre de places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées
Ardenay-sur-Mérize	61,5%	0%	
Bouloire	39,8%	0%	41
Connerré	48,7%	0%	32
Coudrecieux	30,8%	0%	
Fatines	42,9%	0%	
Le Breil-sur-Mérize	27,3%	0%	
Lombron	45,8%	0%	
Maisoncelles	0%	0%	
Montfort-le-Gesnois	40,7%	24,7%	87
Nuillé-le-Jalais	48,3%	0%	
Saint-Célerin	71,4%	0%	
Saint-Corneille	40%	0%	
Saint-Mars-de-Locquenay	44,4%	0%	
Saint-Mars-la-Brière	22,6%	0%	
Saint-Michel-de-Chavaignes	53,9%	0%	
Savigné-l'Évêque	37%	0%	
Sillé-le-Philippe	42,3%	0%	
Soulitré	66,7%	0%	
Surfonds	100%	0%	
Thorigné-sur-Dué	48,4%	31,9%	72
Torcé-en-Vallée	38%	0%	
Tresson	44,2%	0%	
Volnay	50%	0%	
EPCI	42%	5,3%	232

Occupation du sol

Sur le territoire du Gesnois Bilurien, l'artificialisation des sols, définie à partir de l'exploitation de la base OCSGE (organisée selon les catégories suivantes : zones bâties, végétation d'agrément, zones non bâties correspondant aux parkings, voirie...), a augmenté de 30,09 ha entre 2013 et 2016 dont 8,63 ha en zones bâties. Ce phénomène d'artificialisation des sols ne se fait pas ressentir au niveau des zones d'activités puisque les zones artificialisées entre 2013 et 2016 y ont évolué de 2,32 ha. Cependant, l'aménagement de ces zones mériterait d'être optimisé puisque l'artificialisation résulte principalement d'une augmentation des surfaces en zones non bâties (2,98 ha contre 0,79 en zones bâties).



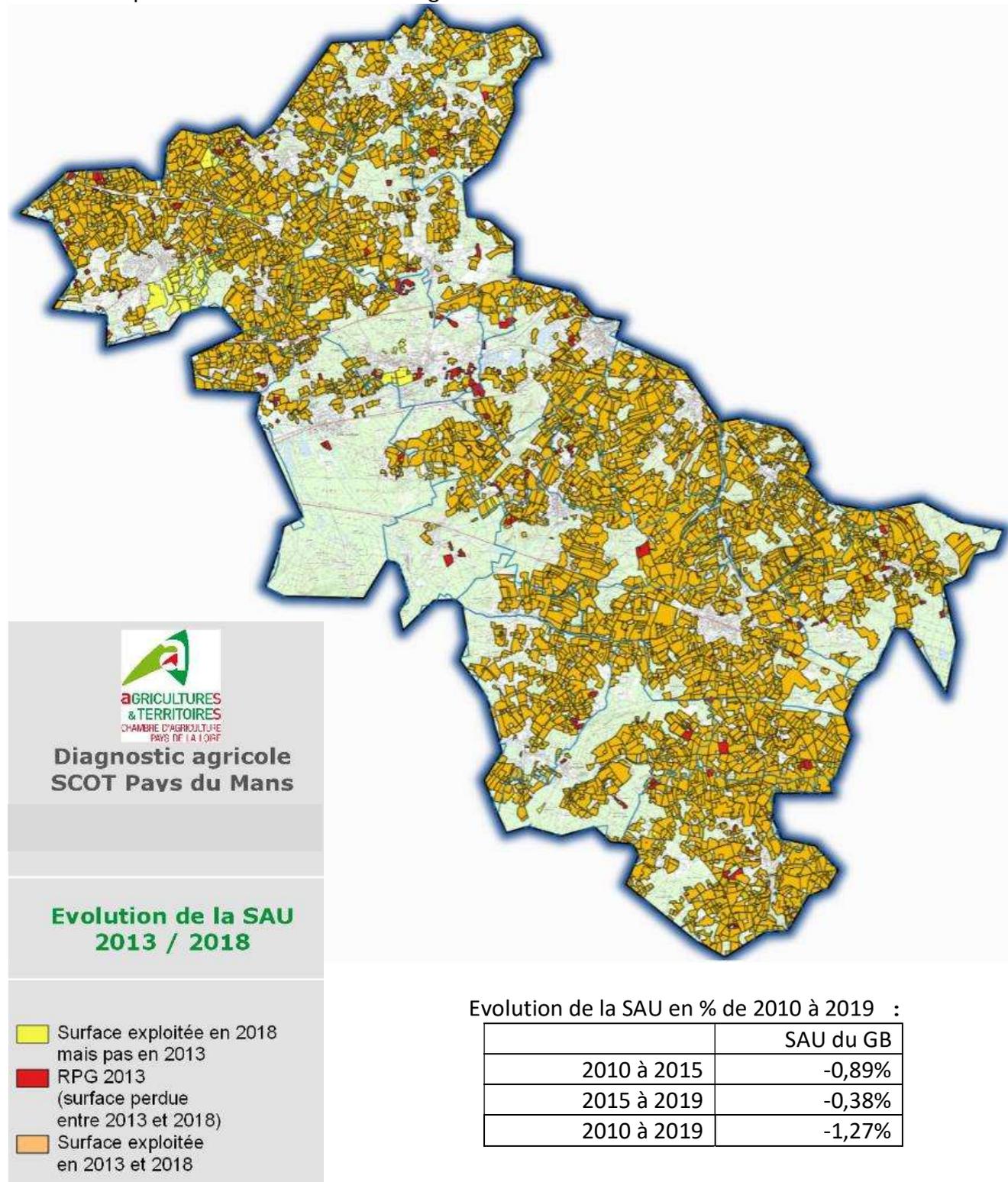
Les communes où la part d'artificialisation est supérieure à 20 Ha, entre 2009 et 2019, sont les suivantes :

Lombron	213 863 m ²
Saint-Mars-la-Brière	241 701 m ²
Saint-Corneille	321 825 m ²
Connerré	385 636 m ²
Savigné-l'Évêque	685 904 m ²

Occupation du sol

D'après l'étude agricole de la Chambre d'Agriculture réalisée en 2020, la surface agricole utile (SAU) du territoire intercommunal diminue en moyenne de 1,27% entre 2010 et 2019. La perte de SAU est la plus importante sur la période précédente, de 2010 à 2015, que sur la dernière période 2015-2019.

Les surfaces perdues sont illustrées en rouge sur la carte ci-dessous.



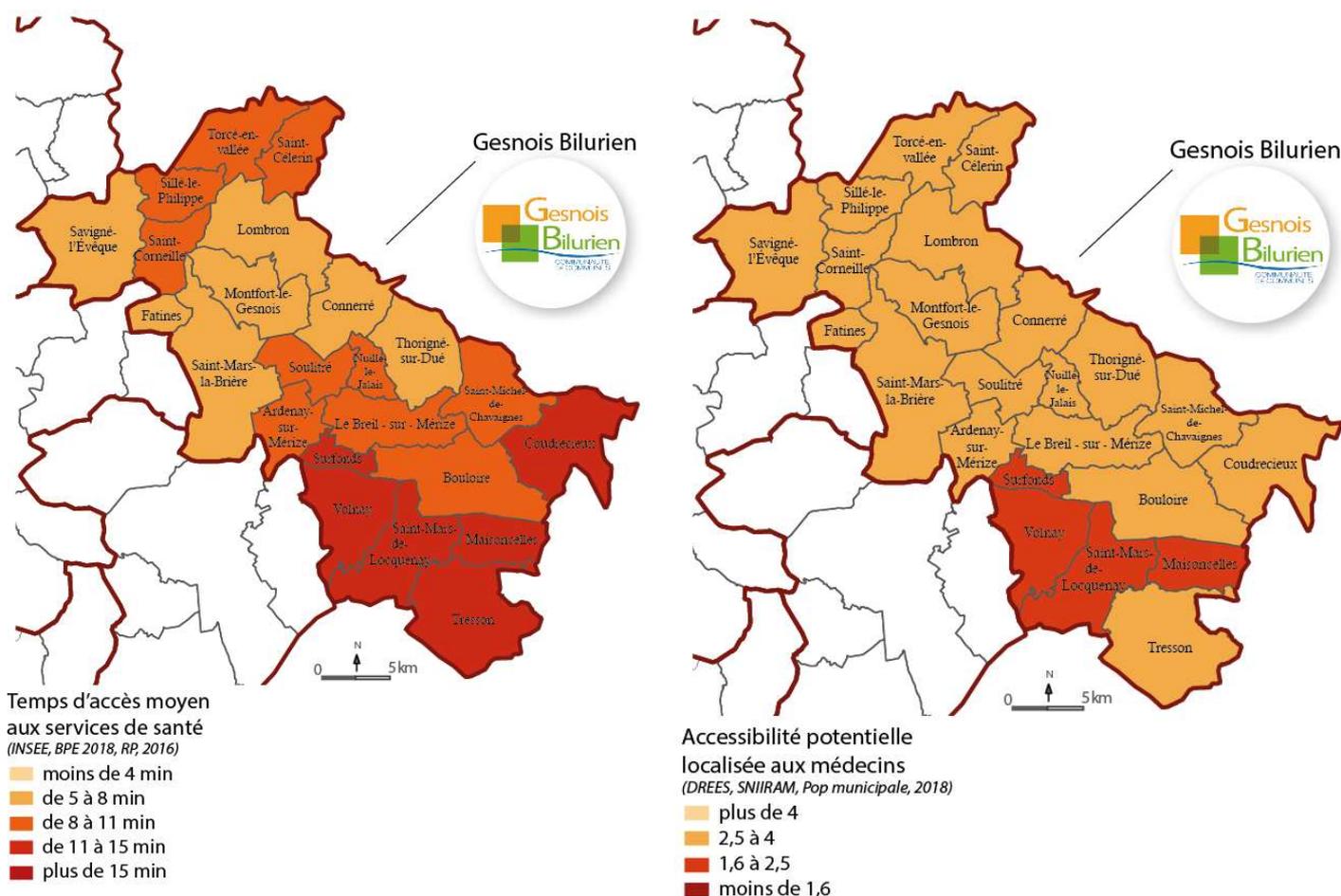
COHÉSION



Accès aux soins

La Sarthe connaît une démographie médicale parmi la plus basse des départements de France, tant sur la ressource en médecins généralistes qu'en médecins spécialistes. La densité, pour 100 000 habitants, de médecins généralistes est de 66,2, de 6 pour les ophtalmologues et de 37,2 pour les chirurgiens-dentistes (hors médecins salariés). Cette fragilité concerne aussi bien le milieu libéral que le milieu hospitalier. De nombreuses autres professions paramédicales sont aussi en tensions ; infirmiers, aides-soignants, orthophonistes, masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs...

Sur le territoire du Gesnois Bilurien, la densité de médecins généralistes (58,3), ophtalmologues (0) et chirurgiens-dentistes (19,4) pour 100 000 habitants est inférieure à la moyenne départementale. Il en va de même pour les infirmières libérales (61,6 pour 100 000 habitants contre 78,4 dans la Sarthe).



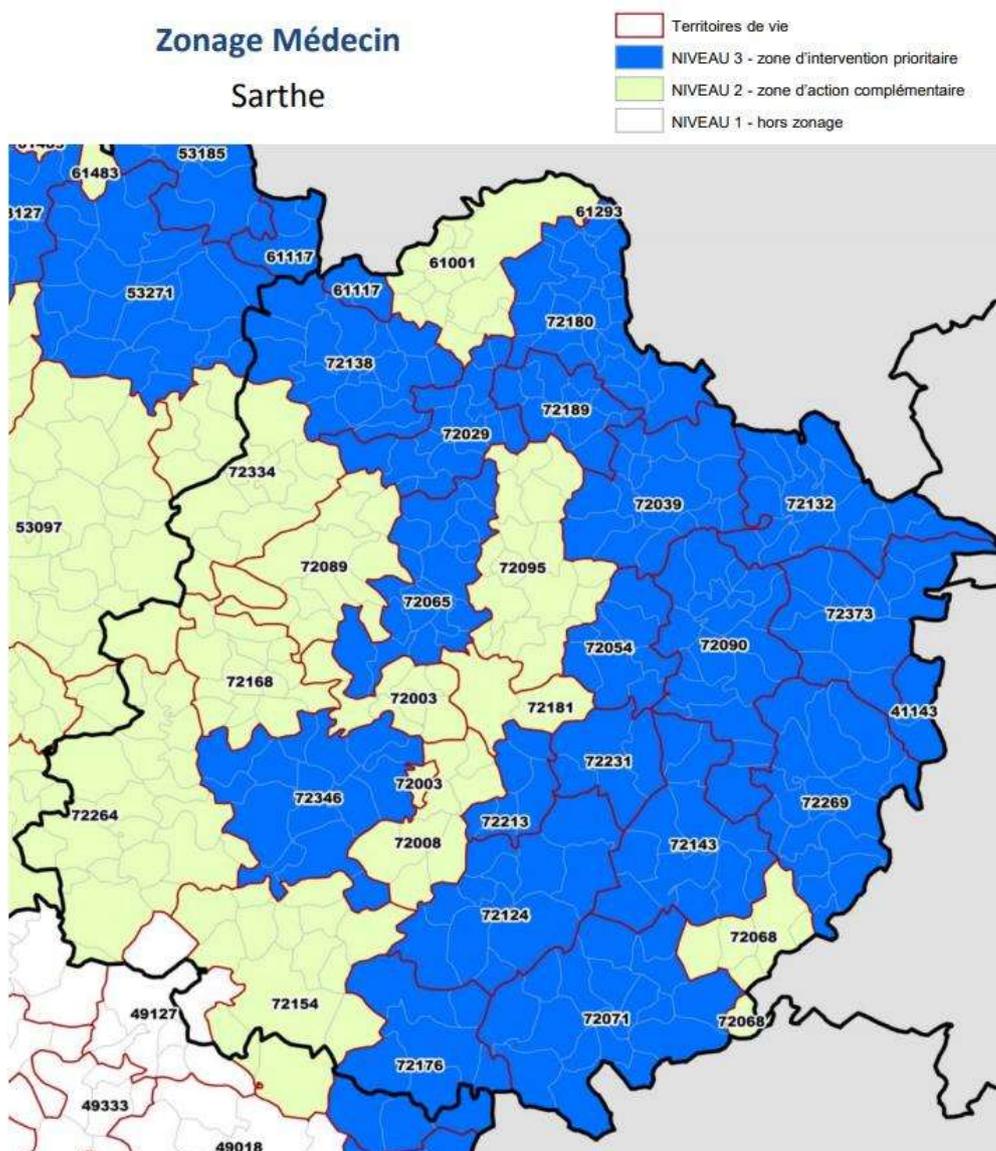
L'indicateur de l'accessibilité potentielle localisée aux médecins est calculé en nombre de consultations et/ou visites accessibles par habitant. Ainsi, à titre d'exemple les habitants de la commune de Volnay ont accès en moyenne à 2,5 consultations/an et par habitant.

Accès aux soins

Après un avis favorable de la Commission Régionale Santé Autonomie (CRSA) et de l'Union Régionale des Professionnels de santé des médecins (URPS), l'ARS Pays de la Loire arrête les nouvelles zones caractérisées par une offre de soins insuffisante pour la profession de médecins. Il permet d'accroître les moyens dédiés pour améliorer la démographie médicale et l'accès aux soins.

Sur le territoire intercommunal, toutes les communes à l'exception de Savigné-l'Évêque, Saint-Corneille et Sillé-le-Philippe, sont classées en zones d'intervention prioritaire.

Un futur Plan démographie médicale 2021-2023 doit aussi être instauré à l'échelle départementale.

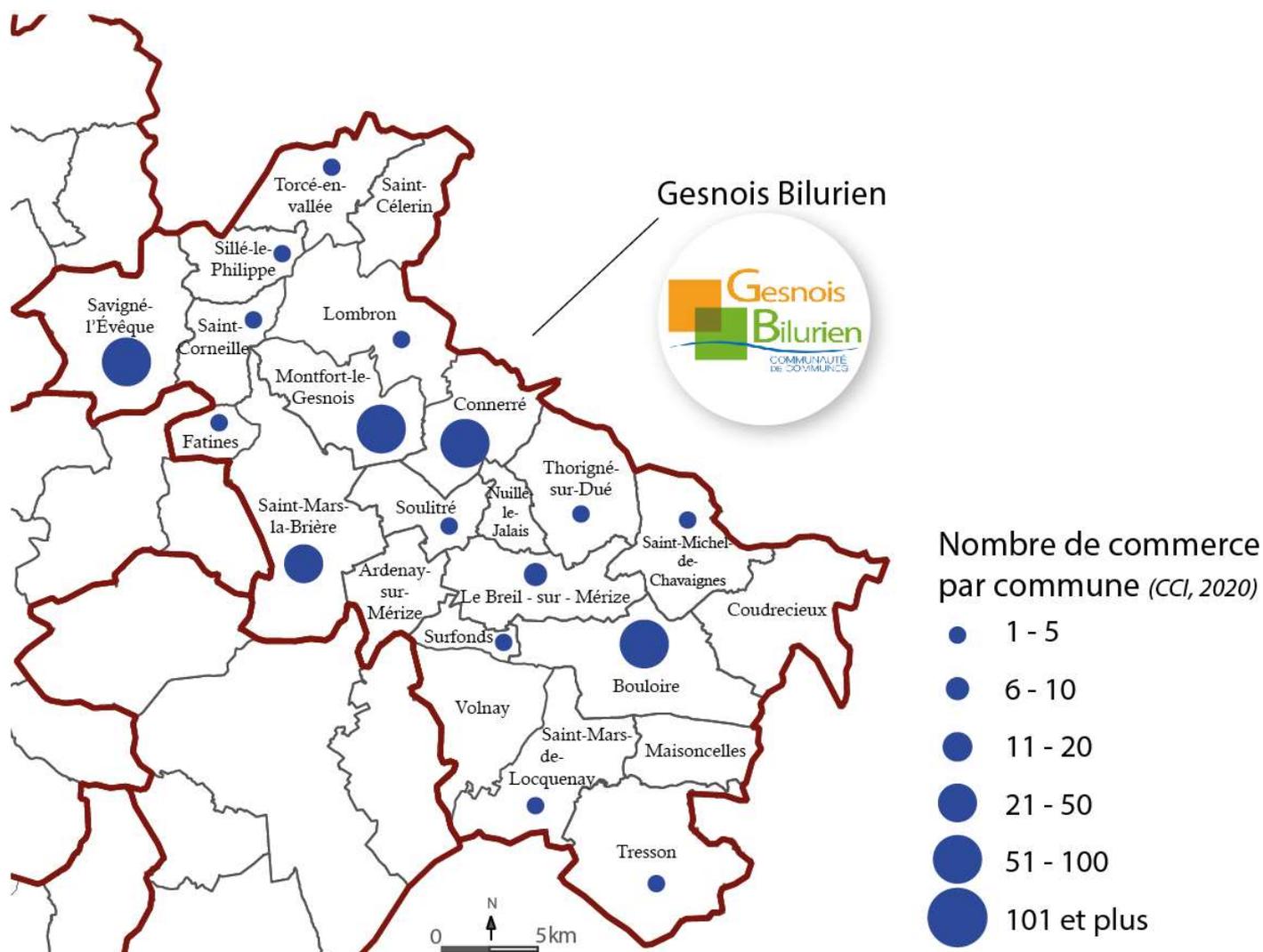


Accès aux services

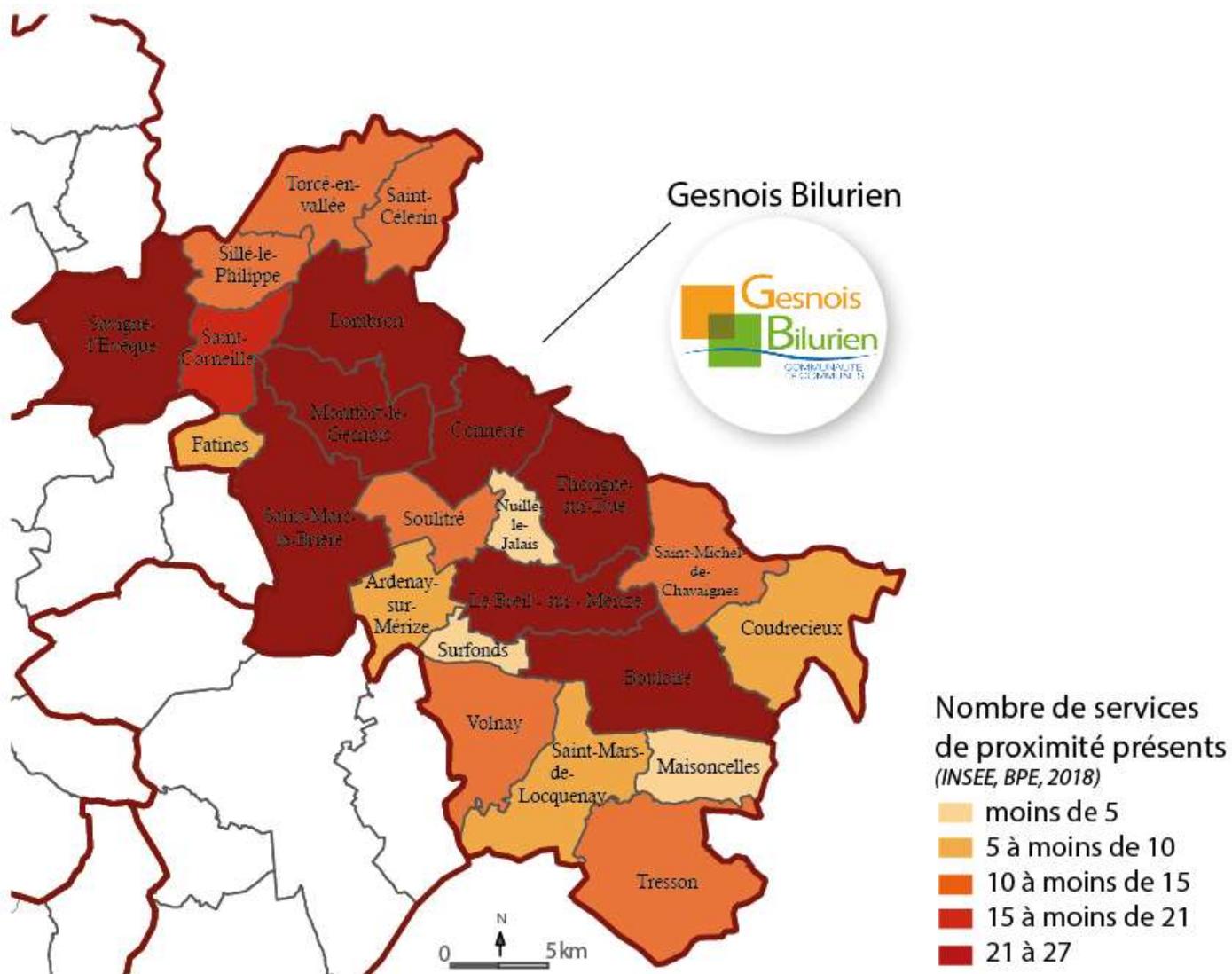
Sur le territoire du Gesnois Bilurien, 3 Maison France Services sont en projet.

Sur le territoire, 3 communes ont des temps d'accès au panier de la vie courante supérieure à 10 minutes. Il n'existe aucune commune où le temps d'accès au panier de la vie courante est inférieur à 4 minutes. Dans 8 communes cependant, le temps d'accès au panier de la vie courante est inférieur à 7 minutes.

On note également que 6 sur 23 communes du territoire sont totalement dépourvues de commerces de proximité (étude CCI 2020).



Accès aux services



La gamme service de proximité regroupe 28 services qui sont les suivants : Bureau de poste, Réparation automobile et de matériel agricole, maçon, plâtrier / peintre, menuisier / charpentier / serrurier, plombier / couvreur / chauffagiste, électricien, entreprise générale du bâtiment, coiffure, restaurant / restaurant rapide, agence immobilière, institut de beauté/onglerie, épicerie / supérette, boulangerie, boucherie / charcuterie, fleuriste / jardinerie / animalerie, école élémentaire, médecin généraliste, chirurgien-dentiste, infirmier, masseur kinésithérapeute, pharmacie, taxi - VTC, boulodrome, tennis, salle ou terrain multisports, terrain de grands jeux, bibliothèque.

Accès aux services

Écoles et capacité :

	Écoles maternelles		Écoles élémentaires		Collège		Lycée	
	Nombre	Effectif	Nombre	Effectif	Nombre	Effectif	Nombre	Effectif
Ardenay-sur-Mérize	0	-	1	46	0	-	0	-
Bouloire	0	-	1	237	1	419	0	-
Connerré	1	94	2	280	1	647	0	-
Coudrecieux	0	-	1	59	0	-	0	-
Fatines	0	-	1	125	0	-	0	-
Le Breil-sur-Mérize	0	-	1	190	0	-	0	-
Lombron	0	-	1	196	0	-	0	-
Maisoncelles	0	-	0	-	0	-	0	-
Montfort-le-Gesnois	1	75	2	274	0	-	0	-
Nuillé-le-Jalais	0	-	1	74	0	-	0	-
Saint-Célerin	0	-	1	101	0	-	0	-
Saint-Corneille	0	-	1	185	0	-	0	-
Saint-Mars-de- Locquenay	0	-	1	70	0	-	0	-
Saint-Mars-la-Brière	1	91	1	163	0	-	0	-
Saint-Michel-de- Chavaignes	0	-	1	62	0	-	0	-
Savigné-l'Évêque	1	102	2	333	0	-	0	-
Sillé-le-Philippe	0	-	1	119	0	-	0	-
Soulitré	1	53	0	-	0	-	0	-
Surfonds	0	-	0	-	0	-	0	-
Thorigné-sur-Dué	0	-	1	151	0	-	0	-
Torcé-en-Vallée	0	-	1	131	0	-	0	-
Tresson	0	-	1	81	0	-	0	-
Volnay	0	-	1	91	0	-	0	-
EPCI	5	415	23	2 968	2	1 066	0	-

Source : Ministère de l'Éducation National et de la Jeunesse, 2019-2020

Accès aux services

D'après le diagnostic de 2016, issus de la CAF de la Sarthe, il est dénombré 4 565 allocataires Caf sur le territoire intercommunal, répartis comme suit :

Part des allocataires en couple/ ensemble des allocataires	Part de familles monoparentales/ ensemble des allocataires	Part des allocataires avec enfants	Part des familles monoparentales avec au moins 3 enfants/ allocataire isolés avec enfants	Part des familles nombreuses parmi les allocataires avec enfants
65,59%	13,23%	75,47%	14,9%	21,25%

Concernant les enfants, la majorité a entre 6 à 11 ans révolus parmi les 0/17 ans révolus en 2016, dont vous trouverez le détail ci-après :

Proportion d'enfants de 0 à 5 ans parmi les 0/17 révolus	Proportion d'enfants de 6 à 11 ans révolus parmi les 0/17 révolus	Proportion d'enfants de 12 à 17 ans révolus parmi les 0/17 révolus	Proportion d'enfants de 6 à 17 ans révolus parmi les 0/17 révolus
33,94%	35,42%	30,64%	66,06%

D'après l'étude réalisée en septembre 2021 par Anater pour accompagner le territoire à la mise en place d'une convention territoriale globale avec la CAF de la Sarthe, concernant les services petite enfance, enfance et jeunesse, on dénombre fin 2019, 266 assistantes maternelles agréées sur la communauté de communes. Parmi elles, 12 exerçaient leur activité au sein d'une des 4 Maisons d'Assistants Maternelles (48 places au total).

2 projets de MAM sont à l'étude sur les communes de Savigné-l'Évêque et Tresson. L'offre est sous-représentée sur le secteur Sud du territoire.

La communauté de communes dispose aussi de 4 multi-accueil, offrant 59 places. Un projet de multi-accueil de 18 places est en réflexion sur la commune de Le Breil-sur-Mérize. Il existe également un projet de micro-crèche privée (10 enfants) sur la commune de Savigné-l'Évêque.

Accès aux services

Concernant le pilotage de la politique enfance communautaire, la Communauté de Communes organise les accueils périscolaires et mercredis loisir en période scolaire. Pendant les petites vacances et l'été, des accueils de loisirs ainsi que des séjours (hiver et été) sont proposés sur les communes suivantes : Ardenay-sur-Mérize, Bouloire, Connerré, Le-Breil-sur-Mérize, Lombron, Montfort-le-Gesnois, Saint-Mars-la-Brière, Savigné-l'Évêque, Torcé-en-Vallée.

Pour les adolescents, il existe 3 sites d'accueil des ados sur le territoire, sur les communes de Lombron, Savigné-l'Évêque et Bouloire.

Des animations sont organisées dans les locaux des collèges de Connerré et Bouloire, et sur les communes de Lombron et Savigné-l'Évêque.

Des espaces publics numériques sont présents sur le territoire, avec un accueil organisé sur 2 sites (Savigné-l'Évêque et Connerré), pour un total de 14 postes.

Le centre social LARES de Montfort-le-Gesnois porte un nouveau projet 2021-2025 pour répondre aux enjeux de proximité au travers les axes suivants ;

- Axe 1 : Donner une place à chacun (usagers, habitants et acteurs locaux)
- Axe 2 : la mobilité (aller vers les habitants et rendre accessible les services et activités à tous)
- Axe 3 : la communication (se faire connaître et mieux diffuser l'information)

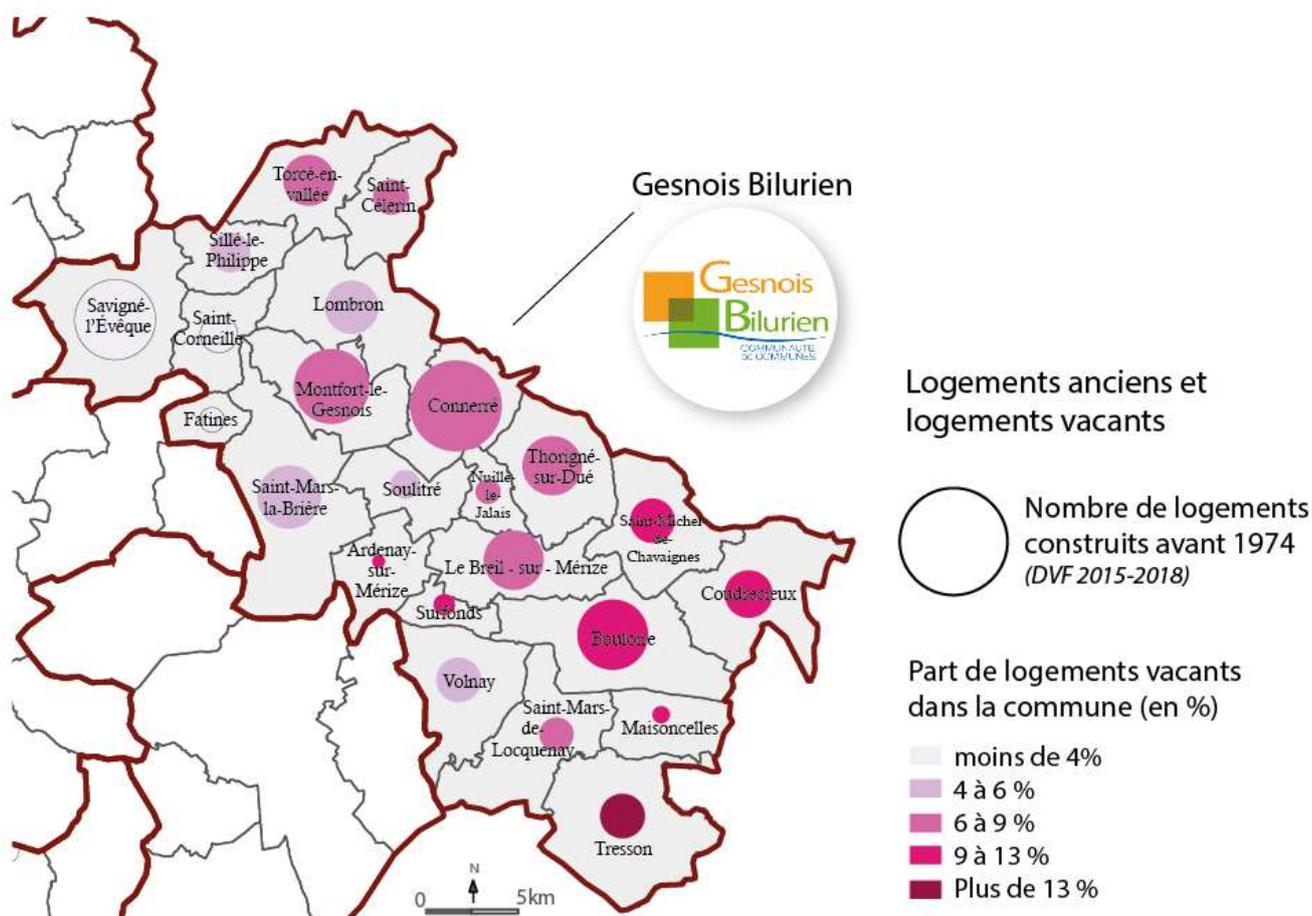
Accès au logement

Les moteurs d'accueil de la population sur le territoire du Gesnois Bilurien s'articulent autour de la filière diffuse (63%) largement dominante et du lotissement (30%). Entre 2015 et 2018, la production de logements s'élève à 80 logements/an .

Le parc de logements anciens, construit avant 1974, représente 53% du parc de logements, soit 8 030 logements au sein de l'intercommunalité. Ils se répartissent entre anciens lotissements, centre-bourg et hameaux.

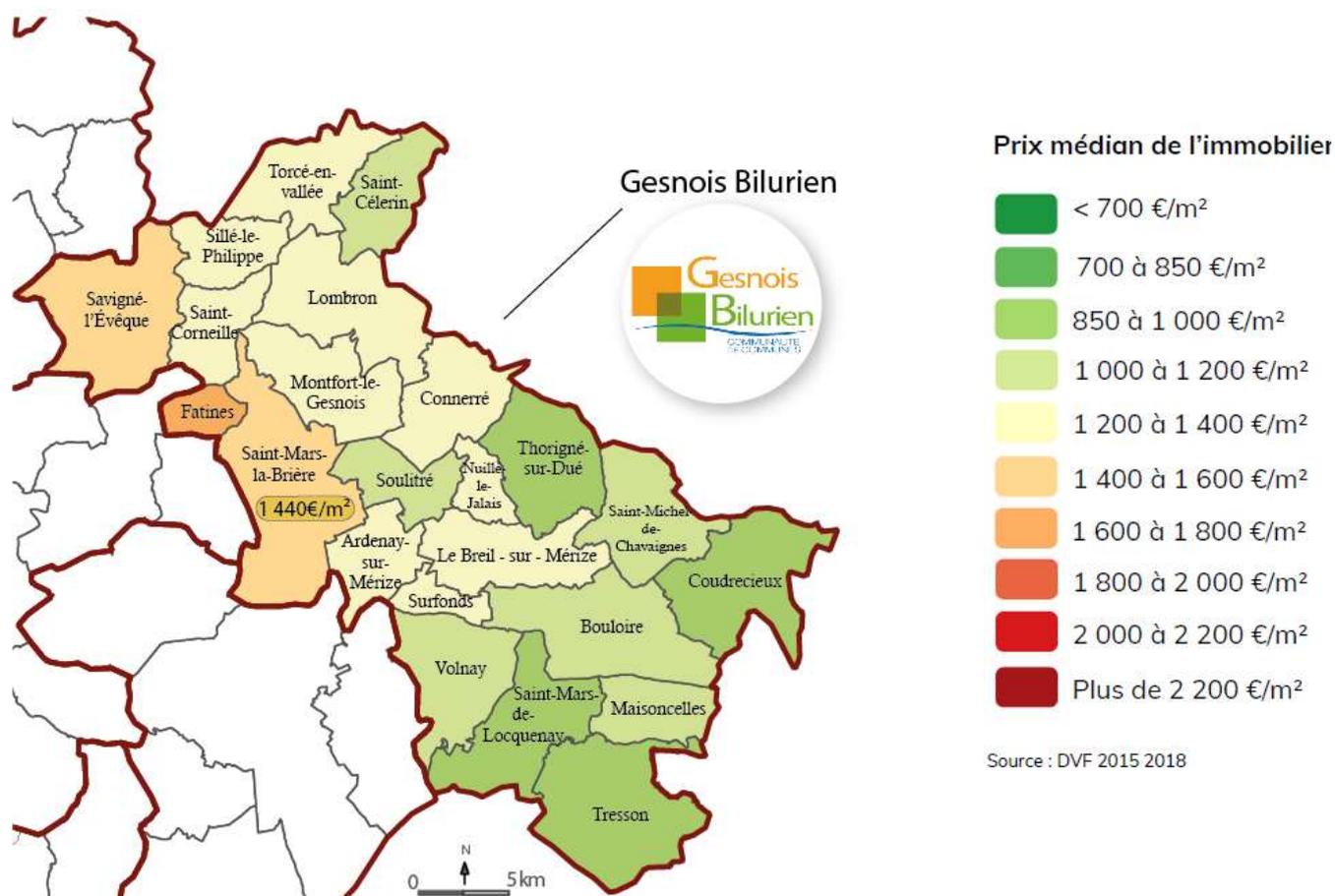
La part de logements vacants est significative dans les centres bourgs et augmente à mesure que l'on s'éloigne de Le Mans Métropole. Ce sont 1050 logements vacants recensés sur le territoire intercommunal, soit 7% du parc de logements.

La part des ménages fiscaux imposés sur le territoire du Gesnois Bilurien s'élève à 47,2% avec un revenu moyen des foyers fiscaux s'élevant à 20 790€ en moyenne (23 220€ pour Savigné-l'Évêque et 17 820€ pour Maisoncelles).



Accès au logement

Le prix médian de l'immobilier sur l'intercommunalité varie entre 850 € à 1 800 €/m² en fonction des communes, avec un prix médian, de moins en moins élevé plus l'éloignement de la ville-centre est important.



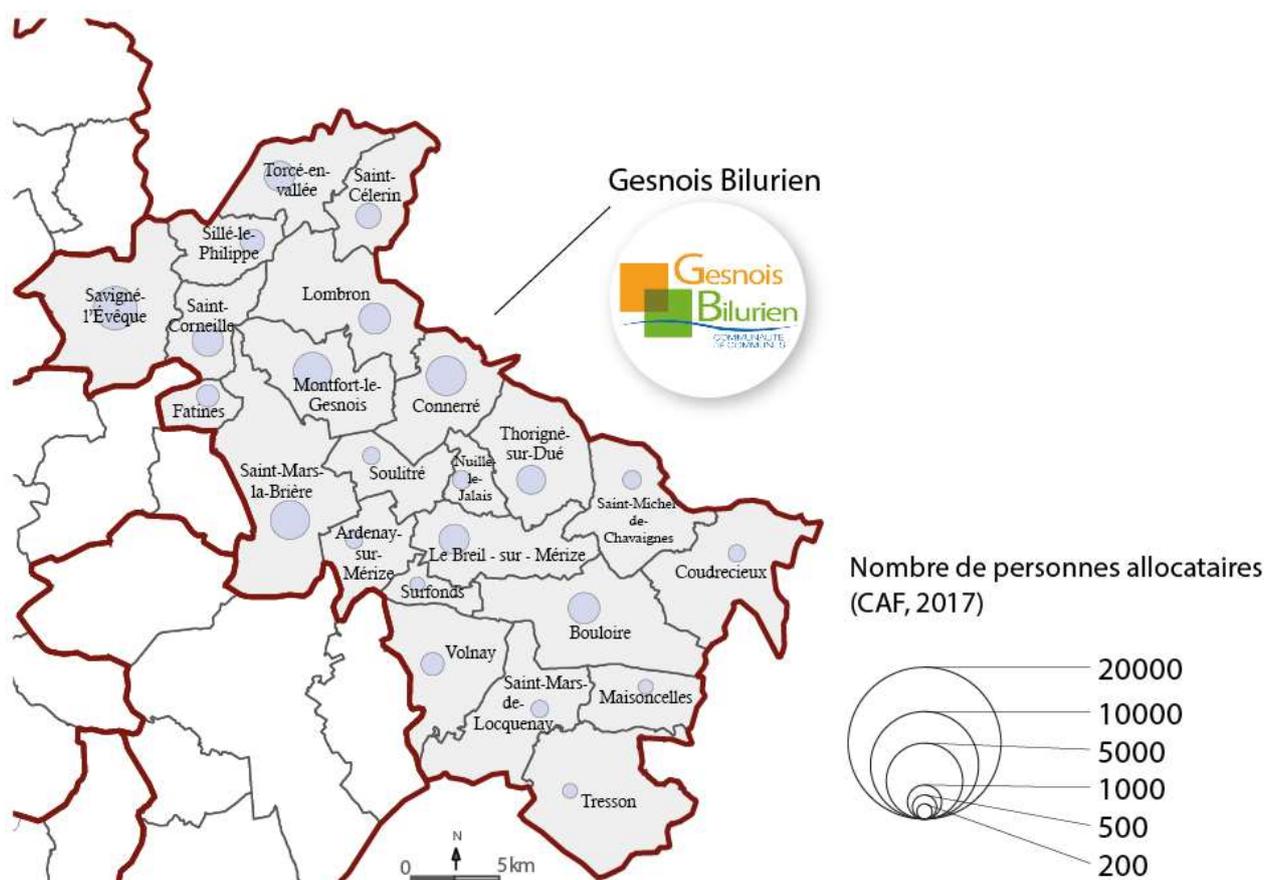
Dans la Sarthe 26 021 résidences principales soit 10,4 % des résidences sont chauffées au fioul (données 2017). Ce taux est plus élevé à l'échelle de la communauté de communes du Gesnois Bilurien où 14,2 % des résidences principales sont chauffées au fioul. Le pôle Métropolitain auquel est rattaché la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien a lancé en 2020 une étude pré-opérationnelle sur l'habitat privé et une étude pour la mise en œuvre d'une PTRE sur le territoire. A la suite des premiers résultats de l'étude, des questions se posent encore sur la construction des plateformes (pertinence de l'échelle, quelles articulations, quelles mutualisations...) Dès 2022, fin de l'étude pré-opérationnelle de l'habitat privé, les communautés de communes pourront déterminer l'échelle de déploiement de PTRE en articulation avec les différents programmes d'habitat privé qui seront mobilisés sur le territoire.

Accès au logement

Le taux de résidences principales en mauvais état (catégories 7 et 81) est de 6,95% sur le Gesnois Bilurien et de 4,10 % sur la Sarthe (Insee 2017). La part des logements locatifs sociaux avec DPE2 = E, F ou G en Sarthe est de 22 % en 2020, ce qui place la Sarthe parmi les départements de la région les plus en retard sur ce plan. Sur la communauté de communes, elle est de 44 %. Pour le parc locatif privé, la base de données régionale SICLOP fait état de 70 % de logements locatifs privés classés en étiquettes énergétiques E à G sur le Gesnois Bilurien.

Le nombre de logements sociaux présents dans le parc de logements en 2019 est de 762 pour la communauté de commune, dont la majorité est localisée sur les communes de Connerré, Bouloire, Saint-Mars-la-Brière et Savigné-l'Évêque.

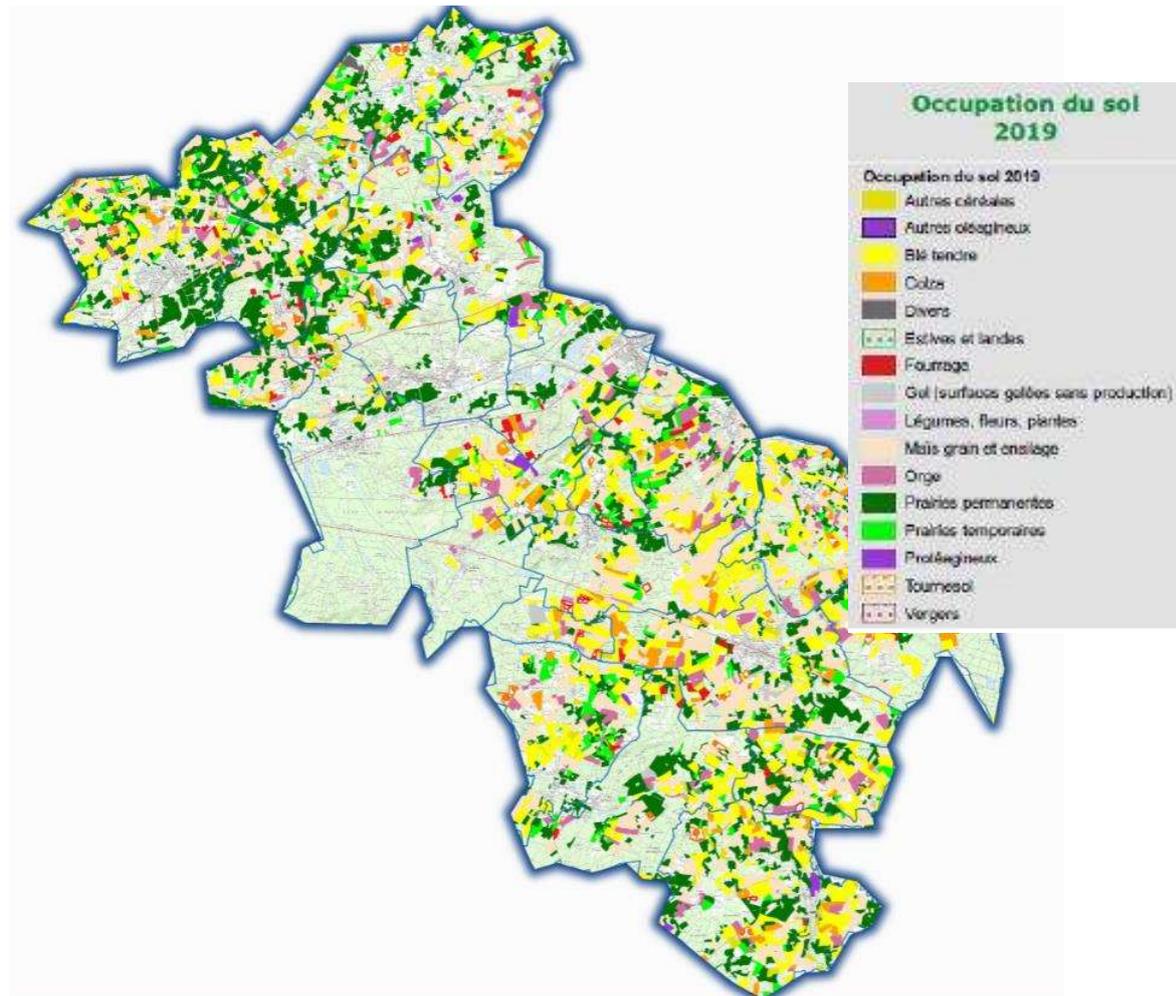
Le nombre de personnes par foyer allocataires en 2017 est de 14 518 personnes, avec respectivement 1 622, 1355, 1351 et 1257 personnes sur les communes de Savigné-l'Évêque, Connerré, Saint-Mars-la-Brière, et Montfort-le-Gesnois. Le nombre d'enfants à charge au sein de l'ensemble des foyers allocataires de l'intercommunalité est de 6 941.



Accès à l'alimentation

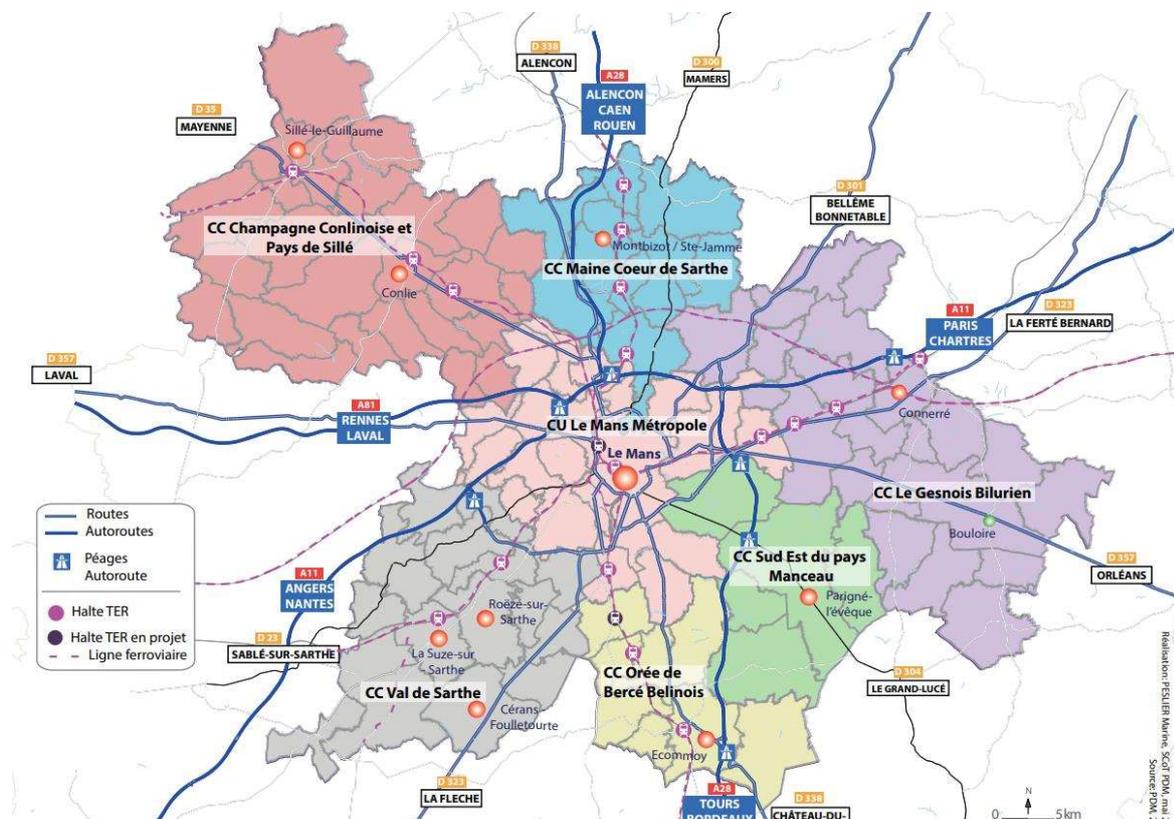
La crise de la Covid 19 a entraîné la malnutrition d'une partie de la population qui était déjà en grande difficulté financière ou sociale. Des services d'aide alimentaire ont été déployés à l'échelle nationale afin de soutenir ces populations modestes et ont montré toute leur utilité pendant la crise sanitaire. Fondée sur l'action bénévole et associative, et la valorisation de denrées alimentaires ou de produits locaux, leur organisation au sein des territoires doit être mieux structurée pour donner plus de proximité à ce service capital dans la lutte contre l'exclusion et le décrochage social.

Occupation des terres agricoles (RPG 2019) :



D'après l'étude agricole de la Chambre d'Agriculture (2020), le sol, selon le type de culture est décomposé comme suit ; 12 857,58 Ha en terres labourables (66%), 5 095,84 Ha en prairies permanentes (26%), 1 080,82 Ha en prairies temporaires (6%), 317,94 Ha en cultures pérennes et divers (2%).

Accès aux transports



Sur le territoire du Gesnois Bilurien, le parc automobile électrique, hydrogène ou hybride rechargeable représente 0,33 % (0,35 % en Sarthe). Dans la communauté de communes, 81,6 % des actifs occupés travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence et 54,3 % des ménages possèdent deux voitures ou plus sur ce territoire. Les actifs se déplacent en automobile pour 88,6 % (79 % en Sarthe) et seulement 1,2 % utilisent le vélo. 1,9 % utilisent les transports en commun.

Pour répondre aux besoins des territoires dépourvus de service, la multiplicité et la diversité des modes de transport demeurent l'alternative aux besoins des populations rurales. L'autosolisme est un réel enjeu sur ces territoires et non celui de l'usage de la voiture. De nombreuses solutions innovantes ont déjà été appliquées dans les territoires ruraux, bien d'autres restent à inventer ou à adapter à partir de modèles existants.

MOBILITÉS VERS LE MANS

DÉPLACEMENTS

- Nombre d'actifs : 5 558
- Nombre de scolaires : 2 084
- Estimation des déplacements tous motifs : 26 435 déplacements (*estimation moyenne*)

OFFRES

- Ligne TER 23 : Le Mans / Nogent-le-Rotrou
- 5 lignes de car régulière ALEOP :
 - L212 : 7 AR / jour + 4 AR express
 - L216 : 4 AR / jour + 3 AR express
 - L219 : 6 AR / jour
 - L214 : 6 AR / jour
 - L215 : 12 AR / jour

MOBILITÉS INTERNES

DÉPLACEMENTS

- Nombre d'actifs : 4 196
- Nombre de scolaires : 4 055
- Estimation des déplacements tous motifs : 53 505 déplacements (*estimation moyenne*)

OFFRES

- Transports Dili'Gens à St Mars la Brière
- Transport Courant à Bouloire
- Autopartage : station Mouv'nGo à Connerré
- Navettes scolaires communales

MOBILITÉS TRANSVERSES AU ET HORS PÔLE MÉTROPOLITAIN

DÉPLACEMENTS

- Actifs : 792 vers un autre EPCI du Pôle
 - 2 527 vers un territoire externe
- Scolaires : 80 vers un autre EPCI du Pôle
 - 774 vers un territoire externe
- Déplacements TM : 3 080 vers autre EPCI Pôle
 - 11 301 vers un territoire externe

OFFRES

Covoiturage et autopartage

- ✓ Ligne de car régulière ALEOP :
 - L216 vers CC Sud Est du PM
- ✓ Ligne TER vers Nogent-le-Rotrou
- ✓ Lignes Aléop vers Mamers, Bessé-sur-Braye, Ruillé-sur-Loir, Montmirail et Tuffé

Accès aux transports

Cinq lignes de car du réseau ALEOP desservent le territoire.

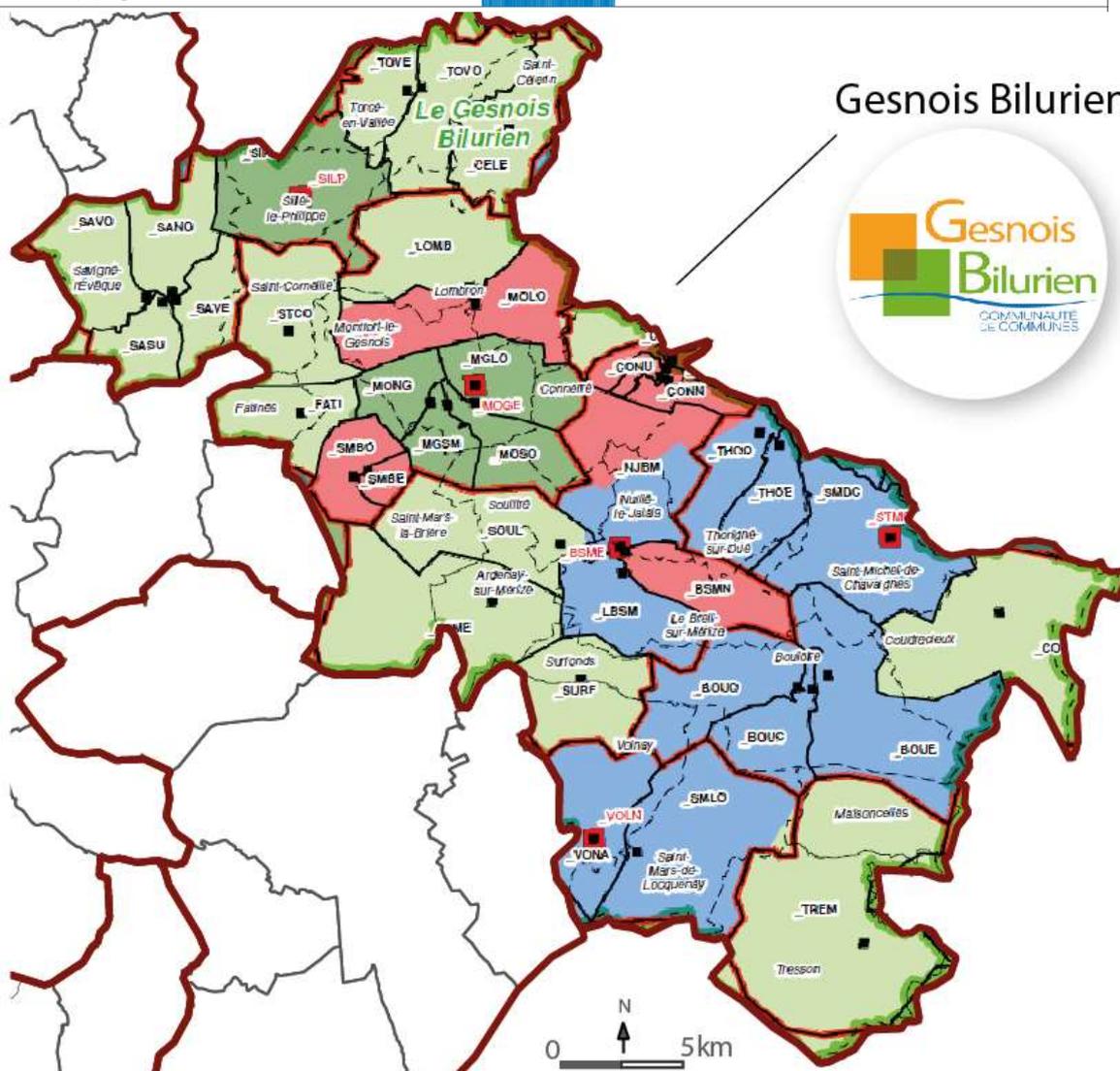
Quant à la ligne 23 du réseau TER, elle constitue une alternative pertinente à la voiture, notamment pour les habitants travaillant dans l'agglomération mancelle.

De nombreuses aires de covoiturage ont été signalées au cours de ces dernières années et la commune de Connerré a mis en service sa station d'autopartage de véhicules électriques Mouv'nGo en 2018. Une deuxième station de ce type devrait voir le jour en 2022 sur la commune de Savigné-l'Évêque.

Au cours du printemps 2021, l'échangeur autoroutier de Connerré a été mis en service. Situé entre les sorties La Ferté-Bernard (n° 5) et Le Mans nord (n° 7), distantes de 41 kilomètres, il permet notamment la desserte des communes de La Chapelle-Saint-Rémy, Beillé et Connerré.

Accès au numérique

Sur le territoire du Gesnois Bilurien, 32,6 % des locaux (logements ou locaux à usage professionnel) sont raccordables à la fibre optique avec des disparités. Cette part a considérablement augmenté entre 2019 et 2020 : elle était en 2019 de 6,4 %. La totalité du territoire bénéficie d'une couverture 4G.



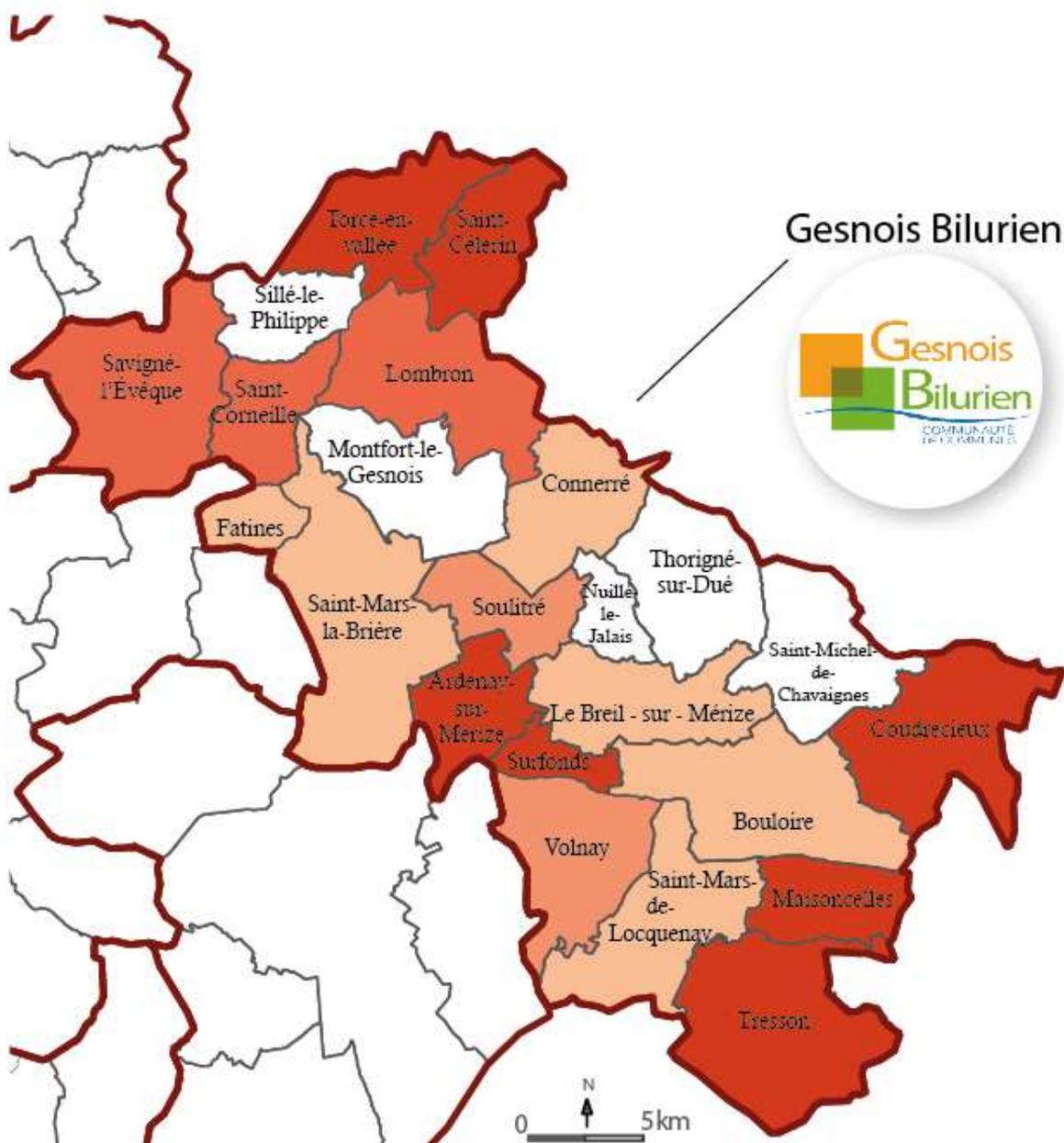
Gesnois Bilurien



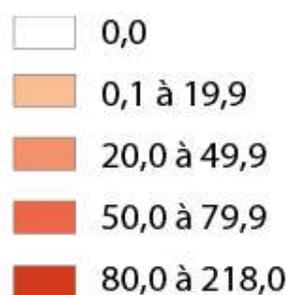
Déploiement par Sarthe Numérique Point de Mutualisation (PM)

- PM ouverts commercialement
- PM à ouvrir sous 3 mois
- PM en travaux
- PM en études

Accès au numérique



Part des locaux raccordables FTTH
(fibre optique, en %, 2020)



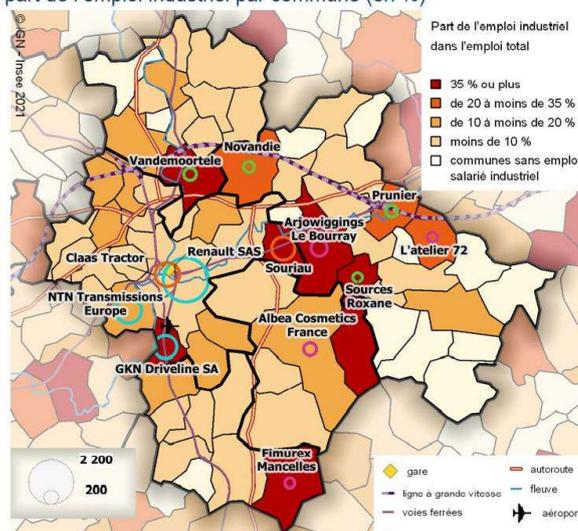
COMPÉTITIVITÉ ATTRACTIVITÉ



Situation de l'emploi et de l'économie

A l'échelle du Pôle métropolitain Le Mans Sarthe, l'économie du territoire se singularise plus particulièrement par l'industrie automobile, l'industrie agroalimentaire, la fabrication de machines et d'équipements industriels, la fabrication d'équipements électriques ainsi que les activités tertiaires et d'assurances. Ces spécificités tiennent à la présence d'entreprises industrielles et d'établissements tertiaires emblématiques depuis de nombreuses années sur ce territoire.

Localisation des plus gros établissements industriels employeurs part de l'emploi industriel par commune (en %)



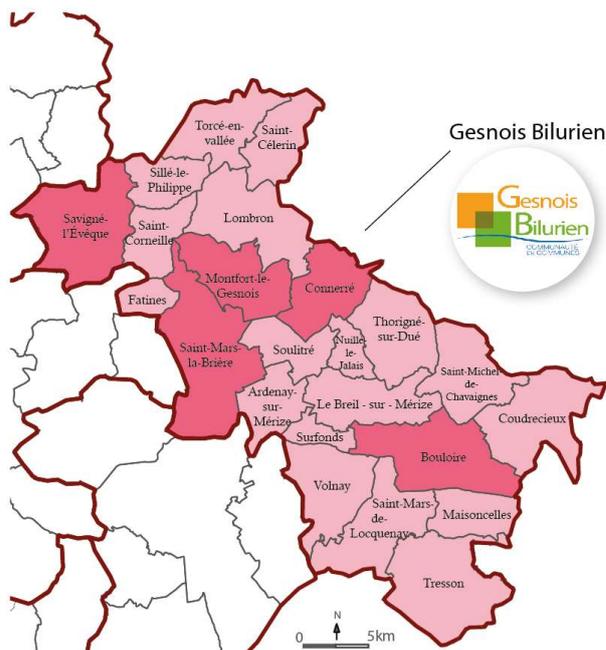
Le territoire du Gesnois Bilurien fait partie du dispositif Territoire d'Industrie du Pôle métropolitain. L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Une partie du secteur industriel du territoire a été fortement impacté en 2019 avec la fermeture du site d'Arjowiggins (industrie du papier) à Saint-Mars-la-Brière. C'est notamment dans ce contexte que le dispositif mis en place sur Le Mans Métropole a été étendu à l'échelle du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe.

Situation de l'emploi et de l'économie

Sur la communauté de communes, la répartition des emplois entre les différents secteurs est la suivante :

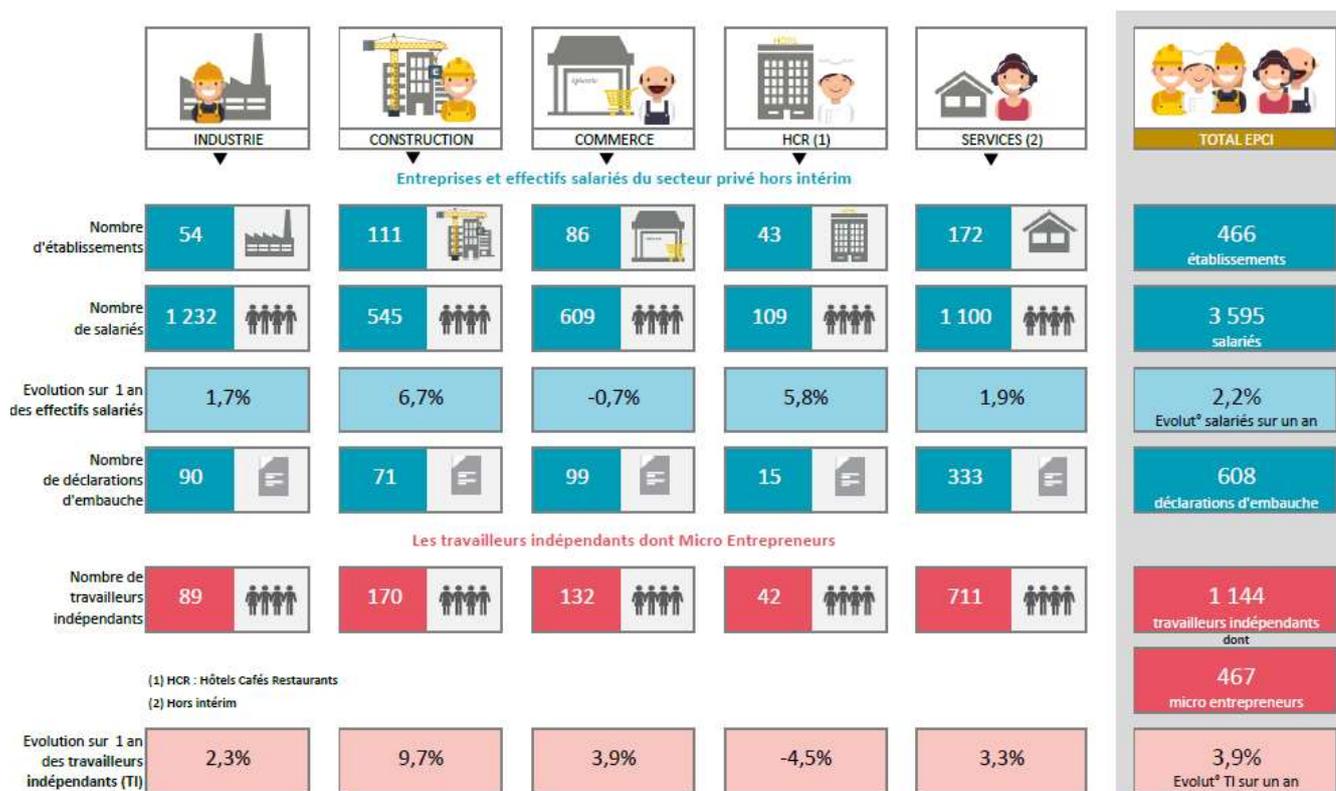
- 7,6 % dans l'agriculture, soit une surreprésentation par rapport à la moyenne nationale (2,6%) ;
- 11,7 % dans la construction, surreprésentée par rapport à la moyenne nationale (6,4) ;
- 19 % dans l'industrie, surreprésentée par rapport à la moyenne nationale (12%) ;
- 61,8 % dans le tertiaire, sous-représentée par rapport à la moyenne nationale (78,9%).



Répartition de l'emploi salarié (INSEE, Fichiers localisés des rémunérations et de l'emploi, 2018)

- 10 000 salariés ou plus
- de 4 000 à moins de 10 000
- de 2 000 à moins de 4 000
- de 600 à moins de 2 000
- moins de 600 salariés

Les chiffres clés par secteurs d'activité au 1^{er} trimestre 2021 (source URSSAF)



Situation de l'emploi et de l'économie

La communauté de communes connaît un taux de création d'entreprises plus faible que le taux moyen national : 13,1 % en 2019 contre 16,3 % au plan national. Une vaste majorité de salariés appartiennent à une micro-entreprise (64,4 % d'entre eux travaillent dans une structure n'ayant aucun salarié) ou dans une TPE/PME (29,6 % dans une structure ayant entre 1 et 9 salariés).

Le nombre d'entreprises créées en 2019 sur le territoire du Gesnois Bilurien s'élève à 160, dont vous trouverez ci-dessous la répartition par commune :

	Nombre d'entreprises créées
Ardenay-sur-Mérize	1
Bouloire	10
Connerré	14
Coudrecieux	1
Fatines	4
Le Breil-sur-Mérize	8
Lombron	5
Maisoncelles	1
Montfort-le-Gesnois	19
Nuillé-le-Jalais	1
Saint-Célerin	3
Saint-Corneille	3
Saint-Mars-de-Locquenay	1
Saint-Mars-la-Brière	16
Saint-Michel-de-Chavaignes	6
Savigné-l'Évêque	26
Sillé-le-Philippe	6
Soulitré	5
Surfonds	1
Thorigné-sur-Dué	12
Torcé-en-Vallée	8
Tresson	1
Volnay	8
TOTAL	160

Situation de l'emploi et de l'économie

L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés qui y résident. Sur le territoire du Gesnois Bilurien, il s'élève à 50,8 emplois pour 100 actifs occupés en 2017.

	Indice de concentration de l'emploi (emploi pour 100 actifs occupés) en 2017
Ardenay-sur-Mérize	113,2
Bouloire	97,3
Connerré	108
Coudrecieux	29,6
Fatines	17,3
Le Breil-sur-Mérize	35,5
Lombron	18,5
Maisoncelles	33,4
Montfort-le-Gesnois	72,2
Nuillé-le-Jalais	17,1
Saint-Célerin	20,5
Saint-Corneille	21,9
Saint-Mars-de-Locquenay	25,7
Saint-Mars-la-Brière	49,8
Saint-Michel-de-Chavaignes	28,4
Savigné-l'Évêque	53,5
Sillé-le-Philippe	21,1
Soulitré	56,1
Surfonds	11,8
Thorigné-sur-Dué	74,2
Torcé-en-Vallée	20,1
Tresson	29,7
Volnay	40
TOTAL	50,8

A l'échelle de l'intercommunalité, les communes de Connerré et de Saint-Mars-la-Brière regroupent 36 % des emplois de la sphère productive et 31 % des emplois de la sphère présente.

Situation de l'emploi et de l'économie

D'après le diagnostic réalisé par la CCI en septembre 2018 dans le cadre de la réalisation d'un Plan Intercommunal de Développement Économique (PIDE), le tissu économique de la Communauté de communes est diversifié mais un secteur prédomine : les services aux particuliers et aux entreprises, qui représentent 45% des établissements. Le territoire se caractérise également par une forte représentation de l'agriculture (14% du tissu), du commerce de détail (11% du tissu) et de l'artisanat-BTP (10% du tissu).

La communauté de communes compte peu de PME. 94% sont des TPE avec moins de 5 salariés.

Une enquête a également été adressée aux entreprises du territoire sur leurs attentes et besoins. Ainsi, 59% des dirigeants habitent sur la commune d'implantation de leur entreprise ou dans une commune proche. 83% des entreprises n'adhèrent à aucun réseau (club d'entreprise, association de commerçants), mais 43% le souhaiterait.

Les motifs d'installation sur le territoire sont en premier lieu liés aux attaches familiales (45%), puis au potentiel commercial du territoire (35%), suivi de la qualité des réseaux routiers et accessibilité géographique (32%).

Les principales insatisfactions concernent les animations commerciales (pour les entreprises situées en centre bourg), les relations entre entreprises, et le débit internet, téléphonie mobile.

65% des entreprises plébiscitent le soutien au commerce et à l'artisanat, 44% la promotion des entreprises du territoire et 37% l'implantation de nouvelles entreprises.

Ceci a permis d'aboutir à la réalisation d'un Plan Intercommunal de Développement Économique composé en trois grands axes que sont :

- Développer la promotion du territoire et des entreprises
- Favoriser le développement des entreprises du territoire
- Renforcer l'offre économique du territoire

Situation de l'emploi et de l'économie



Plan Intercommunal de Développement Économique 2018 - 2020

STRATEGIE PARTAGEE

AXE 1 Développer la promotion du territoire et des entreprises	AXE 2 Favoriser le développement des entreprises du territoire	AXE 3 Renforcer l'offre économique du territoire
<p>Développer les relations entre les entreprises / entre les entreprises et les élus</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Soutenir la création d'un club d'entreprises et apporter un soutien logistique 2 Organiser des rencontres régulières conviviales et de travail entre dirigeants et élus 3 Organiser une soirée économique annuelle entreprises-territoire 4 Mettre en place un guichet unique à la Cdc pour les entreprises : accueil, information, orientation. Communiquer auprès des entreprises sur ce point d'entrée <p>Promouvoir l'économie et les entreprises du territoire</p> <ol style="list-style-type: none"> 5 Créer un annuaire des entreprises du territoire (commerce, artisanat, service, industrie) sur le site internet de la Cdc et communiquer 6 Elaborer un périodique d'information sur l'économie du territoire, les entreprises locales et les projets de la Cdc 	<p>Soutenir l'artisanat/commerce de proximité</p> <ol style="list-style-type: none"> 7 Etudier la faisabilité d'une UCA intercommunale 8 Mieux définir et organiser les actions entre les communes et la Cdc, favoriser la communication et le travail en mode projet entre les élus <p style="text-align: center;">Aider les entreprises sur le volet Ressources Humaines</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Recenser les différents partenaires spécialisés, élaborer un support de communication dédié et orienter les entreprises ● Recenser l'offre d'hébergements possibles pour les stagiaires et les apprentis et diffuser l'information aux entreprises (bulletin, site internet de la Cdc ...) <p style="text-align: center;">Accompagner la transmission/reprise des entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Recenser les différents partenaires spécialisés, élaborer un support de communication dédié et orienter les entreprises 	<p>Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises</p> <ol style="list-style-type: none"> 9 Créer une plaquette économique pour communiquer sur les atouts du territoire, avec la participation des entreprises, et la diffuser <p>Mettre en place un schéma de développement des ZA (création-extension) à partir du travail des élus dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Poursuivre le travail de prospection en cours avec l'Agence régionale ● Organiser un groupe d'entreprises du territoire avec la mission d'« ambassadeur » ● Mettre en place un guichet unique à la Cdc pour les nouveaux dirigeants et salariés : accueil, information, orientation. Communiquer auprès des entreprises sur ce point d'entrée
<p>Accompagner la performance des entreprises du tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mettre en place une démarche Accueil clients en collectif ● Continuer et développer les relations de travail avec le Conseil Départemental de la Sarthe, le Pays du Mans et le Pays du Perche Sarthois 		

Les actions ● ont été définies comme prioritaires par les différents acteurs, c'est-à-dire à mettre en place en premier lieu.

En 2016, la communauté de communes du Gesnois Bilurien dénombre 6 zones d'activités : la ZAC de l'Épine et la Zone Les Pièces des Murs à Savigné-l'Évêque, la Zone de la Volerie à Bouloire, la Zone de la Pécardière à Saint-Mars-la-Brière, Soultré et Montfort-le-Gesnois, la Zone de la Chéquinière à Thorigné-sur-Dués, et les Terrasses du Challans à Connerré.

Ces zones d'activités ne sont pas toutes spécialisées et certaines accueillent ainsi tout type d'activité industrielle, artisanale et commerciale.

L'accès à l'emploi des publics en difficulté

Pour rappel, les indicateurs du chômage sur le territoire sont à un niveau plus favorable dans la communauté de communes par rapport à la moyenne nationale.

- Taux de chômage : 9,1 % en 2017 (contre 13,9 % au plan national)
- Taux de chômage des femmes : 10,4 % (contre 14,6 % au plan national)
- Taux de chômage des hommes : 7,9 % (contre 13,2 % au plan national)
- Taux de chômage des jeunes : 20,9 % (contre 28,5 % au plan national)
- Taux de chômage des seniors : 9,1 % (contre 11,2 % au plan national)

Les politiques publiques en faveur de l'accès à l'emploi seront déclinées localement et agiront via trois leviers :

- Attirer ou fixer les jeunes actifs dans les territoires par des aides aux recrutements pour les entreprises
- Accompagner les entreprises du territoire dans leurs recrutements et leur gestion des ressources humaines, par un repérage des demandeurs d'emploi en situation d'employabilité et un accompagnement des recrutements
- Accompagner vers l'emploi les publics locaux qui en sont le plus éloignés (personnes faiblement qualifiées, chômeurs de longue durée, bénéficiaires de minimas sociaux, migrants statutaires, publics QPV)

De plus, les dispositifs locaux spécifiques adaptés aux particularités des publics les plus éloignés de l'emploi seront également mobilisés : dispositif IOD, organismes de l'IAE, mesures réfugiés, action un toit un emploi.

Les jeunes sans emploi ni formation sont sous-représentés dans la communauté de communes : 13,7 % des 15- 24 ans ne sont ni en formation ni en emploi, contre 16,8 % en moyenne au plan national.

Tourisme

La communauté de communes adhère au Syndicat mixte du Pays du Perche Sarthois. Ce syndicat, Pays d'Art et d'Histoire et Pôle Touristique Régional poursuit la mise en œuvre de projets structurants sur l'ensemble du territoire à travers la mise en place et le suivi de politiques contractuelles comme le Contrat Territoire Région 2020 avec la Région des Pays de la Loire.

L'objectif est de poursuivre l'économie touristique du territoire, selon trois axes principaux : renforcer l'offre en lien avec le tourisme vert, développer les sites de visite touristiques, affirmer l'identité culturelle du perche sarthois.

Au niveau local, le Gesnois Bilurien à en charge les compétences suivantes :

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
- Mise en place et suivi du plan communautaire des sentiers de randonnée
- Entretien des lits et berges des rivières
- Construction, aménagements, entretien et gestion d'équipements touristiques communautaires : parc des Sittelles, domaine de Bois Doublé, centre équestre, équipements de loisirs de plein air

Aucun office de tourisme n'est présent sur la communauté de communes, mais du mobilier de promotion est installé à Pescheray, pour inviter les visiteurs du zoo à découvrir les autres sites touristiques du territoire.

Le domaine de Pescheray au Breil-sur-Mérize est le site le plus visité du Perche Sarthois, avec plus de 48 000 visiteurs à l'année. Le territoire accueille également le seul camping 5* de la Sarthe, situé à Sillé-le-Philippe.



Tourisme

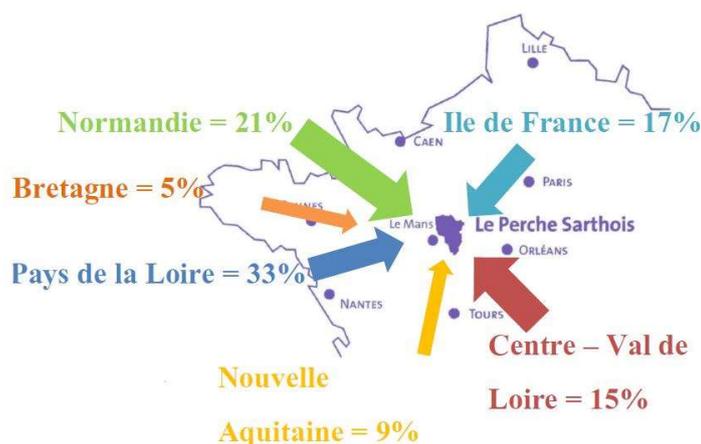
En lien avec les spécificités propres au Gesnois Bilurien, le projet de territoire va dans le sens d'une poursuite du développement des activités de loisirs liées aux milieux naturels (activités nautiques, pêche, chasse...) dans le respect des enjeux paysagers et écologiques des sites concernés, notamment la vallée de l'Huisne. Aussi, la filière équine sera renforcée en lien avec le développement touristique en favorisant les aménagements et constructions nécessaires à cette activité. Enfin, en lien avec les espaces de biodiversité, la communauté de communes souhaite poursuivre le développement d'aménagements durables dans le respect de la fonctionnalité écologique de la Trame Verte et Bleue en disposant d'un réseau de randonnées et de vélo-tourisme performant, et s'appuyant sur les qualités patrimoniales et paysagères du territoire. Ce réseau s'appuiera sur des anciennes voies ferrées, des chemins de halage et des boucles existantes.

Le bilan touristique du syndicat du Perche Sarthois de 2017 fait apparaître une clientèle majoritairement locale et régionale (90%), avec une importance de la clientèle de proximité en groupe. Sur la cible des visiteurs internationaux, la moitié sont d'origine Britannique, 20% d'origine hollandaise. La clientèle belge se développe bien sur le territoire depuis quelques années.

Le bilan indique que les campings et les chambres d'hôtes ont plus de mal à remplir leurs hébergements que les gîtes et hôtels .

Origine géographique de la clientèle de « groupes » en 2017

Source : Bilan saison touristique 2017, Perche Sarthois

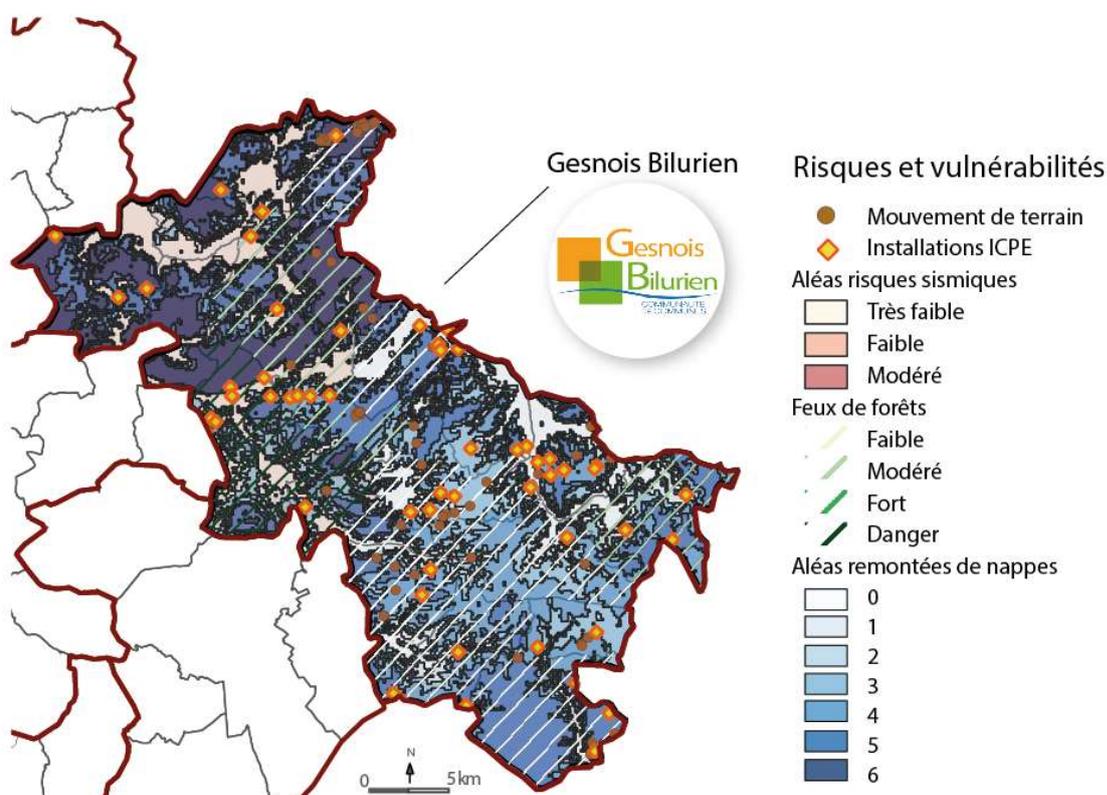


ÉCOLOGIE



Vulnérabilités et risques majeurs

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la Sarthe recense 8 communes du territoire du Gesnois Bilurien concernées par le risque inondation dont 4 concernées par le Plan de Prévention des Risques Inondations de la Vallée de l’Huisne et 1 par l’Atlas des Zones Inondables de la Braye. Par ailleurs, 88 arrêtés de catastrophes naturelles ont fait l’objet d’une publication au J.O. depuis 1982 sur le territoire de la communauté de communes. 4 communes sont soumises à l’obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde (PCS). Les PCS sont réalisés (à mettre à jour). 14 communes n’ont pas réalisé le document d’information communal sur les risques majeurs (DICRIM).



Catégories de risques	CC Gesnois Bilurien
Transport de marchandises dangereuses	23/23 communes
Phénomènes météorologiques	23/23 communes
Inondation	8/23 communes
Feux de forêt	8/23 communes
Mouvement de terrain	15/23 communes
Séisme faible	10/23 communes
Séisme très faible	13/23 communes

Profil air – énergie - GES

En matière de données Air-Énergie-GES, l'association Air Pays de la Loire délivre les chiffres actualisés (compatibles au format PCAET) pour le compte des collectivités.

Le développement durable implique une maîtrise de la consommation d'énergie, notamment dans les secteurs les plus consommateurs, alors même que la population et donc ses besoins vont probablement continuer à augmenter dans les années à venir.

La Communauté de Communes du Gesnois Bilurien est un territoire important en termes de consommation d'énergie, d'émission de CO² et polluants atmosphériques à l'échelle du Pays du Mans, juste derrière la Communauté Urbaine de Le Mans Métropole.

Consommations d'énergie

		CC Le Gesnois Bilurien					
		Consommations d'énergie finale en GWh/an					
		Autres énergies renouvelables (EnR)	Bois-énergie (EnR)	Electricité	Gaz naturel	Produits pétroliers	Total général
2008	TOTAL	21	42	281	315	445	1 105
	Agriculture			11		27	39
	Industrie hors branche énergie	2		136	262	11	411
	Résidentiel		42	89	27	58	216
	Tertiaire			32	26	14	72
	Transport routier	19		5.27E-04	0.1	333	353
	Autres transports			12		1	14
2012	TOTAL	22	42	297	318	423	1 101
	Agriculture			10		24	35
	Industrie hors branche énergie	2		146	263	9	420
	Résidentiel		42	101	28	52	223
	Tertiaire			34	27	13	74
	Transport routier	20		0.01	0.3	325	345
	Autres transports			5		0.2	5
2018	TOTAL	26	36	288	311	387	1 048
	Agriculture			17		27	43
	Industrie hors branche énergie	2		140	262	7	410
	Résidentiel		36	95	25	42	198
	Tertiaire			23	24	10	58
	Transport routier	23		0.1	1	301	325
	Autres transports			13		1	13

En matière de consommation d'énergie, le Gesnois Bilurien a vu ses consommations énergétiques et ses émissions de Gaz à Effet de Serre diminuer entre 2008 et 2018.

Profil air – énergie - GES

Les émissions de GES ont d'ailleurs tendance à diminuer plus fortement que les consommations d'énergies impliquant une décarbonation des activités sensible. Le second secteur d'activité le plus consommateur d'énergie est l'industriel, devant le secteur routier ce qui démontre bien l'importance des activités industrielles sur le territoire malgré la présence d'un réseau routier et autoroutier important. Les consommations et émissions de GES du secteur routier sont principalement liées aux activités liées au réseau autoroutier.

Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et stockage carbone

		CC Le Gesnois Bilurien		
		Emissions de GES (teqCO ₂ /an)		
		Origine énergétique	Origine non-énergétique	Total émissions GES
2008	TOTAL	204 208	99 100	303 308
	Agriculture	8 218	65 220	73 438
	Branche énergie		524	524
	Déchets		23 887	23 887
	Industrie hors branche énergie	61 145	1 454	62 599
	Résidentiel	32 361	2 206	34 567
	Tertiaire	12 069	3 462	15 531
	Transport routier	89 618	2 313	91 931
	Autres transports	797	33	830
	<i>Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt (UTCF)</i>		-78 735	-78 735
<i>Emetteurs non inclus dans le total SECTEN **</i>			2 146	2 146
2012	TOTAL	199 446	86 729	286 175
	Agriculture	7 340	60 957	68 297
	Branche énergie		568	568
	Déchets		17 079	17 079
	Industrie hors branche énergie	61 084	1 274	62 358
	Résidentiel	31 184	1 854	33 038
	Tertiaire	12 159	2 439	14 598
	Transport routier	87 457	2 524	89 982
	Autres transports	222	35	256
	<i>Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt (UTCF)</i>		-77 155	-77 155
<i>Emetteurs non inclus dans le total SECTEN **</i>			2 165	2 165
2018	TOTAL	180 782	72 686	253 468
	Agriculture	8 243	59 895	68 138
	Branche énergie		549	549
	Déchets		4 646	4 646
	Industrie hors branche énergie	58 358	1 375	59 733
	Résidentiel	23 449	2 311	25 760
	Tertiaire	9 054	1 241	10 296
	Transport routier	81 210	2 450	83 660
	Autres transports	468	218	687
	<i>Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt (UTCF)</i>		-67 869	-67 869
<i>Emetteurs non inclus dans le total SECTEN **</i>			2 152	2 152

Les émissions de GES non énergétiques sont principalement liées au secteur agricole. Ce même secteur est le principal émetteur d'Ammoniac. Logiquement, le secteur industriel est le troisième secteur émetteur de GES.

Profil air – énergie - GES

Émissions de polluants atmosphériques

		CC Le Gesnois Bilurien					
		Emissions de polluants atmosphériques					
		SO2 (kg/an)	NOx (kg/an)	PM10 (kg/an)	PM2,5 (kg/an)	NH3 (kg/an)	COVNM (kg/an)
2008	TOTAL	20 437	742 003	234 927	132 010	680 993	323 368
	Agriculture	4 041	83 545	111 766	28 317	674 867	21 718
	Branche énergie	277	92 834	159	159		6 741
	Industrie hors branche énergie	2 200		15 707	6 036	285	67 092
	Déchets						7 974
	Résidentiel	8 906	28 014	69 019	67 558	0.5	162 176
	Tertiaire	1 981	10 295	215	215	7	2 942
	Transport routier	3 018	519 355	31 590	27 076	5 832	54 119
	Autres transports	13	7 960	6 471	2 648	0.9	606
<i>Emetteurs non inclus dans le total SECTEN **</i>		102 543	16 297	8 800	81 380	283 896	
2018	TOTAL	9 348	433 937	175 562	92 449	656 197	200 590
	Agriculture	161	32 291	84 886	18 301	652 835	8 340
	Branche énergie	420	31 593	604	604		4 805
	Industrie hors branche énergie	608	64 428	15 871	9 212	244	50 417
	Déchets						905
	Résidentiel	6 328	21 474	49 894	48 832	0.5	116 261
	Tertiaire	1 273	8 426	165	165	4	1 825
	Transport routier	556	272 511	17 207	12 553	3 113	17 792
	Autres transports	1	3 214	6 936	2 782	0.4	245
<i>Emetteurs non inclus dans le total SECTEN **</i>		92 393	16 051	8 668	76 296	612 786	

Les émissions de polluants atmosphériques sont toutes en diminution sur la période 2008-2018. Les Oxydes d'Azotes et l'Ammoniac sont les deux polluants les plus émis sur le territoire. La baisse la plus significative sur la période concerne d'ailleurs les Oxydes d'Azotes et le secteur routier.

Production d'énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables et notamment de l'éolien terrestre, de la méthanisation, de l'hydrogène et du solaire, permet de viser l'autonomie énergétique des territoires, et en favorisant le portage citoyen des projets, d'augmenter les retombées économiques pour le territoire.

Le territoire du Gesnois Bilurien a vu sa production d'énergies renouvelables augmenter légèrement entre 2008 et 2018 et principalement via l'augmentation des pompes à chaleur et du solaire photovoltaïque. Le bois énergie constitue la source d'énergie renouvelable la plus importante du territoire.

Production d'énergie en GWh/an												
Territoire	Energie renouvelable	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CC Le Gesnois Bilurien												
Energie primaire (hors agrocarburants)		50	53	60	43	53	61	51	58	63	62	61
Chaleur	Pompes à Chaleur	5	7	9	6	7	8	7	9	10	11	12
Chaleur	Solaire thermique	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Combustibl	Bois-énergie	42	44	48	34	42	44	35	37	40	38	36
Combustibl	Méthanisation	2	2	2	2	2	6	6	6	6	6	6
Electricité	Eolien					8.3E-04	1.2E-03	1.1E-03	1.1E-03	8.5E-04	8.5E-04	
Electricité	Solaire photovoltaïque	0.1	0.3	0.6	1	1	2	2	6	6	6	6
Energie secondaire (hors agrocarburants)		23	24	26	19	23	27	21	23	25	23	23
Chaleur	Bois-énergie	21	22	24	17	21	22	18	18	20	19	18
Chaleur	Méthanisation	2	2	2	2	2	3	2	3	3	3	3
Electricité	Méthanisation						1	1	1	1	1	1

À la suite de la réalisation du PCAET du Pays du Mans, une étude de potentiel énergétique renouvelable a permis d'identifier les potentiels des filières énergétiques sur chaque EPCI.

Le Gesnois Bilurien dispose d'un potentiel bois-énergie important compte-tenu des surfaces de forêt présentes sur son territoire. L'énergie solaire photovoltaïque est également une filière intéressante à développer sur le territoire compte-tenu des zones d'activités et résidentielles importantes sur certaines communes (Connerré, Montfort-le-Gesnois et Savigné-l'Évêque).

D'après l'étude EnR, le territoire du Gesnois Bilurien dispose des potentiels énergétiques suivants (qu'ils restent à préciser au cas par cas et sous l'influence de modifications législatives). Il s'agit des potentiels inscrits comme objectif d'ici 2050 dans le PCAET.

Géothermie PAC aérothermie (pompe à chaleur)	105.40	Éolien	66.00
Bois Energie	127.00	Biogaz	188.00
EnR&R UVED	0.00	Solaire Thermique	14.00
Photovoltaïque	145.00	Hydraulique	0.00

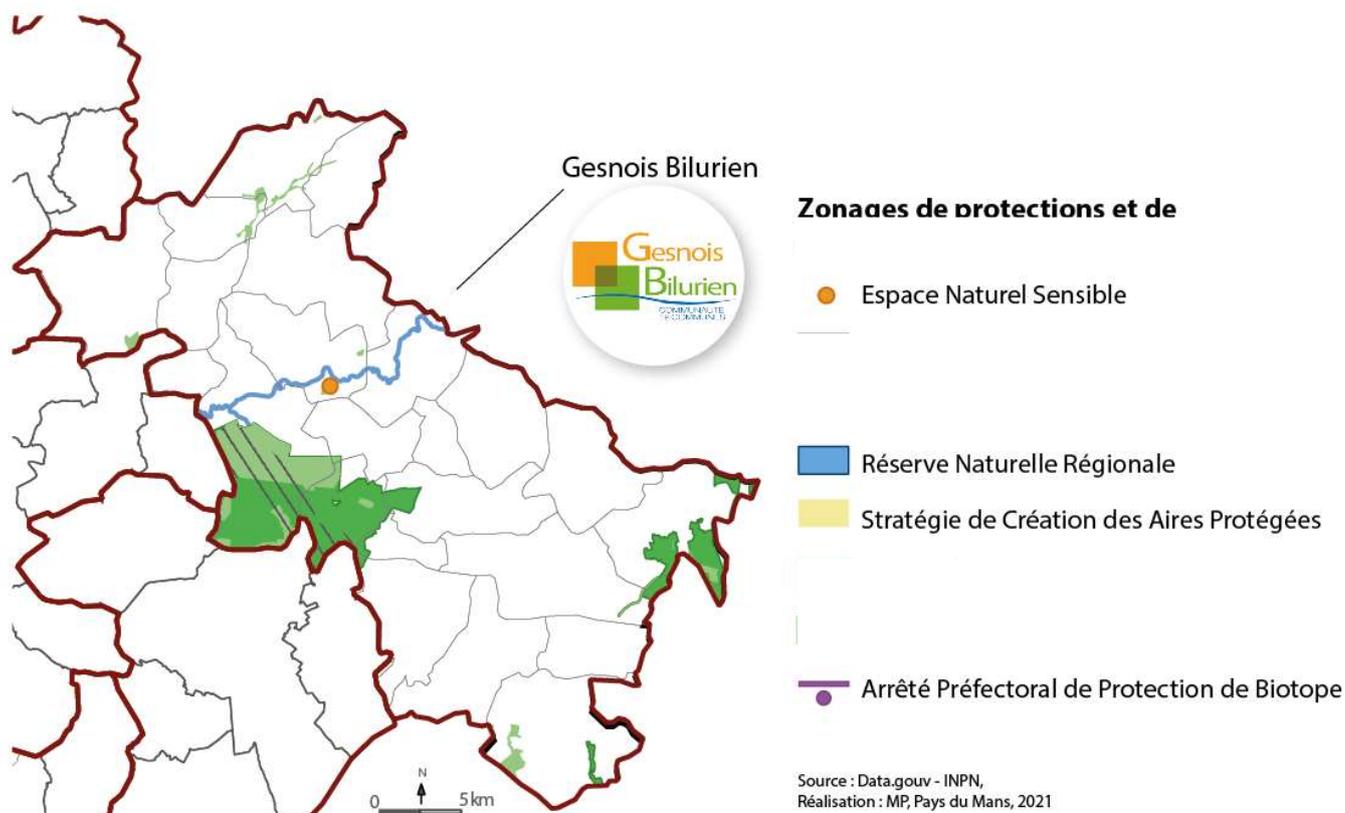
Biodiversité

Le territoire du Gesnois Bilurien appartient à deux unités paysagères majeures des « Clairières entre Sarthe et Loir » et des « vallées et buttes boisées de Bonnétable », d'après l'atlas régional. Le territoire est ainsi caractérisé par un fort boisement, où les essences résineuses dominent. Le paysage s'articule entre ces ensembles boisés, des vallées très marquées, et des espaces plus ouverts qualifiés de « clairières », avec la présence d'espaces de grandes cultures, et d'espaces bocagers, avec un bâti important et dispersé.

Le territoire est bordé par un site NATURA 2000 « la Vallée du Narais, forêt de Bercé et ruisseau du Dinan ».

Le territoire est doté de 16 ZNIEFF de type I et de type II, qui souligne la diversité et la richesse du patrimoine naturel, inscrit dans des entités naturelles plus larges.

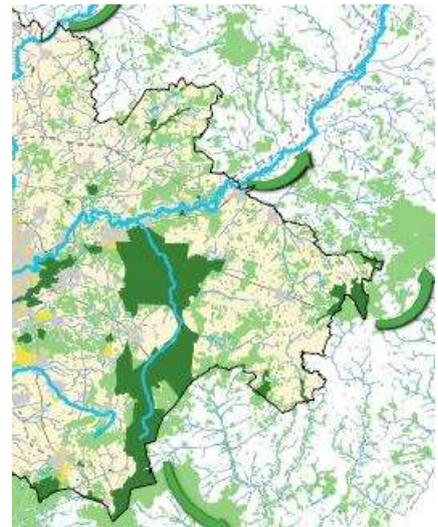
Les boisements sont principalement présents au centre du territoire. Le bocage présente des caractères différents selon sa localisation ; la maille bocagère étant plus dense au Nord du territoire.



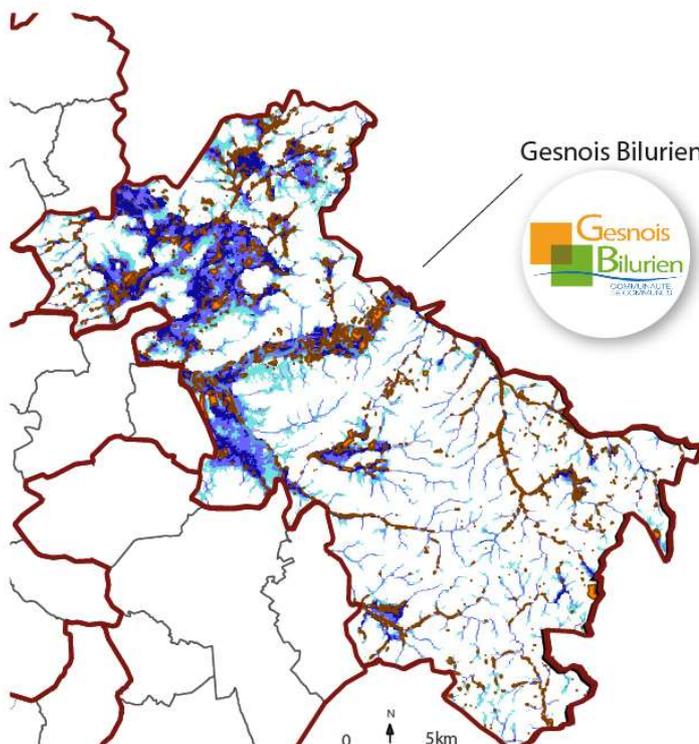
Biodiversité

Le territoire s'inscrit dans une trame verte et bleue plus globale, définie à l'échelle du Pays du Mans, et en interaction avec les communautés de communes limitrophes du Sud Est Manceau et de la communauté urbaine du Mans Métropole, et dans une moindre mesure la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe. Il s'agira de prendre en compte la Trame Verte et Bleue du Gesnois Bilurien et de l'associer à celle du Pays du Mans, dans la révision du SCoT en cours.

A noter que les communes et la collectivité sont engagées dans le programme Territoire Engagé pour la Nature. Huit projets communaux et 1 projet intercommunal y sont inscrits.



Le territoire du Gesnois Bilurien est marqué par la présence de nombreuses zones humides, plus importantes au Nord du territoire, en lien avec le réseau hydrographique très développé. Il s'agit de milieux « ordinaires » de prairies humides, de fauche et de pâturage aux abords des cours d'eau ou de boisements humides, mais aussi quelques zones de marais, de landes humides et de tourbières, comme c'est le cas dans la Vallée du Narais.



Prélocalisation des zones humides sur le Pays du Mans

■ Prélocalisation DREAL

Prélocalisation INRA-AGROCAMPUS Ouest

Milieux potentiellement humides :

■ probabilité assez forte

■ probabilité forte

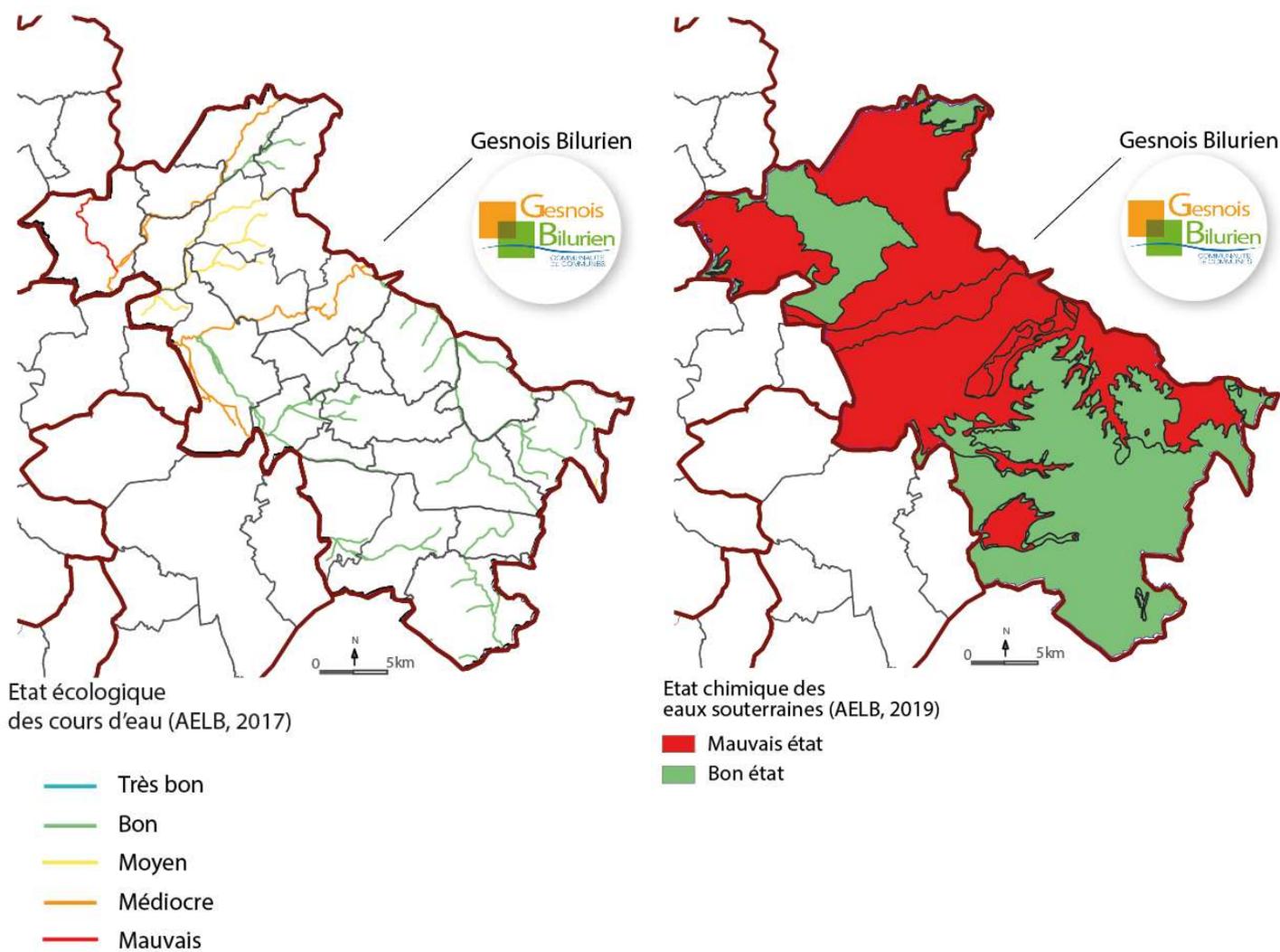
■ probabilité très forte

Source : DREAL - INRA Agrocampus Ouest, Réalisation : MP, Pays du Mans, 2021

Qualité et gestion de la ressource en eau

La part des cours d'eau en bon état écologique en 2017 du Gesnois Bilurien est de 60,5 %. Le territoire est particulièrement touché par les problématiques pesticides. Un nouvel arrêté cadre sécheresse a été signé en juin 2020. Il existe un déficit hivernal ainsi qu'un déficit estival quantitatif avéré sur la communauté de communes (bassins versants du Dué-Narais et de Vive-Parente).

D'après le diagnostic de l'Agence de l'eau Loire Bretagne de 2019, l'état chimique des eaux souterraines est considéré en bon état sur la partie Sud du territoire. Le Nord du territoire est majoritairement considéré en « mauvais » état.

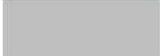


Qualité et gestion de la ressource en eau

Des campagnes de prélèvement et d'analyse qui ont été réalisées sur près de 6100 points placent le territoire sarthois comme le département au plan régional avec le plus grand nombre de non-conformités (à fin 2020 environ 250 situations non encore résolues). Depuis 2019, la mise à niveau des systèmes d'assainissement collectif du département est cadrée par une stratégie départementale validée par le préfet.

En Sarthe, 50,1 % des stations de traitement des eaux usées (soit 174 sur 347 stations) sont conformes aux normes européennes (en 2019) contre 77,2 % pour la région. Sur le territoire du Gesnois Bilurien, cette part est de 41,7 %. La Sarthe compte 9 captages prioritaires (aucun situé sur le Gesnois Bilurien) et, au total, plus de 150 captages utilisés pour la production d'eau potable et répartis dans tout le département, dont il convient de protéger la qualité vis-à-vis des pollutions ponctuelles et diffuses.

Ardenay-sur-Mérize	500	FP
Bouloire	1500	AB
Connerré	31 900	AB
Coudrecieux	700	AB
	70	AB
Fatines	600	L
Le Breil-sur-Mérize	2000	AB
Lombron	1200	AB
Maisoncelles	120	LB
Montfort-le-Gesnois	4000	AB
Nuillé-le-Jalais	200	L
Saint-Célerin	300	BIO
Saint-Corneille	1500	AB
Saint-Mars-de-Locquenay		
Saint-Mars-la-Brière	1950	AB
Saint-Michel-de-Chavaignes	600	L
Savigné-l'Évêque	3500	AB
Sillé-le-Philippe	1000	AB
	300	L
Soullitré	200	L
Surfonds	500	AB
Thorigné-sur-Dué	1800	AB
Torcé-en-Vallée	400	L
Tresson	300	L
Volnay	850	AB

Non conforme en équipement	
Conforme en équipement mais non conforme en performance	
Conforme en équipement et en performance	
Pas d'informations, stations non recensées sur le portail	

Méthode d'épuration (données AELB, 2019)

Aération (Boues activées)	AB
Lagunage	L
Filtre Planté	FP
Biologique (disques ou filtres)	BIO
Infiltration	INF
Lit bactérien	LB

Qualité et gestion de la ressource en eau

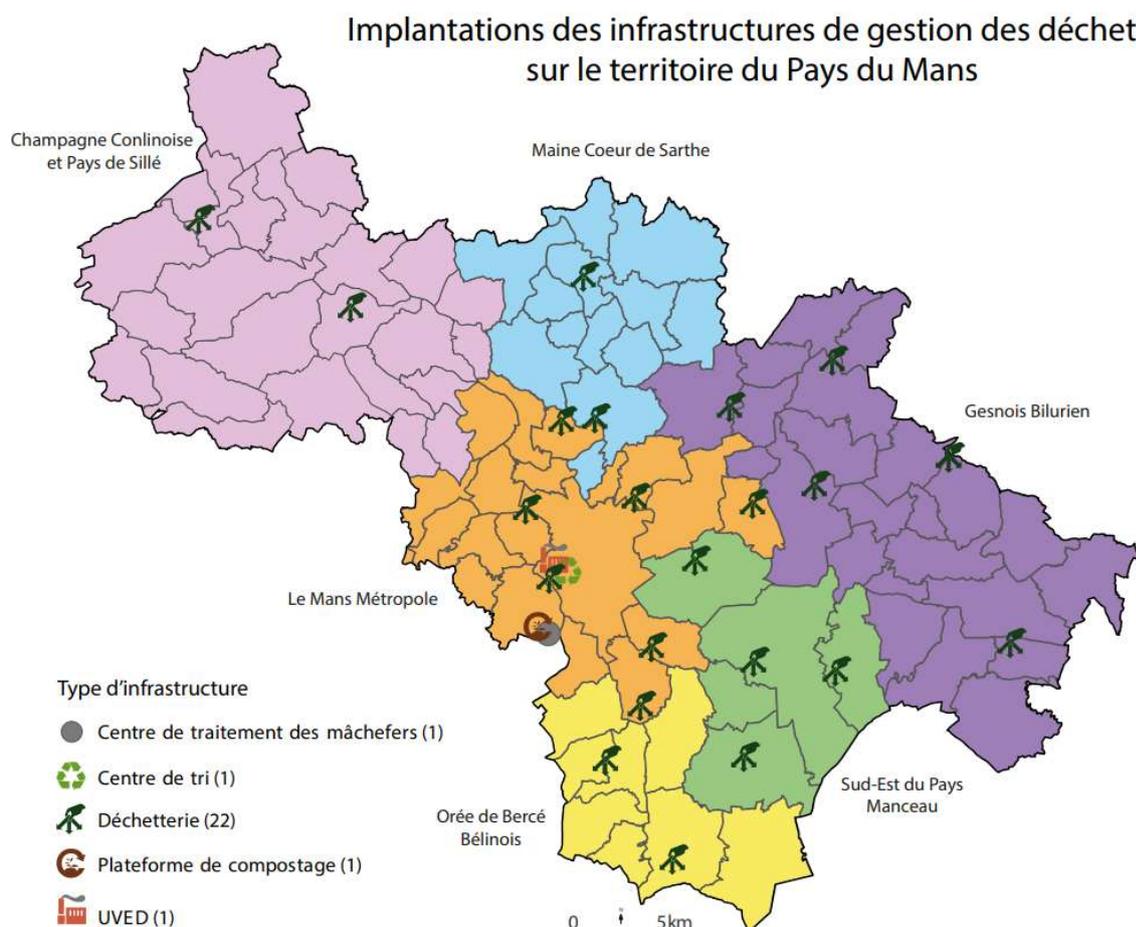
La communauté de communes du Gesnois Bilurien a confié à SAUR le soin d'assurer la gestion du service assainissement non collectif.

D'après le rapport annuel de 2019 du délégataire, ce sont 4 693 habitations qui sont concernées par l'assainissement non collectif à l'échelle de la communauté de communes.

54 contrôles de conception et 49 contrôles de réalisation ont été assurés sur l'année 2019, avis favorable pour tous à l'exception d'un contrôle de réalisation défavorable .

La gestion des déchets

Le territoire du Pays du Mans dispose d'une Unité de Valorisation Énergétique des Déchets (UVED) et d'un centre de tri basés à proximité l'un de l'autre, en zone industrielle sud du Mans. À 8 km de ces 2 infrastructures, le territoire dispose également d'une plateforme de compostage des déchets verts ainsi que d'un centre de traitement des mâchefers. Enfin, le territoire recense un réseau de 22 déchèteries intercommunales. Ces différentes infrastructures sont représentées sur la figure ci-dessus.



Sur le territoire du Gesnois Bilurien, on estime à 15 500 tonnes la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en 2019, soit 503 kg par habitant (513 kg/an/hab en France en 2017). Entre 2010 et 2019, la production de DMA par habitant a augmenté de 10 % malgré l'objectif national qui était de réduire de 10 % les DMA entre 2010 et 2020. Notons que les données calculées pour estimer la production d'OMR et de CS sur le Gesnois Bilurien proviennent d'une extrapolation des tonnages totaux du Syvalorm rapporté au nombre d'habitants du Gesnois Bilurien.

La gestion des déchets

	2010		2019	
Nombre d'habitants	29 044		30 806	
Unité	Tonnages	Kg/hab	Tonnages	Kg/hab
OMR	4 904	169	3 584	116
Collecte Sélective	2 662	92	3 060	99
Apports Déchetterie (hors déblais, gravats, déchets verts)	3 249	113	4 968	161
Déchets verts	2 448	85	3 888	126
DMA	13 263	459	15 500	503

	 CARTONS	 DÉCHETS VERTS	 DÉBLAIS / GRAVATS	 ENCOMBRANTS DÉCHETS ENCOMBRANTS	 BOIS	 MÉTAUX	 PLASTIQUES	 AMEUBLEMENT	 DÉCHETS DIFFUSIFS SPÉCIFIQUES (DDSI)	 DEEE	 TEXTILES CHAUSSURES	
2020	Cartons	Végétaux	Gravats	Non valorisables	Bois	Métaux	Plastiques	Mobilier	DMS (éco et hors éco)	DEEE	Textiles	TOTAL
Thorigné sur Dué	120,08	1 369,24	604,40	590,04	311,84	186,05	42,98	255,02	44,88	104,36	16,02	3 644,91
Savigné L'Evêque	69,62	1 136,68	371,95	355,30	183,82	99,42	20,01	125,00	20,47	47,69	7,59	2 437,55
St Mars La Brière	76,22	765,86	475,94	429,18	225,34	103,28	15,02	148,28	29,17	48,91	12,80	2 329,99
Maisoncelles	28,42	152,30	145,78	190,40	57,26	50,80	0,00	61,60	9,82	25,85	2,19	724,42
Lombron	30,54	181,50	145,24	208,10	93,48	54,74	0,00	54,92	10,95	25,57	1,74	806,78
TOTAL	324,88	3 605,58	1 743,31	1 773,02	871,74	494,29	78,01	644,82	115,28	252,38	40,34	9 943,66

Le Pays du Mans doit s'inscrire dans l'objectif de réduction fixé par la loi AGECE, à savoir une réduction des DMA de 15% entre 2010 et 2030. Sur la communauté de commune, l'objectif est d'atteindre 390kg/hab en 2030.

Le Pays du Mans est engagé depuis plusieurs années dans des programmes d'actions visant la réduction des déchets et le développement de l'économie circulaire. Le Gesnois Bilurien, en rejoignant le Pays du Mans pourrait bénéficier du nouveau programme d'actions économie circulaire dont le territoire est en train de se doter (contrat étudié et validé le 06/07 prochain par l'ADEME).

Le programme d'actions pluriannuel (2021-2024) se compose de 5 axes de travail déclinés en 16 actions. Voici les axes de travail :

- La gestion de proximité des biodéchets
- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- Objectif Zéro Déchet
- L'allongement de la durée de vie des produits
- Les démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Démographie	<ul style="list-style-type: none"> Territoire attractif avec une croissance démographique positive depuis 1968 	<ul style="list-style-type: none"> Dynamique démographique hétérogène au sein du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Captation des migrations résidentielles des actifs de la Région Parisienne et des actifs de l'aire d'attraction du Mans 	<ul style="list-style-type: none"> Tendance à la stagnation de la population Baisse démographique et vieillissement parfois accentué sur certaines parties du territoire
Logements	<ul style="list-style-type: none"> Attractivité résidentielle notamment sur les parties Nord et Ouest (proximité agglomération mancelle) Prix immobilier attractif 	<ul style="list-style-type: none"> Offre de logements neufs peu diversifiée et inadaptée au desserrement des ménages 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre planification urbaine et politique de l'habitat (PLUjH en cours d'élaboration) Valorisation des centres-bourgs ; démarche Petites Villes de Demain (4 communes) Lancement dispositif opérationnel d'amélioration de l'habitat suite à l'étude pré-opérationnelle habitat 	<ul style="list-style-type: none"> Vacance du parc de logements en centre-bourg (Bilurien) Manque d'intégration et de qualité de l'offre de production de logements neufs
Economie et attractivité	<ul style="list-style-type: none"> Situation sur l'axe économique industriel majeur Le Mans – Paris Bon niveau d'équipements, services et commerces sur les communes pôles Cadre de vie campagne à proximité de l'agglomération mancelle 	<ul style="list-style-type: none"> Activité tertiaire sous représentée Opposition Ouest périurbain plus attractif par rapport à l'Est Bilurien plus rural moins dynamique Manque de stratégie économique communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> Nouvel échangeur pouvant faciliter de nouvelles implantations d'entreprises Développement foncier économique sur l'axe Le Mans - Paris Reconversion de friches industrielles 	<ul style="list-style-type: none"> Impact artificialisation des Zones d'Activités sur les zones agricoles et naturelles Risque de dépendance économique à certains secteurs industriels (agroalimentaire)
Mobilités	<ul style="list-style-type: none"> Réseaux routiers et autoroutiers qualitatifs + ouverture échangeur A11 Offre ALEOP Car et trains/TER Offre de mobilité partagée : Autopartage (Mouv'nGo) et Covoiturage (OuestGo + aires de covoiturage) 	<ul style="list-style-type: none"> Forte dépendance automobile Conditions d'accès aux offres de transport inégales entre les communes du territoire Absence d'un réseau cyclable structurant 	<ul style="list-style-type: none"> Compétence « Organisation de la mobilité » acquise - AOM à l'échelle Pôle métropolitain en cours de formalisation 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du coût des carburants classiques au cours des prochaines années
Transition écologique / énergie / paysages	<ul style="list-style-type: none"> PCAET approuvé fin 2019 Réduction des consommations d'énergies et des émissions Gaz Stockage carbone (stock et potentiel) Bocage dense multifonctionnel Fort boisement au centre du territoire Présence d'espaces naturels (NATURA 2000, ENS, ZNIEFF) 	<ul style="list-style-type: none"> Perte de SAU Problématique pesticides dans les cours d'eau Problème d'irrigation Activités industrielles consommatrices d'énergies et émettrices de Gaz Ruptures de la Trame Verte et Bleue liées aux infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> Potentiel EnR important Rénovation énergétique privée / public Programme Economie Circulaire Label Territoire Engagé pour la Nature 	<ul style="list-style-type: none"> Acceptabilité des projets EnR (éolien, solaire, méthanisation) Prise en compte des Zones Humides en amont des projets d'aménagement Risques liés aux changements climatiques ; mouvement de terrain, feux de forêts
Cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> Débit des réseaux faibles (internet, téléphonie) Temps d'accès aux soins disparates, plus long sur le Sud du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Projet de 3 Maisons France Service Projet de multi-accueil, micro-crèche Démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé (Pays du Mans) ; lien avec un futur Contrat Local de Santé à l'échelle EPCI ? 	<ul style="list-style-type: none"> Vieillessement du personnel médical ; assurer leurs remplacements Déficit de professionnels médicaux et paramédicaux

SYNTHESE DIAGNOSTIC

Stratégie interterritoria le

Article 2 - Élaboration du CRTE : une réponse à 2 niveaux

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien constitue une réponse à deux niveaux :

- **A l'échelle Pays du Mans**, dimension interterritoriale illustrant une stratégie commune aux 6 collectivités membres basée sur un projet de territoire partagé correspondant au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et au Plan Climat Air Energie (PCAET) du Pays du Mans.
- **A l'échelle des six intercommunalités pour** une déclinaison locale du projet commun en prenant en compte les spécificités et les compétences des EPCI concernés.

2.1. Une stratégie interterritoriale dans une complémentarité urbain / rural portée par le Pays du Mans

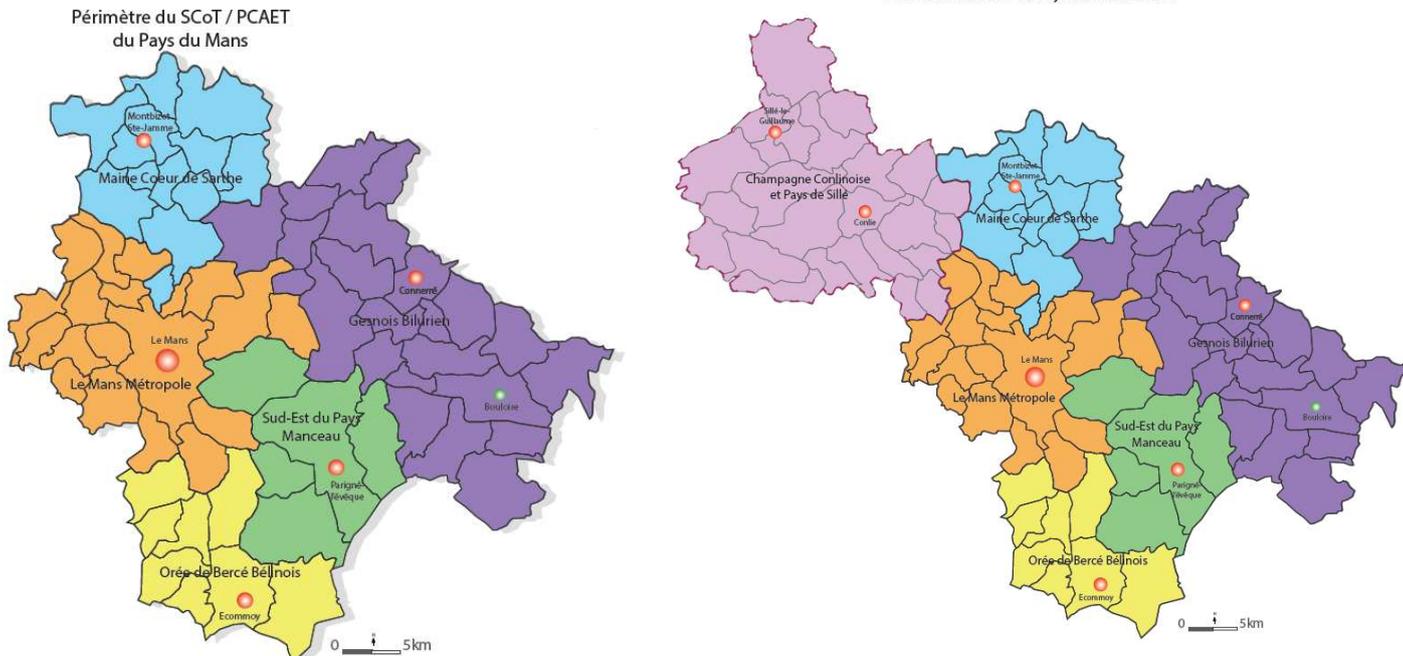
Pays du Mans / Pôle métropolitain entre stratégie territoriale et contractualisation

Le Pays du Mans, à l'interface entre le Grand Ouest et la région parisienne, est aujourd'hui composé de 5 EPCI, les communautés de communes Maine Cœur de Sarthe, Le Gesnois Bilurien, Sud Est du Pays Manceau, et Orée de Bercé Belinois et la communauté urbaine Le Mans Métropole, réparties sur **1 215 km²**, représentant **68 communes** et comptant environ **301 000 habitants** (population totale, 2018, INSEE). Le Pays du Mans est un espace d'animation, un territoire de projets œuvrant dans une démarche de développement durable. Il s'inscrit dans un esprit de complémentarité ville-campagne.

Vers un élargissement du périmètre à la communauté de communes Champagne Conlinoise et Pays de Sillé

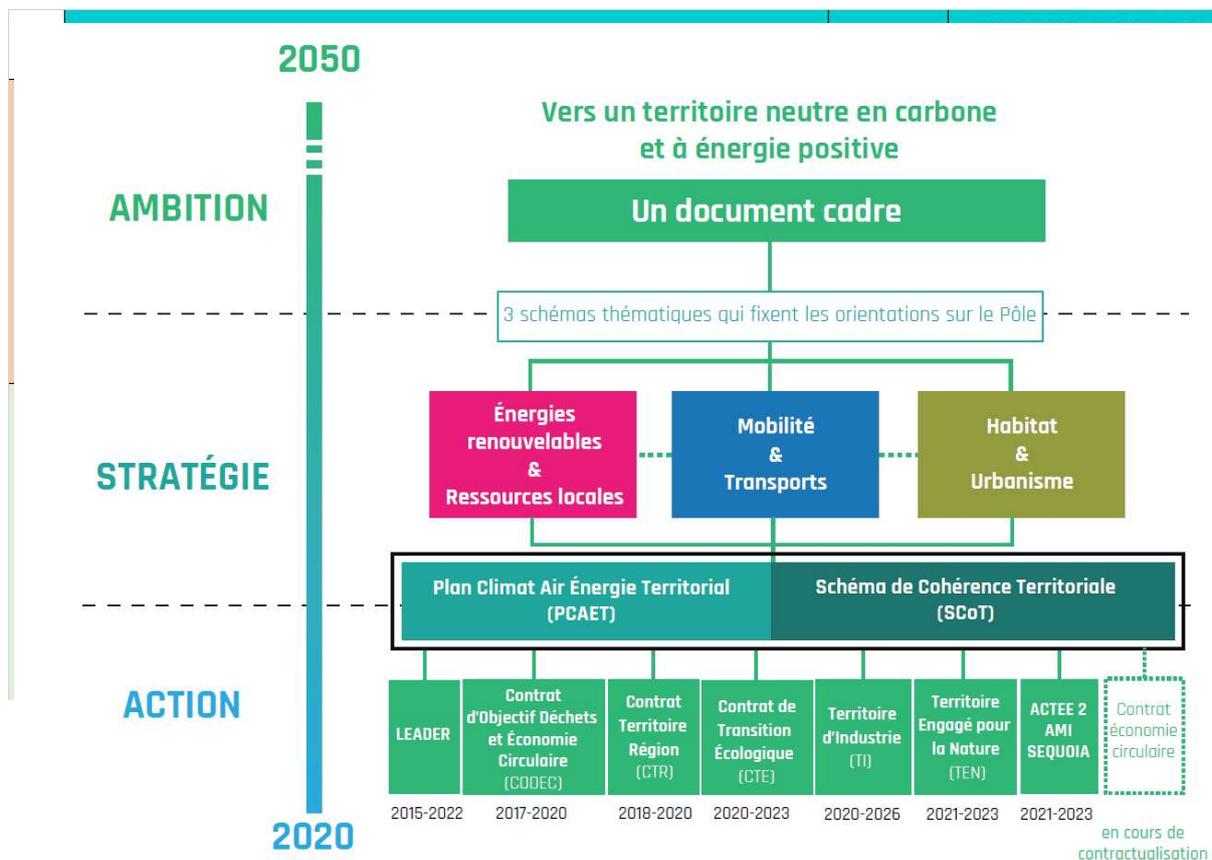
À la suite de la dissolution du Pays Haute Sarthe fin juin 2021, une extension du périmètre est prévue d'ici le second semestre 2021, et au plus tard au 1^{er} janvier 2022, au territoire de la Champagne Conlinoise et du Pays du Sillé. Ainsi, le territoire serait composé de **6 EPCI**, réparties sur 1 646 km², représentant **92 communes** et comptant **319 768 habitants** (population totale, 2018, INSEE).

Les intercommunalités membres ont délégué deux compétences au Pays du Mans, que sont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé en 2014 et actuellement en révision, et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), approuvé en décembre 2019.



Cette échelle stratégique répond aux enjeux de mise en place des CRTE sur les points suivants :

- La stratégie globale portée par le SCoT / PCAET au niveau du Pays du Mans est comme une feuille de route dans laquelle les intercommunalités s’inscrivent (projets de territoire, contrats...)
- Le Pays du Mans / Pôle métropolitain intervient déjà sur les enjeux liés aux transitions économique, énergétique, écologique, numérique et démographique, en lien avec ses territoires membres. C’est aussi une échelle de contractualisation avec l’Etat, la Région Pays de la Loire, le Département, l’ARS Pays de la Loire, l’ADEME, ...



- L'Etat recherchant une mise en cohérence des périmètres de contractualisation, pour éviter de fractionner la mise en œuvre des politiques publiques, **le Pays du Mans apporte une réponse concrète étant porteur de la stratégie et planification territoriale (PCAET, SCoT) mais aussi de contrats / appels à projets** importants en coordination avec les intercommunalités membres (Territoire d'industrie, Contrat de Transition Ecologique, Démarche Urbanisme Favorable à la Santé, Territoire Engagé pour la Nature, la mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE).
- **Le Pays du Mans / pôle métropolitain est un acteur relais de la région Pays de la Loire pour décliner localement la stratégie régionale** portée par le SRADDET arrêté fin décembre 2020. Cette déclinaison s'établit à travers la révision du SCoT, la mise en œuvre du SRADDET à l'échelle du Pays du Mans mais aussi l'élaboration d'une stratégie locale de mobilité à l'échelle du pôle métropolitain ou la stratégie régionale de Biodiversité, le Pays du Mans étant lauréat du dispositif Territoire Engagé pour la Nature...

Un territoire de planification Pays / SCoT / PCAET/ Mobilité avec un engagement commun et ambitieux en faveur de la « Transition Écologique »

En 2019, **les élus et les acteurs socio-économiques du territoire** ont travaillé de manière concertée sur l'élaboration du **Plan Climat Air Énergie Territorial** pour faire ressortir les pistes d'actions sur différentes thématiques (mobilité, énergies renouvelables, habitat, agriculture, stockage carbone, déchets, alimentation, écologie industrielle et territoriale, ...).

Ces échanges ont permis de constituer des programmes d'actions opérationnels qui s'intègrent aux chantiers identifiés par les élus lors du **forum métropolitain (17 mai 2019)**. Lors de ce 1^{er} forum, les élus ont plus particulièrement travaillé sur trois thématiques : **la mobilité durable, les énergies renouvelables et les ressources locales ainsi que l'habitat du futur**. Au cœur des discussions, chacun a affirmé sa volonté de **ne pas opposer l'urbain, le périurbain et le rural**, mais, au contraire, de **faire avancer la ville et la campagne dans le même sens** en développant des **synergies originales au profit de tous les habitants et des entreprises**.

Les élus du territoire ont signé le 20 décembre 2019 un Contrat de Transition Écologique **marquant leur engagement commun à répondre aux enjeux énergétiques et environnementaux de demain**. Cet engagement commun s'inscrit **dans la continuité des actions et contrats déjà engagés en faveur de la Transition Écologique**. En effet, les collectivités qui composent le Pays du Mans et Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, au travers du Département et des Pays du Mans, de la Vallée de la Sarthe et de la Haute-Sarthe, ont été à plusieurs reprises reconnues comme « Territoire Zéro Gaspi, Zéro Déchet », « TEPCV », « LEADER », « COTER ».

La stratégie du territoire est inscrite dans les objectifs du Plan Climat du Pays du Mans, est d'être un **territoire neutre en carbone et à énergie positive en 2050**.

Les élus Pays du Mans et Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe, ont déjà engagé une démarche de construction d'une stratégie santé à travers plusieurs actions engagées depuis 2017 pour répondre notamment au manque de médecins et de certaines professions médicales sur le territoire. Le Pays du Mans est lauréat depuis juin 2021 à l'appel à projet PRSE3 piloté par l'ARS Pays de la Loire pour la mise en place d'une démarche urbanisme favorable à la santé dans le cadre de la révision du SCoT.

La stratégie proposée par le Pays du Mans se base sur le SCoT de 2014, fer de lance d'une politique durable où la transition écologique est un axe transverse à toutes les thématiques de sa politique publique, en complémentarité avec le PCAET. Elle s'inscrit également dans la stratégie régionale de biodiversité ainsi que le SRADDET (arrêt de projet en 2020) notamment la partie correspondant au Schéma Régional de Cohérence Ecologique, et fait aussi le lien avec la loi énergie-climat qui fixe l'objectif de neutralité carbone.

2.2. Les axes communs du CRTE

Prise en compte de la stratégie Pays du Mans / Pôle Métropolitain à travers les documents de référence

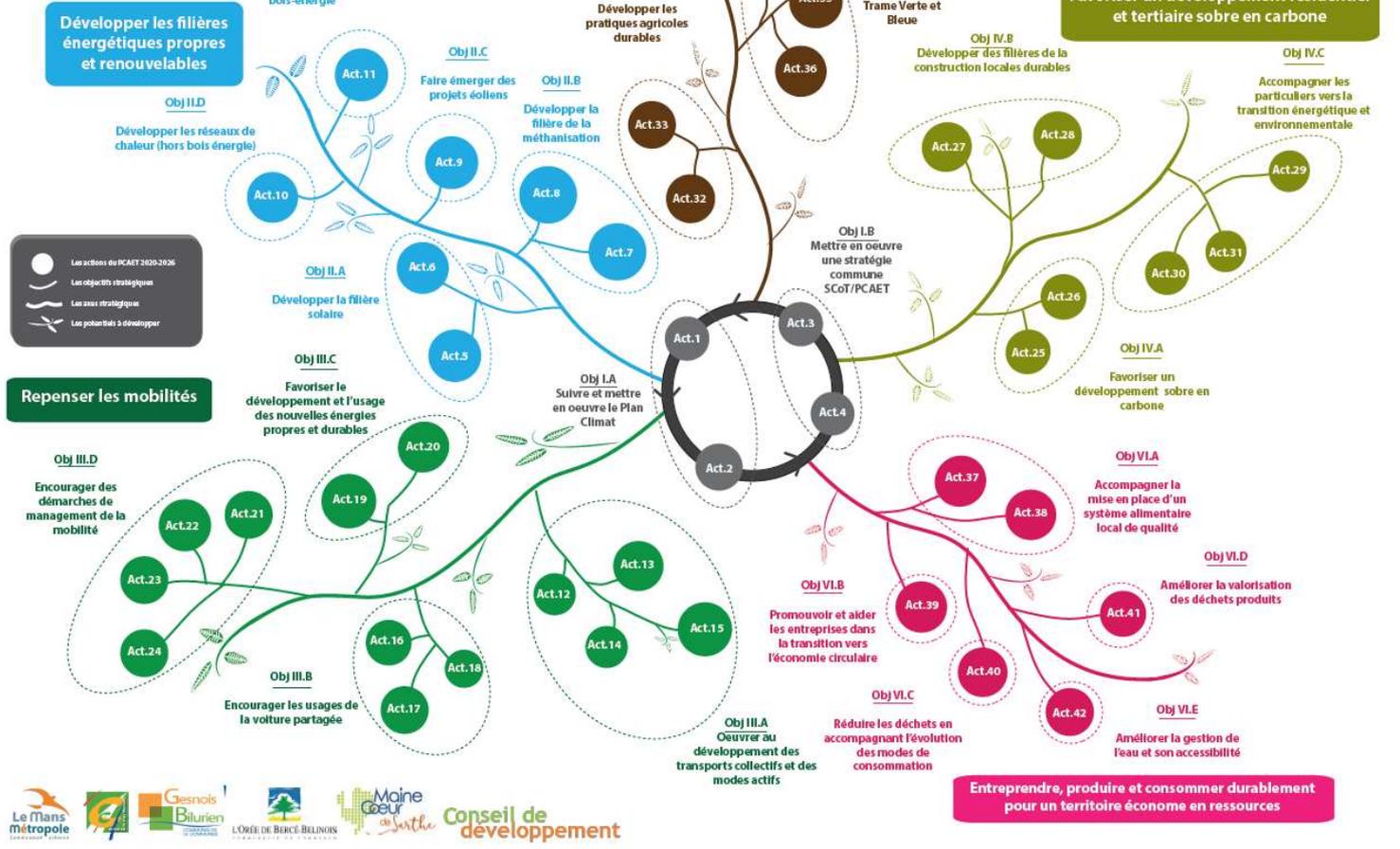
La construction des axes communs du CRTE ne doit pas partir de zéro, car le Pays du Mans coconstruit depuis 2014 (date d'approbation du SCoT), une stratégie commune avec les territoires.

Aussi, il est proposé d'élaborer la stratégie sur les bases des documents cadre approuvés et partagés par les élus :

- **Les schémas d'Orientations Stratégiques du Pôle Métropolitain**
 - Habitat / Urbanisme
 - Ressources et énergie
 - Mobilités

- **Le SCoT du Pays du Mans approuvé le 29 janvier 2014** dont le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, projet politique de territoire à l'horizon 2030 comprenait
 - Le principe complémentarité ville/campagne issue de la charte de territoire du Pays
 - AXE 1 – TIRER PARTI D'UN POSITIONNEMENT ET D'UN RAYONNEMENT ATTRACTIFS
 - AXE 2 - DEVELOPPER UN TERRITOIRE D'OPPORTUNITES ET D'INITIATIVES
 - AXE 3 - PRESERVER ET VALORISER UN TERRITOIRE RICHE DE RESSOURCES
 - AXE 4 – ORGANISER UN DEVELOPPEMENT URBAIN RAISONNÉ ET EQUILIBRÉ

- **Le Plan Climat Air Energie Territorial approuvé le 20 décembre 2019 dont la note stratégique avait pour ambition de faire du Pays du Mans un territoire neutre en carbone et à énergie positive. Les axes de développement étaient les suivants :**
 - 1 - Faire vivre le Plan Climat
 - 2 - Développer les filières énergétiques renouvelables et propres
 - 3 - Repenser les mobilités
 - 4 - Renforcer le stockage carbone et la biodiversité
 - 5 - Favoriser un développement résidentiel et tertiaire sobre en carbone
 - 6 - Entreprendre, produire et consommer durablement pour un territoire économe en ressources
 - Un programme d'actions perçu comme une politique Air-Énergie-Climat intégrée et systémique se présente sous forme de Clim'Arbre



Pour répondre aux besoins de la relance économique (attractivité, compétitivité) mais aussi aux enjeux d'équilibre en termes de services notamment l'accès aux soins, il est proposé d'ajouter un quatrième pilier stratégique : l'attractivité / cohésion.

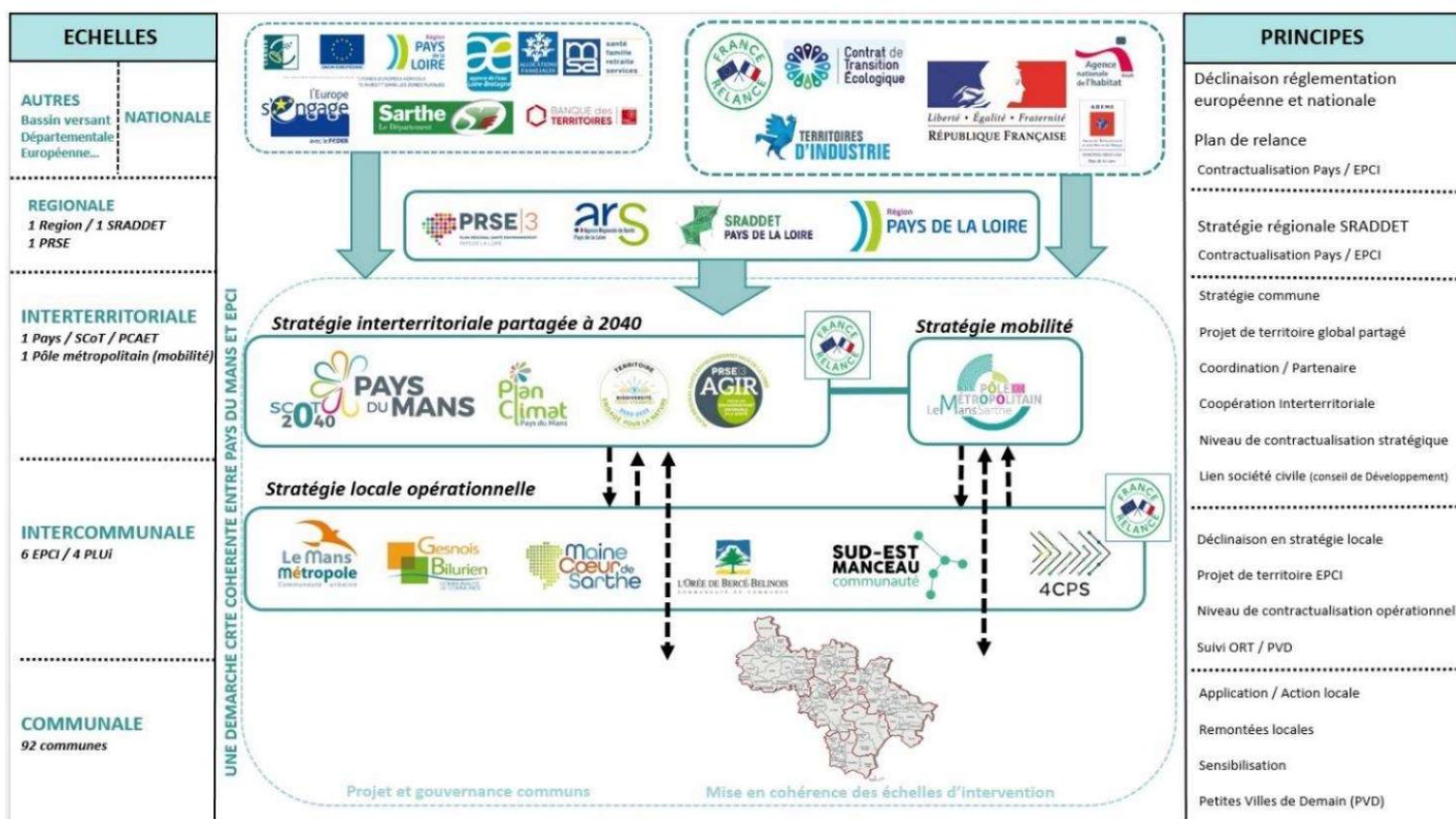
Ainsi on peut dégager les 4 axes stratégiques suivants qui structurent la politique d'aménagement du territoire du Pays du Mans et de ses collectivités membres.

Les axes stratégiques du CRTE Pays du Mans / EPCI

- **AXE 1 - RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET L'EQUILIBRE DU TERRITOIRE ENTRE VILLE ET CAMPAGNE**
- **AXE 2 - FAVORISER UN DEVELOPPEMENT URBAIN EQUILIBRE ET MAITRISE**
- **AXE 3 - PRESERVER ET VALORISER LES RESSOURCES DU PAYS DU MANS ET TENDRE VERS UNE NEUTRALITE CARBONE**
- **AXE 4 - METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE MOBILITE DURABLE ET PARTAGÉE**
- **AXE 5 – RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE**

2.3. Une stratégie locale au niveau de l'intercommunalité (déclinaison de la stratégie globale)

Le deuxième niveau d'action du Contrat de Relance et de Transition Ecologique est l'intercommunalité. Il s'agit d'un niveau plus opérationnel, le Pays du Mans n'étant compétent que sur le SCoT et le PCAET, la communauté urbaine de Le Mans Métropole et les cinq autres communautés de communes, par leurs compétences plus opérationnelles, déclinent et mettent en œuvre localement le projet de territoire Pays du Mans. Les EPCI membres du Pays du Mans sont aussi des territoires de contractualisation avec l'Etat, la Région, le Département, la CAF/MSA, l'ANAH...



**PROJET DE
TERRITOIRE DU
GESNOIS BILURIEN**

Article 3 – Ambition du territoire de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Depuis la fusion intervenue à la date du 01 janvier 2017 des deux communautés de communes Pays des Brières et du Gesnois et Pays Bilurien, la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien ne s'est pas encore dotée d'un Projet de Territoire au sens formel du terme.

La définition des Orientations Stratégiques résulte :

- Des dispositifs élaborés au niveau du Pays du Mans (PCAET notamment)
- Du travail réalisé lors de la construction du PADD et du projet de PLUi
- De la détermination d'une « Feuille de route politique » élaborée avec les élus communautaires lors de 2 séminaires, le dernier en date du 15 octobre 2021

VOIR ANNEXE n°1 : Définition de la feuille de route politique de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

Article 4 – Les orientations stratégiques

Les orientations stratégiques retenues s’inscrivent dans le cadre des 5 Grands Axes définis à l’échelle du Pays du Mans et en s’appuyant sur le projet de territoire approuvé le 09 novembre 2021 par le Conseil communautaire. Elles sont au nombre de 4 :

- Orientation 1 : Une politique attractive en matière d’accueil résidentiel qui permette d’améliorer les conditions de « Mieux vivre ensemble » et d’atteindre les objectifs d’évolution démographiques du PADD
- Orientation 2- Une politique attractive en matière d’activités économiques, de maintien des activités commerciales et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes.
- Orientation 3- Une politique touristique attractive appuyés sur une richesse patrimoniale et naturelle.
- Orientation 4- Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique.

Chacune de ces orientations stratégiques est déclinée en plusieurs objectifs dans lesquels viendront s’inscrire les actions prêtes à être engagées et les projets qui restent à préciser.

Les évolutions intervenant en cours de contrat seront validées par le Comité de Pilotage, sans nécessité d’avenant.

Article 5 – Le Plan d’action

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la communauté de communes, des communes du territoire et des acteurs territoriaux.

5.1 Intégration des contractualisations et programmes de l’Etat

Il s’agit essentiellement des programmes territorialisés de l’ANCT et des contrats de l’Etat transversaux.

Le Contrat intègre aussi les Contrats coordonnés avec le Pays du Mans (voir Tableau de l’article 2.1).

Les conventions et contrats préexistants peuvent élargir les orientations et objectifs du CRTE et être progressivement intégrés dans ce dernier .

5.2. Validation des actions

Les actions du CRTE font l’objet de Fiches-Projet qui deviennent des Fiches-Action lorsque leur contenu, leurs caractéristiques et leur plan de financement sont établis et qu’elles sont en situation d’être réalisées dans un délai raisonnable.

Le Plan d’Actions du CRTE 2021 intègre aussi :

- Les actions 2021 déjà réalisées, en cours de réalisation ou en voie d’être réalisées
- Les fiches-action décrivant des projets destinés à être réalisés en 2022.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l’état des milieux des naturels, afin de s’inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité), engagements repris par le Pays du Mans dans son PCAET.

Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d’une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui définit la participation des différents partenaires.

5.3. Les actions de coopération interterritoriale

Le Syndicat Mixte du Pays du Mans favorisera les synergies et complémentarités entre les 6 intercommunalités membres en assurant une cohérence des interventions, notamment dans le cadre du suivi transversal des CRTE.

Pour rappel, ce syndicat est compétent en matière de SCOT et de PCAET pour le compte de ses collectivités membres. A ce titre, il a souhaité être signataire du CRTE pour porter des actions en faveur de la transition

écologique et en complémentarité des projets des intercommunalités. Il s'appuiera notamment sur les contrats existants et pourra porter de nouveaux contrats et études pour le compte de ses collectivités membres.

Le Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe, quant à lui, se structurera prochainement sous forme d'un Syndicat dit Loi SRU, afin d'être Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) et de porter la compétence mobilité pour les EPCI membres, hors Le Mans Métropole.

Il pourra ainsi être à même de solliciter un accompagnement technique et financier dans le cadre d'études diverses, de réalisation de Schémas Directeurs des Modes Actifs... qui pourront intégrer le CRTE de chacune des intercommunalités membres.

Le Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe porte à l'heure actuelle un CTE et un contrat TI.

Il s'appuiera sur ces contrats pour développer, jusqu'à leurs termes respectifs, des actions de coopération interterritoriale en faveur de la relance et de la transition écologique.

Article 6 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les opérateurs tels que l'ANCT, le Cerema, l'Ademe, les services déconcentrés de l'Etat, les agences techniques départementales, etc ...

Ce soutien pourra être apporté lors des différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat, etc..). L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisine propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 7 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

7.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont

fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches-action, mais ne valent pas accord final.

7.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Elle s'engage :

- à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration, la mise en œuvre du contrat ainsi que son évaluation.
- à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat afin d'initier et catalyser la dynamique du territoire.
- à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE.
- à mettre en œuvre les actions inscrites au CRTE dont elle est Maître d'Ouvrage.

7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE.

Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et du processus d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir, tels que l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence Française de Développement (AFD), etc.

7.4. Engagements de la Région

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

7.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

7.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

La Communauté de communes s'attachera à renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques au projet collectif.

A cet effet, elle s'appuiera notamment sur ses outils de communication, les activités du club d'entreprises, le conseil de développement, etc.

Article 8 – Gouvernance du CRTE

Conformément à l'esprit du CRTE, une gouvernance conjointe entre représentants de l'Etat et des collectivités territoriales porteuses est mise en place pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évolution du CRTE.

8 .1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du Département, ou son représentant, et par le Président de la Communauté de communes ou son représentant.

Il est composé de représentants des services de l'Etat, de l'exécutif et des services de la Communauté de Communes, des autres collectivités signataires (Région, Département, Pays du Mans), de l'ADEME et des autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Au titre de l'exécutif, sont membres du Comité de Pilotage, outre le Président, le Vice-Président en charge des Politiques Contractuelles et trois membres du Conseil Communautaire désignés par ce dernier.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis.
- Examiner l'avancement et la programmation des actions.
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique.
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

8.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par le représentant de l'Etat désigné par le Préfet et le vice-président de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien en charge des Politiques Contractuelles. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Y participent, en outre, pour la Communauté de communes, le Directeur Général des Services, le.a Chef.fe de Projet, et les trois élus membres du Comité de pilotage.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Suivre le déroulement des actions prévues au contrat, analyser les éventuelles situations de blocage et proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets.
- Étudier et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE.
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations.
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement.
- Étudier et statuer sur les évolutions du contenu du contrat proposées.
- Etre informé des réponses apportées aux demandes de financement et de subvention pour les différents projets du contrat.

8.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du Plan de Relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 9 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné. Il décrit l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).

Il est examiné par le Comité Technique et présenté en synthèse au Comité de Pilotage.

Article 10 - Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 - Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes pourront faire l'objet de modifications par avenant d'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis du Comité de Pilotage.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 - Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Fait à Mamers

Le 15 décembre 2021

Pour l'Etat

Monsieur Olivier COMPAIN, sous-préfet de l'arrondissement de Mamers

Pour la Région des Pays de la Loire

Madame Christelle MORANCAIS, présidente du conseil régional des Pays de la Loire

Pour le Département de la Sarthe

Pour le président du conseil départemental, Monsieur Anthony TRIFAUT,
vice-président du conseil départemental de la Sarthe

Pour le Syndicat Mixte du Pays du Mans

Monsieur Stéphane LE FOLL, président du Syndicat Mixte du Pays du Mans

Pour la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

Monsieur André PIGNÉ, président de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien

Sommaire des annexes

Annexe 1 - « Feuille de route politique » de la Communauté de communes établie après le dernier séminaire des élus du 15 octobre 2021

Annexe 2 - Plan d'actions et financements 2021

Annexe 3 - Plan d'actions 2022 et années suivantes

Annexe 4 - Fiches-Action relatives aux actions 2022

ANNEXE 1

Définition de la feuille de route politique de la Communauté de communes

Note de synthèse – validation des axes stratégiques

La présente note de synthèse a vocation à valider les axes stratégiques retenus au terme du deuxième séminaire organisé à TRESSON, le 15 octobre 2021.

Pour rappel, cette démarche ambitieuse, **jamais entreprise depuis la création de la CCGB en 2017**, s'inscrit de manière cohérente avec la signature du CRTE qui doit intervenir d'ici ces prochaines semaines.

La formalisation d'un projet de territoire reste une **démarche partagée**. Il est important de procéder par étapes cohérentes et structurées qui permettent de bien appréhender le pourquoi de la méthode.

Aussi, nous rappellerons que :

- le 1^{er} séminaire du 25 juin 2021, organisé à THORIGNE-SUR-DUE a mis en lumière les constats, tant sur les questions relatives à l'identité territoriale que de la relation entre les communes et l'EPCI, ainsi que sur les compétences que notre structure intercommunale porte pour le compte de chacune des 23 communes ;
- Ces constats ont été validés lors du deuxième séminaire de TRESSON. Ce deuxième séminaire a proposé des axes stratégiques sur lesquels il convient désormais de décliner en priorités d'actions concrètes pour le mandat. Ces actions auront pleine vocation à intégrer le CRTE, en l'amendant, une fois ces dernières validées par le conseil communautaire, et seront complétées tant en matière calendaire qu'en matière de faisabilité financière.

Sept axes stratégiques rejaillissent de cette 1^{ère} phase de débat collectif et stratégique. Naturellement, ces axes stratégiques doivent être cohérents avec le squelette du CRTE dont les orientations ont été présentées en bureau communautaire :

1. Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à permettre d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD ;
2. Une politique attractive en matière d'activités économiques, de maintien des activités commerciales et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes ;
3. Une politique touristique attractive appuyée sur une richesse patrimoniale et naturelle ;
4. Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique ;

Aussi, d'un point méthodologique, il est proposé au conseil communautaire que la CCGB signe le CRTE sur la base du diagnostic territorial réalisé par le Pays du Mans, en intégrant les orientations ci-dessus comme colonne vertébrale du document contractuel et en complétant le programme d'actions par les fiches projet rédigées par les communes membres. Dans un second temps, idéalement 1^{er} trimestre 2022 au plus tard, la CCGB intégrera au CRTE les actions qui auront été validées au titre de notre feuille de route politique, sur la base des axes stratégiques qui suivent.

Bien évidemment, tout n'aura pas vocation à intégrer le CRTE.

A l'issue du conseil communautaire du 9 novembre 2021, chaque axe validé sera travaillé en commission ou groupe de travail constitué ad hoc, dont l'initiative de composition et de réunion relève de la volonté à s'impliquer pour le devenir de notre territoire. La synthèse de chaque axe sera présentée lors **d'un 3^{ème} et dernier séminaire**, conséquent, qui actera les actions à entreprendre durant le mandat, par un chiffrage et un calendrier de mise en œuvre.

De ce dernier séminaire, pourront découler d'éventuelles hypothèses de modification des statuts de la CCGB et, le cas échéant, une révision de la définition de l'intérêt communautaire à l'égard des compétences que nous exerçons de manière partagée avec les communes membres.



AXE. 1. AMPLIFIER LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE PAR UNE ACTION PLUS VOLONTARISTE DE LA CCGB

La question économique constitue indéniablement le cœur de métier des structures intercommunales, en lien étroit avec la Région, mais aussi par le lien essentiel de proximité avec chacune des communes. Les deux séminaires ont clairement mis l'accent sur l'ardente nécessité de « doper » notre volontarisme économique, qu'il convient désormais d'approfondir, par la formulation d'actions concrètes autour des enjeux suivants :

- Renforcer l'expertise interne, par l'accompagnement d'un développeur économique ;
- Développer l'accueil endogène et exogène, par la mise à disposition de bâtiments blancs (portage public ou privé) ?
- Développer la question des circuits courts, par mise en réseau des producteurs, par l'émergence d'un plan alimentaire et agricole territorial ?
- Par le développement de nos ZAE ?
- Par une stratégie de développement touristique et des actions fortes à entreprendre dans ce domaine ?

La question économique est celle qui a fait l'objet d'une attention prégnante, à la fois dans les constats et dans la formulation des axes stratégiques. Elle constitue le creuset de notre feuille de route politique à venir.

AXE 2. RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET LE SERVICE A L'USAGER

Un travail important est actuellement réalisé, sous l'autorité de la vice-présidente en charge de l'enfance jeunesse, autour de notre stratégie territoriale en matière de service à la population. Cette démarche sollicite l'appui d'un cabinet d'étude qui permet de structurer notre réflexion, nos orientations et nos décisions à venir.

Afin de ne pas doubler la démarche CTG / feuille de route politique, il est proposé que la stratégie territoriale issue des travaux de la CTG et le programme d'actions y découlant constitue le volet social de notre feuille de route politique. Des ateliers sont programmés d'ici la fin de l'année pour appréhender notamment des questions aussi centrales que la politique de tarification en matière d'enfance jeunesse, la territorialisation des structures d'accueil, le devenir de la relation avec le LARES en matière d'animation de la vie sociale, la problématique de maillage d'éventuelles plusieurs MFS sur le territoire communautaire, l'accès et à la diversification de l'offre culturelle communautaire...

Par ailleurs, le groupe de travail commun à la commission EJ / commission Finances, se réunira très prochainement (29 novembre 2021) pour faire des propositions concrètes quant à la question récurrente de la relation contractuelle communes / CCGB, en matière de valorisation des charges de fluide et de personnels communaux pour l'accueil périscolaire et extrascolaire au sein de structures communales intégralement ou partiellement affectées aux missions que nous exerçons.

AXE 3. UNE OFFRE DE MOBILITE ADAPTEE ET OUVERTE AUX TERRITOIRES PERIPHERIQUES

Le bloc local a décidé du transfert de la compétence mobilité à l'échelle de la Communauté de communes au 1^{er} juillet 2021. De nombreuses questions demeurent en suspens autour de la déclinaison opérationnelle de la compétence et, surtout, de son financement (versement mobilité ? contribution budgétaire des EPCI ?...).

Favoriser la mobilité de nos jeunes, de nos aînés, des « publics invisibles » dont la présence a été mise en lumière par le diagnostic de la CTG, constituent une gageure pour laquelle la Communauté apportera une attention très importante. Notre identité territoriale se singularise par la cohabitation d'espaces périurbains, plus denses, d'espaces semi ruraux et de territoires plus marqués par l'empreinte rurale. Aussi, les attentes et les besoins en terme d'offres de mobilité peuvent apparaître assez hétérogènes.

Toutefois, s'agissant d'une compétence dont la portée est largement plus importante qu'un simple cantonnement au périmètre des 23 communes, la future AOM (autorité organisatrice de la mobilité) devrait relever du pôle métropolitain en tant que structure porteuse de l'offre de mobilité, en dehors de Mans Métropole. Un schéma des mobilités devrait être défini à cette échelle.

La future délégation de compétence à une structure supra communautaire ne doit pas pour autant dessaisir le territoire d'un vrai débat stratégique quant aux besoins constatés et à la mise en œuvre d'une offre qui soit la mieux adaptée (ex : transport à la demande, promotion des transports solidaires, appui aux interfaces numériques, covoiturage..).

A travers sa feuille de route, la CCGB a la volonté de participer activement à la construction d'une offre de mobilité qui obéisse à ses spécificités territoriales.

AXE 4. ACCENTUER LES PISTES DE MUTUALISATION – RENFORCER LES SYNERGIES ENTRE COMMUNES ET COMMUNAUTE

Le 1^{er} séminaire a mis en lumière l'ardente nécessité d'approfondir de nouvelles formes de gouvernance la Communauté de communes et chacune des 23 communes, notamment sur la question de la relation de travail entre les deux niveaux d'administration territoriale (meilleure interconnaissance professionnelle, opportunités de mutualisation du plan de formation, aide et assistance par la désignation de référents sur certains domaines techniques : urbanisme, marchés publics, questions budgétaires et fiscales..).

Quelles actions concrètes peuvent-elles être mises en place, à la fois innovantes et plus efficaces, pour renforcer cette collaboration ? Faut-il accentuer le volet mutualisation autour de l'accompagnement juridique des communes (mutualisation du service SVP) ? Faut-il également accentuer la question de la mutualisation des moyens matériels entre les deux échelons territoriaux ?

Enfin, dans la relation aux conseillers municipaux et aux usagers : valider la « grand-messe » annuelle d'une AG territoriale ? Un intra-muros communautaire ? Une signalétique CCGB à l'entrée de chaque agglomération ?

AXE 5. ANTICIPER LES ENJEUX DU TRANSFERT DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Force est de constater que le transfert des compétences en matière d'eau et d'assainissement constitue l'un des enjeux phare de la seconde moitié de mandat. De nombreux enjeux mailleront le traitement de cette question :

- Quel état des lieux en matière de réseaux ?
- Quel mode de gestion de la compétence (régie communale, syndicat, externalisation..) ?
- Quelle politique de tarification (part fixe, part variable) ?
- Quel bilan financier (devenir des excédents, consolidation budgétaire..) ?
- Quels investissements prioriser au regard de l'état des réseaux ?
- Quels enjeux en matière d'interconnexion, de sécurisation des réseaux d'eau et/ou de protection des aires de captage.. ?
- Intérêt du schéma directeur eau / assainissement à moyen terme ?

Autant de questions pour lesquelles le groupe de travail n'a pas vocation à apporter de réponse immédiate, mais tout au moins alimenter une proposition de méthode et un calendrier pour définir une stratégie de transfert de compétence.

AXE 6. APPREHENDER LES COMPETENCES FACULTATIVES DE NOTRE INTERCOMMUNALITE

Des interrogations persistantes demeurent quant au devenir de certaines des compétences facultatives gérées par la Communauté de communes (gestion du parc locatif conventionné, ZNIEFF, étang, centre équestre). Les deux séminaires n'ont pu apporter d'orientation quant au devenir de chacune d'elle, quand bien même le conseil communautaire a souhaité s'emparer de cette question.

Faut-il maintenir le statu quo ? Toiletter les statuts et déterminer des hypothèses de rétrocession de compétence et/ou de cession d'une partie du patrimoine communautaire ?

Il convient de rappeler que ces compétences ne se distinguent pas par leur caractère budgétivore. Néanmoins, nombre d'élus s'interrogent sur le sentiment d'un éparpillement des actions qui sont les nôtres.

Cet axe de travail est l'occasion décisive de déterminer, pour le mandat, ce que nous souhaitons faire de notre outil intercommunal.

AXE 7. LA TRANSITION ECOLOGIQUE PAR UNE APPROCHE GLOBALE DES ENJEUX ET DES RESSOURCES

La CCGB a transféré nombre de ses compétences à caractère environnemental à des structures supra communautaires (PCAET, GEMAPI, Déchets). Ce dessaisissement nourrit le sentiment d'une certaine déconnexion avec les orientations et décisions actées à une autre échelle. Néanmoins, Chacun sait que l'échelon intercommunal est le niveau territorial idoine pour appréhender de manière opérationnelle les enjeux relatifs à la transition écologique.

Comment mieux s'approprier la transition écologique par le prisme communautaire ? Mettre en œuvre le PCAET et travailler à son appropriation au sein des conseils municipaux ? Développer les fonctions de communication, de sensibilisation ? Promouvoir une culture partagée autour des enjeux de préservation de notre environnement ? Viser une connexion forte avec les filières économiques locales : énergie, économie circulaire... ?

Autant de questions qui méritent un vrai débat de fond sur la manière dont nous souhaitons nous approprier ce sujet.

AXE TRANSVERSAL. UNE STRATEGIE FINANCIERE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU PROJET POLITIQUE

Depuis plus d'un an, la commission des finances s'emploie à creuser toutes les hypothèses permettant d'optimiser le budget communautaire, de mesurer l'ensemble des pistes qui peuvent dégager de l'épargne de gestion, creuset d'une politique d'investissement attractive et créatrice de richesse.

Pour ce faire, la formulation d'un pacte financier et fiscal peut avoir tout son sens, en fonction du degré d'ambition et de crédibilité accordé à l'ensemble de cette démarche. Faudra t'il revisiter les flux financiers entre la Communauté de communes et les 23 communes ? Retravailler la péréquation ? La fiscalité ? Accentuer d'autres leviers (taxe d'aménagement ? Partage de fiscalité sur le foncier bâti entreprise ?

Au regard des missions validées au titre de la feuille de route, nous définirons la stratégie financière et fiscale la plus idoine qui devra préserver les marges de manœuvre tant de la CCGB que de chacune des communes membres.

Par ailleurs, la CLECT est mobilisée pour mesurer l'ensemble des pistes d'optimisation du coefficient d'intégration fiscale (CIF) par les effets de neutralité financière de transfert de charges au sein du bloc local et d'analyser les conséquences à l'égard de la DGF intercommunale (volet dotation d'intercommunalité).

Les propositions d'actions issues des axes stratégiques ont pleine vocation à faire l'objet de fiches projet afin de s'intégrer dans la démarche CRTE (fiche projet type CRTE ci-dessous), comme pour les actions inscrites au titre des maîtrises d'ouvrage communales.

Le 3^{ème} séminaire validera les actions proposées par chaque commission / groupe de travail.

ANNEXE 2

Orientations Stratégiques et Plan d'Action 2021

Ce document reprend les financements obtenus en 2021 par les collectivités du territoire au titre de la DETR et de la DSIL, au titre du Plan de Relance, des aides sectorielles et du CTR de la Région et au titre du Plan de Relance du Département.

Orientation 1 - Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du "Mieux-Vivre Ensemble" et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus par le PADD.

Nature de l'Action	Maître d'Ouvrage	Aide de l'Etat	Aide de la Région	Aide du Département
Installation de Jeux Parc des Sittelles	Communauté de Communes	DETR 5.051€		
Création Salle Multi-Activités	Connerré	DSIL 400.000€	CTR 558.572€	
Création Structure Maison France-Services	Le Breil-sur Mézize	DETR 8.000€		
Rénovation Piste Athlétisme	Montfort-le-Gesnois	DETR 360.432€ DSIL 97.188€		
Aménagements Sécurité dans le Bourg	Nuillé-le-Jalais	DETR 18.593€	FRDC 19.193€	PRD 13.525€
Construction d'une Halle	Saint-Mars la Brière	DETR 80.344€		
Dispositif Auto-Partage	Savigné l'Evêque	DETR 21.898€ DSIL 36.497€		
City-Stade et Eclairage terrain football	Sillé-le-Philippe	DETR 23.930€		
Aménagement Espace Accueil-Animation-Loisirs	Soultre	DSIL 15.000€		
Aménagements Sécurisation Bourg Torcé-en-Vallée	Torcé-en-Vallée	DETR 12.156€	FRDC 2.881€	
Aménagement Local communal pour MAM	Tresson	DETR 79.016€		
Structure d'accueil et de rencontre	Bouloire		CTR 10.000€	
Embellissement Bâtiments Scolaires	Connerré		FRDC 16.300€	

Rénovation Bâtiments communaux	Coudrecieux		FRDC 20.240€	
Extension Restaurant Scolaire	Fatines		Fonds Ecole 25.000€	
Transform Bâtiment industriel en Salle Polyv	Lombron		CTR 100.000€	PRD 34.920€
Eclairage court de tennis	Lombron		Aide Sector 7.500€	
Accessibilité Cabinet Médical	Montfort-le-Gesnois		FRDC 2.605€	
Aménagements Centre Bourg	Montfort-le-Gesnois		CTR 48.274€	
Réduction fracture numérique à l'école	Torcé-en-Vallée		Fonds Ecole 1.794€	
Aménagement Centre Bourg	Saint-Mars la Brière		CTR 188.073€	PRD 49.032€
Rénovation et Extension Salle Culturelle	Savigné l'Evêque		FRDC 24.375€	
Requalif Centre Bourg	Sillé-le-Philippe		CTR 90.000€	
Rénov Ecole Verte	Soulitré		CTR 15.000€	
Accessibilité Points d'arrêt routier	Thorigné-sur-Dué		Aide Sector 13.562€	
Création espace loisirs jeune public	Nuillé-le-Jalais		PLRIC 10.650€	
Maison pour tous	Ardenay-sur-Mérize			PRD 12.000€
Balayeuse Voirie	Bouloire			PRD 37.836€
Aménagement Voie Nouvelle	Connerré			PRD 53.154€
Travaux cantine et école	Fatines			PRD 21.425€
Travaux voirie	Le Breil-sur-Mérize			PRD 28.296€
Travaux voies communales	Maisoncelles			PRD 12.000€
Cour école, accessibilité Centre Social etc	Montfort-le-Gesnois			PRD 54.810€
Réhab ancien café en cabinet de santé	Saint-Corneille			PRD 25.506€
Divers aménagements	Saint-Mars de Locquenay			PRD 14.400€
Jeux enfants	Saint-Michel de Chavaignes			PRD 18.825€
Réhab Locaux pour accueil Police Municipale	Savigné l'Evêque			PRD 73.638€
City-stade, Aire Jeux enfants	Sillé-le-Philippe			PRD 19.800€

Toiture Salle des Fêtes	Soulitré			PRD 16.325€
Self cantine scolaire	Thorigné-sur-Dué			PRD 29.520€
Sécurisation abords Ecole Maternelle	Torcé-en Vallée			PRD 25.326€
Aménagements Sécurité centre bourg	Volnay			PRD 23.150€
Structure Petite Enfance Le Breil-sur-Mérize	Communauté de Communes		CTR 178.498€	
Aménagements Centre Aquatique, Bureaux	Communauté de Communes			PRD 215.260€

Orientation 2 - Une politique attractive en matière d'activités économiques, de maintien des activités commerciales et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes.

Réhab d'un Café-Restaurant	Saint-Corneille	DETR 48.963€		
Réhab anciens locaux pour création commerce de proximité	Saint-Célerin			PRD 22.600€
Couverture Bar multi-Services	Tresson			PRD 12.000€

Orientation 3 - Une politique touristique attractive appuyée sur une richesse patrimoniale et naturelle

Signalétique Monuments et Parcours Découverte	Montfort-le-Gesnois		Aide Sector 2.000€	
---	---------------------	--	--------------------	--

Orientation 4 - Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique

Rénovation Eclairage Public	Bouloire	DETR 15.388€		
Rénovation Eclairage Public	Fatines	DETR 6.600€		
Rénovation Energétique Ecole	Fatines	DSIL 113.943€		
Rénovation Eclairage Public	Le Breil-sur-Mérize	DETR 7.928€		
Eclairage Public Petit Fourneau	Lombron	DETR 7.150€		

Rénovation Énergétique Salle Polyvalente	Lombron	DSIL 41.000€		
Installation photovoltaïque Salle Polyvalente	Maisoncelles	DSIL 7.225€		
Rénovation Éclairage Public	Nuillé-le-Jalais	DETR 1.254€		
Rénovation Éclairage Public	Saint-Michel de Chavaignes	DETR 17.542€		
Remplact Chaudière et isolation Mairie	Savigné l'Evêque	DSIL 15.490€		
Remplact Chaudière fuel par Chaudière Bois	Soulitré	DSIL 38.000€		
Remplact Huisseries Mairie	Surfonds	DSIL 5.992€		PRD 12.000€
Rénovation Éclairage Public	Thorigné-sur-Dué	DETR 29.970€	CTR 24.975€	
Création Voie Douce	Torcé-en-Vallée	DSIL 19.127€		
Réseau chaleur avec chaufferie granulés bois	Torcé-en-Vallée		CTR 66.000€	
Rénovation Énergétique Mairie	Coudrecieux			PRD 15.700€

TOTAL

		ETAT 1.533.677€ Dont DETR 744.215€ DSIL 789.462€	REGION 1.406.299€	DEPARTEMENT 841.048€
--	--	---	----------------------	-------------------------

ANNEXE 3

Orientations stratégiques retenues, Plan d'Actions 2022 et Actions envisagées 2023-2026

Dans le cadre des 5 Grands axes définis à l'échelle du Pays du Mans,

- Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire entre ville et campagne.
- Favoriser un développement urbain équilibré et maîtrisé.
- Préserver et valoriser les ressources du territoire et tendre vers une neutralité carbone.
- Mettre en oeuvre une stratégie mobilité durable et partagée
- Renforcer la cohésion sociale,

4 grandes orientations stratégiques propres à la Communauté de Communes Le Gesnois-Bilurien ont été retenues. Chacune d'entre elles est décomposée en plusieurs objectifs. Les actions émanant de la Communauté de Communes (mentionnées en caractères gras) et des Communes sont attribuées aux différents objectifs.

A ce stade, dans plusieurs des rubriques, il n'est pas inscrit de projet et d'action. La "Feuille de Route Politique" prévoit pour un certain nombre de thématiques la réunion au cours des prochains mois de Groupes de Travail appelés à travailler, dans le cadre des axes identifiés, sur la définition d'actions qui viendront compléter le CRTE au fur et à mesure de leur détermination.

Le CRTE sera également progressivement enrichi d'actions résultant de dispositifs en cours d'élaboration (Plan Local pour l'Habitat, Plan Mobilités etc)

Orientation 1-Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du "Mieux-Vivre Ensemble" et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD

Objectif 1-1 Mettre en oeuvre une politique en matière d'habitat qui tend

- à atteindre l'objectif de croissance du nombre de logements de 150 logements par an.
- à un équilibre entre l'adaptation des logements existants, la réhabilitation du parc ancien (résorption de la vacance, de l'habitat indigne), la densification urbaine et la construction neuve en extension urbaine.
- à encourager la réalisation de formules d'habitat adaptées aux jeunes, aux personnes âgées.

2023

Action Démolition d'un entrepôt dans le but de créer un espace dédié à l'habitat (MO Commune de Connerré)

Objectif 1-2 Renforcer l'attractivité des pôles de centralité en mettant en oeuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser son patrimoine.

2022

Action 02-12 Création Tiers-Lieu (Salle informatique, salle associative, espace télétravail, local jeune etc) (MO commune Ardenay-sur-Mérize).

Action 04-12 Aménagement du Square Albert Lhuissier (MO Commune de Connerré).

Action 07-12 -1 Aménagements sécurité en entrée d'agglomération et zone piétonne pour accès aux points d'apport volontaire (MO Commune Le Breil-sur-Mérize).

Action 07-12-2 Installation d'un système de video-surveillance (MO Commune Le Breil-sur-Mérize)

Action 11-12 Aménagement et Sécurisation du Centre Bourg (MO Commune de Nuillé-le-Jalais)

Action 12-12 ère Tranche Aménagement du Centre et des entrées du bourg (MO Commune de Saint-Célerin)

Action 13-12 Installation d'un système de video-surveillance (MO Commune de Saint-Corneille)

Action 15-12-1 Construction d'une Maison Médicale (MO Commune de St Mars la Brière)

Action 15-2-2 Construction d'une Halle (MO Commune de Saint-Mars la Brière)

Action 16-12 Aménagements sécurisation Rue de la Liberté (MO Commune de St Michel de Chavaignes)

Action 22-12 Réhabilitation d'une ancienne friche industrielle pour réalisation d'aménagements en centre-bourg (MO Commune de Torcé-en-Vallée)

Action 23-12 Aménagement d'une aire de jeux et d'une voie douce -MO Commune de Tresson)

2023

Action Aménagement de voirie rue Herriot et Place Mermoz (MO Commune de Connerré)

Action Aménagement traversée du Hameau des Loges (MO Commune de Coudrecieux)

Action Aménagement et Sécurisation du Centre-Bourg (MO Commune de Maisoncelles)

2024

Action Aménagement de voirie espace rencontre rue des Vieux Ponts (MO Commune de Connerré)

Action Aménagement d'un Tiers-Lieu de télétravail et de co-working (MO Commune du Breil-sur-Mérize)

Action Aménagement du Champ de Foire en espace commercial et de services (MO Commune de Montfort-le-Gesnois)

Action Réaménagement de la Place du Village (MO Commune de Saint-Mars de Locquenay)

Objectif 1-3 Consolider l'offre de services en matière de santé, services publics, services éducatifs, scolaires et péri-scolaires, culturels) et faciliter la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire.

2022

Action 01-13-1 Construction à Montfort-le-Gesnois d'un local de rangement des matériels du Service Jeunesse après démolition des vieux bâtiments modulaires du Service Jeunesse de Bouloire (MO CdC).

Action 01-13-2 Aménagements apportés à l'Ecole de Musique intercommunale en vue de mutualiser l'utilisation des installations entre Ecole de Musique et Service Jeunesse (MO CdC)

Action 01-13-3 Renforcement et meilleure Coordination des politiques en faveur de la Petite Enfance, de l'enfance et de la Jeunesse en s'appuyant sur la Convention Territoriale Globale (MO CdC)

Action 01-13-4 Encouragement à l'appropriation des nouveaux usages et services numériques. (MO CdC)

Action 03-13 Extension et Réaménagement de la mairie (MO Commune de Bouloire).
Action 05-13 Réalisation d'un city-stade au coeur du village (MO Commune de Coudrecieux)
Action 08-13-1 Réhabilitation d'un espace en friche en aire de jeu (MO Commune de Lombron)
Action 08-13-2 Réhabilitation d'un court de tennis (MO Commune de Lombron)
Action 08-13-3 Réhabilitation de l'ancienne mairie pour accueillir les activités périscolaires
(Commune de Lombron)
Action 10-13 Aménagement d'espaces de sport de proximité et de loisirs sur 3 sites (MO Commune
de Montfort-le-Gesnois)
Action 13-13 Création d'un City-Stade (MO Saint-Corneille)
Action 17-13 Création d'un Pôle Culturel (MO Commune de Savigné l'Evêque)
Action 18-13Création d'une Aire de Jeux pour Jeunes Enfants (MO Commune de Sillé-le-Philippe)
Action 19-13 Aménagement dans un bâtiment existant d'un espace d'accueil, d'animation et de
loisirs (MO Commune de Soultré)
Action 21-13 Rénovation des vestiaires du terrain de football (MO Commune de Thorigné-sur-Dués)
Action23-13 Aménagement d'une Maison d'Assistants Maternelles (MO Commune de Tresson
Action 24-13 Réhabilitation et Réaménagement de la mairie (MO Commune de Volnay)

2023

**Action Rénovation et Extension des Vestiaires et Sanitaires du Centre Aquatique du complexe
Sittelia (MO CdC)**

Action construction d'un local de stockage pour équipements et matériels des associations équipé de
panneaux photovoltaïques (MO Communes de Bouloire)
Action construction classe école maternelle avec dortoir (MO Commune de Coudrecieux)
Action Réhabilitation des sanitaires de l'école (MO Commune de Coudrecieux)
Action Construction d'un cabinet médical (MO Commune du Breil sur Mérisse)
Action Construction structure regroupant Espace France-Services et l'Agence Postale communale (MO
Commune du Breil sur Mérisse)
Action Aménagement d'un accueil périscolaire dans l'ancien presbytère (MO Commune de Saint-Mars
de Locquenay)
Action Création d'un City-Stade (MO Commune de St Michel de Chavaignes)

2024

Action Construction d'une Structure Petite Enfance au Breil-sur-Mérisse (MO CdC)

Action Construction d'une Bibliothèque-Ludothèque (MO Commune de Montfort-le-Gesnois)
Action Création d'un Espace mutualisé Maison France-Services/Centre Social Lares (MO Commune de
Montfort-le-Gesnois)
Action Création Salle Motricité-EPS à l'école (MO Commune de Nuillé-le-Jalais)

Objectif 1.4 Favoriser le développement des mobilités actives, développer l'offre de transport
collectif de façon notamment à desservir l'ensemble des communes du territoire.

Action 04-14 Mise en accessibilité de la Gare de Connerré-Beillé (MO Commune de Connerré)

2023

Action Création Atribus route de Soultré (MO Commune d'Ardenay sur Mérisse)

Action Mise en place d'une base Mouv nd Go (MO Commune d'Ardenay sur Mérisse)

Orientation 2- Une politique attractive en matière d'activités économiques, de maintien des activités commerciales et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes.

Objectif 2-1 Se doter d'une Mission de Développement Economique de façon à être plus réactifs face aux demandes des entreprises. Poursuivre les actions prévues par le Plan Intercommunal de Développement Economique.

Action 01-21 Recrutement d'un Chargé de Mission et organisation d'une Mission de Développement Economique (MO CdC)

Objectif 2-2 Proposer une offre adaptée (Foncier, Bâtiments Blancs etc) en misant sur des zones d'activités économiques intercommunales de qualité pour mieux répondre aux demandes et aux besoins d'entreprises nouvelles.

Action 01-22 Favoriser la création par des tiers-partenaires de Bâtiments "Blancs" sur les Zones d'Activité Intercommunales (MO CdC)

Objectif 2-3 Maintenir et renforcer les activités commerciales et les services de proximité de centre-bourg

2022

Action 24-23 Rénovation et aménagement d'une salle communale pour créer un espace commercial multi-services (MO Commune de Volnay)

2023

Action Réhabilitation de bâtiments communaux en commerces de proximité Place Notre-Dame (MO Commune Montfort-le-Gesnois)

Action Réhabilitation du Bâtiment du Presbytère en vue notamment de développer une activité commerciale dans une partie du Bâtiment (MO Commune Montfort-le-Gesnois)

Objectif 2-4 Développer une économie locale créatrice de valeur ajoutée en misant sur les filières traditionnelles et l'économie circulaire.

Action 01-24 Déclinaison au niveau de la Communes de la démarche Alimentation Durable "Mon RestauResponsable" initiée et animée par le Pays du Perche Sarthois (MO CdC) .

Action 11-24 Réhabilitation de la cantine scolaire pour préparation de repas sur place en privilégiant les circuits courts (MO Commune de Nuillé-le-Jalais)

Orientation 3 Une politique touristique attractive appuyée sur une richesse patrimoniale et naturelle

Objectif 3-1 Favoriser la réalisation d'infrastructures de qualité (Chemins de randonnée, circuits vélos, hébergement etc)

2022

Action 10-31 Aménagement d'un Espace Touristique (MO Commune de Montfort-le-Gesnois)

Objectif 3-2 Poursuivre les efforts faits pour valoriser le Patrimoine du territoire.

2022

Action 05-32 Création de vitraux et réparation d'un oculus à l'église des Loges (MO Commune de Coudrecieux)

2023

Action Restauration du Lavoir (MO Commune d'Ardenay-sur-Mérize)

2024

Action Réhabilitation Eglise Notre-Dame (MO Commune Montfort-le-Gesnois)

Objectif 3-3 Développer les moyens d'information et de communication sur les sites et richesses naturelles et patrimoniales du territoire.

Orientation 4-Un territoire communautaire engagé dans la transition

écologique et énergétique et décidé à viser les objectifs du PCAET du Pays du Mans à horizon 2030 (37% d'ENR dans le mix énergétique, -30% de consommation d'énergie finale, -40% d'émission de GES)

Objectif 4-1 Favoriser le développement d'installations de production d'énergies renouvelables

Objectif 4-2 Promouvoir et favoriser la rénovation thermique des bâtiments publics.

2022

Action 05-42 Isolation thermique du bâtiment de la Mairie (MO Commune de Coudrecieux)

Action 11-42 Isolation thermique des classes de l'école (MO Commune de Nuillé-le-Jalais)

Action 12-42 Rénovation énergétique de bâtiments communaux (Ecole, cantine scolaire, salle des fêtes, 2 logements). (MO Commune de Saint-Celerin)

Action 13-42 Rénovation énergétique de la salle multi-usages (MO Commune de Saint-Corneille)

Action 14-42 Rénovation énergétique salle de la mairie (MO Saint-Mars de Locquenay)

Action 17-42-1 Isolation thermique des écoles (MO Commune de Savigné l'Evêque)

Action 17-42-2 Rénovation énergétique et Extension du Gymnase (MO Commune de Savigné l'Evêque)

Action 18-42 Rénovation énergétique de la cantine scolaire et de la salle polyvalente (MO Commune de Sillé-le-Philippe)

Action 19-42 Installation d'un réseau chaleur pour passage au chauffage bois de plusieurs bâtiments communaux (MO Commune de Soultré)

2023

Action Régulation de la température dans le Gymnase (MO Commune de Bouloire)

Action Rénovation des modes de chauffage dans plusieurs bâtiments communaux (MO Commune de Bouloire)

Action Nouveau Système de Chauffage de l'Ecole (MO Commune Le Breil-sur-Mérize)

Action Isolation anciens bâtiments scolaires abritant la Bibliothèque, la salle informatique et l'accueil périscolaire (MO Commune de Lombron)

Action Nouveau Système Chauffage et Installation Volets Roulants Ecole (MO Commune de Lombron)

Action Nouveau Système Chauffage Ecole/Mairie (MO Commune de Nuillé-le-Jalais)

Action Agrandissement et Rénovation énergétique Ecole Maternelle (MO Commune Montfort –le-Gesnois)

2024

Action Isolation toiture de la Salle Polyvalente (MO Commune de Bouloire)

Action Rénovation énergétique du bâtiment abritant l'Agence Postale et des locaux associatifs (MO Commune de Bouloire)

Action Réhabilitation Energétique et Réaménagement de la Salle Polyvalente (MO Commune de Montfort-le-Gesnois)

Objectif 4-3 Promouvoir et favoriser la rénovation de l'éclairage public et toutes mesures tendant à réduire les consommations existantes.

2022

Action 02-43 Rénovation éclairage public (MO commune d'Ardenay-sur-Mérize)

Action 04-43 Rénovation de l'éclairage pblic (MO Commune de Connerré)

Action 18-43 Rénovation énergétique et Extension de l'éclairage public (MO Commune de Sillé-le-Philippe)

2023

Action Rénovation 3ème phase de l'éclairage public (MO Commune de Bouloire)

Action Rénovation énergétique de l'éclairage public (MO Commune de Connerré)

Action Nouvelle tranche rénovation de l'éclairage public (MO Commune du Breil sur Mérize)

Objectif 4-4 Mettre en oeuvre des solutions alternatives à l'utilisation de l'automobile individuelle.

2022

Action 04-44-1 Mise en place d'un Plan Vélo (MO Commune de Connerré)

Action 04-44-2 Aménagement de la rue du Petit Train en voie verte avec piste cyclable (MO Commune de Connerré)

Action 10-44 Création Liaison piétonne Route de Connerré avec aménagements de sécurité (MO Commune de Montfort-le-Gesnois)

Action 24-44 Aménagement d'une Voie douce entre le cimetière et l'école (MO Commune de Volnay)

2023

Action Création Voie douce Route des Rainières-RD 52Bis -MO Commune d'Ardenay sur Mérize)

Action Création Voie douce Piétons-Cyclistes (MO Commune de Nuillé-le-Jalais)

Objectif 4-5 Mener les actions nécessaires pour préserver les paysages, les richesses naturelles et les zones humides

Objectif 4-6 Favoriser les actions positives en matière de Développement Durable.

2022

Action 01-46-1 Mise en place d'Ombrières photovoltaïques sur le parking du Centre Aquatique Sittelia (MO CdC)

Action 01-46-2 Mise en place d'Ombrières photovoltaïques sur le parking des Sittelles près de la piste de Karting.

Action 01-46-3 Mise en place de Panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment de l'Ecole de Musique à Bouloire (MO CdC)

Action 02-46-1 Station de lavage véhicules et équipements communaux avec recyclage de l'eau (MO Commune d'Ardenay-sur-Mérize)

Action 02-46-2 Création d'un hangar de stockage des véhicules municipaux (MO Commune d'Ardenay-sur-Mérize)

2023

Action Achat véhicule non polluant pour liaisons agents/élus sur les courts déplacements (MO Commune de Ardenay-sur-Mérize)

ANNEXE 4

Orientations stratégiques retenues, Plan d'Actions 2022 et Actions envisagées 2023-2026

Dans le cadre des 5 Grands axes définis à l'échelle du Pays du Mans,

- Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire entre ville et campagne.
- Favoriser un développement urbain équilibré et maîtrisé.
- Préserver et valoriser les ressources du territoire et tendre vers une neutralité carbone.
- Mettre en oeuvre une stratégie mobilité durable et partagée
- Renforcer la cohésion sociale,

4 grandes orientations stratégiques propres à la Communauté de Communes Le Gesnois-Bilurien ont été retenues. Chacune d'entre elles est décomposée en plusieurs objectifs. Les actions émanant de la Communauté de Communes (mentionnées en caractères gras) et des Communes sont attribuées aux différents objectifs.

A ce stade, dans plusieurs des rubriques, il n'est pas inscrit de projet et d'action. La "Feuille de Route Politique" prévoit pour un certain nombre de thématiques la réunion au cours des prochains mois de Groupes de Travail appelés à travailler, dans le cadre des axes identifiés, sur la définition d'actions qui viendront compléter le CRTE au fur et à mesure de leur détermination.

Le CRTE sera également progressivement enrichi d'actions résultant de dispositifs en cours d'élaboration (Plan Local pour l'Habitat, Plan Mobilités etc)

Orientation 1- Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du "Mieux-Vivre Ensemble" et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD

Objectif 1-1 Mettre en oeuvre une politique en matière d'habitat qui tend

-à atteindre l'objectif de croissance du nombre de logements de 150 logements par an.

-à un équilibre entre l'adaptation des logements existants, la réhabilitation du parc ancien (résorption de la vacance, de l'habitat indigne), la densification urbaine et la construction neuve en extension urbaine.

-à encourager la réalisation de formules d'habitat adaptées aux jeunes, aux personnes âgées.

2023

Action Démolition d'un entrepôt dans le but de créer un espace dédié à l'habitat (MO Commune de Connerré)

Objectif 1-2 Renforcer l'attractivité des pôles de centralité en mettant en oeuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser son patrimoine.

2022

Action 02-12 Création Tiers-Lieu (Salle informatique, salle associative, espace télétravail, local jeune etc) (MO commune Ardenay-sur-Mérize).

Action 04-12 Aménagement du Square Albert Lhuissier (MO Commune de Connerré).

Action 07-12 -1 Aménagements sécurité en entrée d'agglomération et zone piétonne pour accès aux points d'apport volontaire (MO Commune Le Breil-sur-Mérize).

Action 07-12-2 Installation d'un système de video-surveillance (MO Commune Le Breil-sur-Mérize)

Action 11-12 Aménagement et Sécurisation du Centre Bourg (MO Commune de Nuillé-le-Jalais)

Action 12-12 ère Tranche Aménagement du Centre et des entrées du bourg (MO Commune de Saint-Célerin)

Action 13-12 Installation d'un système de video-surveillance (MO Commune de Saint-Corneille)

Action 15-12-1 Construction d'une Maison Médicale (MO Commune de St Mars la Brière)

Action 15-2-2 Construction d'une Halle (MO Commune de Saint-Mars la Brière)

Action 16-12 Aménagements sécurisation Rue de la Liberté (MO Commune de St Michel de Chavaignes)

Action 22-12 Réhabilitation d'une ancienne friche industrielle pour réalisation d'aménagements en centre-bourg (MO Commune de Torcé-en-Vallée)

Action 23-12 Aménagement d'une aire de jeux et d'une voie douce -MO Commune de Tresson)

2023

Action Aménagement de voirie rue Herriot et Place Mermoz (MO Commune de Connerré)

Action Aménagement traversée du Hameau des Loges (MO Commune de Coudrecieux)

Action Aménagement et Sécurisation du Centre-Bourg (MO Commune de Maisoncelles)

2024

Action Aménagement de voirie espace rencontre rue des Vieux Ponts (MO Commune de Connerré)

Action Aménagement d'un Tiers-Lieu de télétravail et de co-working (MO Commune du Breil-sur-Mérize)

Action Aménagement du Champ de Foire en espace commercial et de services (MO Commune de Montfort-le-Gesnois)

Action Réaménagement de la Place du Village (MO Commune de Saint-Mars de Locquenay)

Objectif 1-3 Consolider l'offre de services en matière de santé, services publics, services éducatifs, scolaires et péri-scolaires, culturels) et faciliter la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire.

2022

Action 01-13-1 Construction à Montfort-le-Gesnois d'un local de rangement des matériels du Service Jeunesse après démolition des vieux bâtiments modulaires du Service Jeunesse de Bouloire (MO CdC).

Action 01-13-2 Aménagements apportés à l'Ecole de Musique intercommunale en vue de mutualiser l'utilisation des installations entre Ecole de Musique et Service Jeunesse.(MO CdC)

Action 01-13-3 Renforcement et meilleure Coordination des politiques en faveur de la Petite Enfance, de l'enfance et de la Jeunesse en s'appuyant sur la Convention Territoriale Globale (MO CdC)

Action 01-13-4 Encouragement à l'appropriation des nouveaux usages et services numériques. (MO CdC)

Action 03-13 Extension et Réaménagement de la mairie (MO Commune de Bouloire).

Action 05-13 Réalisation d'un city-stade au coeur du village (MO Commune de Coudrecieux)

Action 08-13-1 Réhabilitation d'un espace en friche en aire de jeu (MO Commune de Lombron)

Action 08-13-2 Réhabilitation d'un court de tennis (MO Commune de Lombron)

Action 08-13-3 Réhabilitation de l'ancienne mairie pour accueillir les activités périscolaires (Commune de Lombron)

Action 10-13 Aménagement d'espaces de sport de proximité et de loisirs sur 3 sites (MO Commune de Montfort-le-Gesnois)

Action 13-13 Création d'un City-Stade (MO Saint-Corneille)

Action 17-13 Création d'un Pôle Culturel (MO Commune de Savigné l'Evêque)

Action 18-13Création d'une Aire de Jeux pour Jeunes Enfants (MO Commune de Sillé-le-Philippe)

Action 19-13 Aménagement dans un bâtiment existant d'un espace d'accueil, d'animation et de loisirs (MO Commune de Soultré)

Action 21-13 Rénovation des vestiaires du terrain de football (MO Commune de Thorigné-sur-Dué)

Action23-13 Aménagement d'une Maison d'Assistants Maternelles (MO Commune de Tresson)

Action 24-13 Réhabilitation et Réaménagement de la mairie (MO Commune de Volnay)

2023

Action Rénovation et Extension des Vestiaires et Sanitaires du Centre Aquatique du complexe Sittelia (MO CdC)

Action construction d'un local de stockage pour équipements et matériels des associations équipé de panneaux photovoltaïques (MO Communes de Bouloire)

Action construction classe école maternelle avec dortoir (MO Commune de Coudrecieux)

Action Réhabilitation des sanitaires de l'école (MO Commune de Coudrecieux)

Action Construction d'un cabinet médical (MO Commune du Breil sur Mérisse)

Action Construction structure regroupant Espace France-Services et l'Agence Postale communale (MO Commune du Breil sur Mérisse)

Action Aménagement d'un accueil périscolaire dans l'ancien presbytère (MO Commune de Saint-Mars de Locquenay)

Action Création d'un City-Stade (MO Commune de St Michel de Chavaignes)

2024

Action Construction d'une Structure Petite Enfance au Breil-sur-Mérisse (MO CdC)

Action Construction d'une Bibliothèque-Ludothèque (MO Commune de Montfort-le-Gesnois)

Action Création d'un Espace mutualisé Maison France-Services/Centre Social Lares (MO Commune de Montfort-le-Gesnois)

Action Création Salle Motricité-EPS à l'école (MO Commune de Nuillé-le-Jalais)

Objectif 1.4 Favoriser le développement des mobilités actives, développer l'offre de transport collectif de façon notamment à desservir l'ensemble des communes du territoire.

Action 04-14 Mise en accessibilité de la Gare de Connerré-Beillé (MO Commune de Connerré)

2023

Action Création Abribus route de Soullitré (MO Commune d'Ardenay sur Mérisse) Action Mise en place d'une base Mouv'nd Go (MO Commune d'Ardenay sur Mérisse)

Orientation 2- Une politique attractive en matière d'activités économiques, de maintien des activités commerciales et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes.

Objectif 2-1 Se doter d'une Mission de Développement Economique de façon à être plus réactifs face aux demandes des entreprises. Poursuivre les actions prévues par le Plan Intercommunal de Développement Economique.

Action 01-21 Recrutement d'un Chargé de Mission et organisation d'une Mission de Développement Economique (MO CdC)

Objectif 2-2 Proposer une offre adaptée (Foncier, Bâtiments Blancs etc) en misant sur des zones d'activités économiques intercommunales de qualité pour mieux répondre aux demandes et aux besoins d'entreprises nouvelles.

Action 01-22 Favoriser la création par des tiers-partenaires de Bâtiments "Blancs" sur les Zones d'Activité Intercommunales (MO CdC)

Objectif 2-3 Maintenir et renforcer les activités commerciales et les services de proximité de centre-bourg

2022

Action 24-23 Rénovation et aménagement d'une salle communale pour créer un espace commercial multi-services (MO Commune de Volnay)

2023

Action Réhabilitation de bâtiments communaux en commerces de proximité Place Notre-Dame (MO Commune Montfort-le-Gesnois)

Action Réhabilitation du Bâtiment du Presbytère en vue notamment de développer une activité commerciale dans une partie du Bâtiment (MO Commune Montfort-le-Gesnois)

Objectif 2-4 Développer une économie locale créatrice de valeur ajoutée en misant sur les filières traditionnelles et l'économie circulaire.

Action 01-24 Déclinaison au niveau de la Communes de Communes de la démarche Alimentation Durable "Mon RestauResponsable" initiée et animée par le Pays du Perche Sarthois (MO CdC) .

Action 11-24 Réhabilitation de la cantine scolaire pour préparation de repas sur place en privilégiant les circuits courts (MO Commune de Nuillé-le-Jalais)

Orientation 3 Une politique touristique attractive appuyée sur une richesse patrimoniale et naturelle

Objectif 3-1 Favoriser la réalisation d'infrastructures de qualité (Chemins de randonnée, circuits vélos, hébergement etc)

2022

Action 10-31 Aménagement d'un Espace Touristique (MO Commune de Montfort-le-Gesnois)

Objectif 3-2 Poursuivre les efforts faits pour valoriser le Patrimoine du territoire.

2022

Action 05-32 Création de vitraux et réfection d'un oculus à l'église des Loges (MO Commune de Coudrecieux)

2023

Action Restauration du Lavoir (MO Commune d'Ardenay-sur-Mérize)

2024

Action Réhabilitation Eglise Notre-Dame (MO Commune Montfort-le-Gesnois)

Objectif 3-3 Développer les moyens d'information et de communication sur les sites et richesses naturelles et patrimoniales du territoire.

Orientation 4-Un territoire communautaire engagé dans la transition

écologique et énergétique et décidé à viser les objectifs du PCAET du Pays du Mans à horizon 2030 (37% d'ENR dans le mix énergétique, -30% de consommation d'énergie finale, -40% d'émission de GES)

Objectif 4-1 Favoriser le développement d'installations de production d'énergies renouvelables

Objectif 4-2 Promouvoir et favoriser la rénovation thermique des bâtiments publics.

2022

Action 05-42 Isolation thermique du bâtiment de la Mairie (MO Commune de Coudrecieux)

Action 11-42 Isolation thermique des classes de l'école (MO Commune de Nuillé-le-Jalais)

Action 12-42 Rénovation énergétique de bâtiments communaux(Ecole, cantine scolaire, salle des fêtes,2 logements). (MO Commune de Saint-Celerin)

Action 13-42 Rénovation énergétique de la salle multi-usages (MO Commune de Saint-Corneille)

Action 14-42 Rénovation énergétique salle de la mairie (MO Saint-Mars de Locquenay)

Action 17-42-1 Isolation thermique des écoles (MO Commune de Savigné l'Evêque)

Action 17-42-2 Rénovation énergétique et Extension du Gymnase (MO Commune de Savigné l'Evêque)

Action 18-42 Rénovation énergétique de la cantine scolaire et de la salle polyvalente (MO Commune de Sillé-le-Philippe)

Action 19-42 Installation d'un réseau chaleur pour passage au chauffage bois de plusieurs bâtiments communaux (MO Commune de Soultré)

2023

Action Régulation de la température dans le Gymnase (MO Commune de Bouloire)

Action Rénovation des modes de chauffage dans plusieurs bâtiments communaux (MO Commune de Bouloire)

Action Nouveau Système de Chauffage de l'Ecole (MO Commune Le Breil-sur-Mérize)

Action Isolation anciens bâtiments scolaires abritant la Bibliothèque, la salle informatique et l'accueil périscolaire (MO Commune de Lombron)

Action Nouveau Système Chauffage et Installation Volets Roulants Ecole (MO Commune de Lombron)

Action Nouveau Système Chauffage Ecole/Mairie (MO Commune de Nuillé-le-Jalais)

Action Agrandissement et Rénovation énergétique Ecole Maternelle (MO Commune Montfort –le-Gesnois)

2024

Action Isolation toiture de la Salle Polyvalente (MO Commune de Bouloire)

Action Rénovation énergétique du bâtiment abritant l'Agence Postale et des locaux associatifs (MO Commune de Bouloire)

Action Réhabilitation Energétique et Réaménagement de la Salle Polyvalente (MO Commune de Montfort-le-Gesnois)

Objectif 4-3 Promouvoir et favoriser la rénovation de l'éclairage public et toutes mesures tendant à réduire les consommations existantes.

2022

Action 02-43 Rénovation éclairage public (MO commune d'Ardenay-sur-Mérize)

Action 04-43 Rénovation de l'éclairage pblic (MO Commune de Connerré)

Action 18-43 Rénovation énergétique et Extension de l'éclairage public (MO Commune de Sillé-le-Philippe)

2023

Action Rénovation 3ème phase de l'éclairage public (MO Commune de Bouloire)

Action Rénovation énergétique de l'éclairage public (MO Commune de Connerré)

Action Nouvelle tranche rénovation de l'éclairage public (MO Commune du Breil sur Mérize)

Objectif 4-4 Mettre en oeuvre des solutions alternatives à l'utilisation de l'automobile individuelle.

2022

Action 04-44-1 Mise en place d'un Plan Vélo (MO Commune de Connerré)

Action 04-44-2 Aménagement de la rue du Petit Train en voie verte avec piste cyclable (MO Commune de Connerré)

Action 10-44 Création Liaison piétonne Route de Connerré avec aménagements de sécurité (MO Commune de Montfort-le-Gesnois)

Action 24-44 Aménagement d'une Voie douce entre le cimetière et l'école (MO Commune de Volnay)

2023

Action Création Voie douce Route des Rainières-RD 52Bis -MO Commune d'Ardenay sur Mérize)

Action Création Voie douce Piétons-Cyclistes (MO Commune de Nuillé-le-Jalais)

Objectif 4-5 Mener les actions nécessaires pour préserver les paysages, les richesses naturelles et les zones humides

Objectif 4-6 Favoriser les actions positives en matière de Développement Durable.

2022

Action 01-46-1 Mise en place d'Ombrières photovoltaïques sur le parking du Centre Aquatique Sittelia (MO Cdc)

Action 01-46-2 Mise en place d'Ombrières photovoltaïques sur le parking des Sittelles près de la piste de Karting.

Action 01-46-3 Mise en place de Panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment de l'Ecole de Musique à Bouloire (MO CdC)

Action 02-46-1 Station de lavage véhicules et équipements communaux avec recyclage de l'eau (MO Commune d'Ardenay-sur-Mérize)

Action 02-46-2 Création d'un hangar de stockage des véhicules municipaux (MO Commune d'Ardenay-sur-Mérize)

2023

Action Achat véhicule non polluant pour liaisons agents/élus sur les courts déplacements (MO Commune de Ardenay-sur-Mérize)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Orientation 1 - Politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du Mieux vivre ensemble et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD

Fiche action 02-12

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	1
Action n°	02-12
Maître d'ouvrage	Commune d'Ardenay sur Mézize
Description de l'action	<p>Réhabilitation d'une maison de bourg pour la création d'un Tiers lieu, créateur de lien sanitaire, social et d'émancipation numérique avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une salle informatique équipée avec intervention d'un conseiller numérique départemental, et créneaux en accès libre - Déport de la bibliothèque actuelle dans une salle dédiée - Création d'une salle associative avec bar et lieu d'échange, et espace de jeux - Création d'un espace de télétravail - Prévision de création d'une salle blanche, pour mise à disposition des professionnels de santé (médecins généralistes et infirmiers locaux). - Création d'un local jeune <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à une meilleure maîtrise de l'énergie et une consommation d'énergie plus propre, notamment avec installation d'une pompe à chaleur - Créer des interactions sociales - Apporter et partager des compétences, notamment en renforçant l'accès aux outils numériques - Favoriser les projets collectifs - Redynamiser la vie associative et la vie locale
Partenaires	Associations locales CAUE ?
Coût prévisionnel	130 000 euros HT
Plan de financement	<p>DETR / DSIL (30 %) Plan de relance départemental (12 000 €) CEE (aide à amélioration énergétique) LEADER (20 %) Aides régionales (fonds régional de soutien au développement des Tiers-lieux / fonds régional de reconquête des centres bourgs / selon reconductibilité 2022 (20 %) Ministère de la culture (bibliothèque) Autofinancement commune (20 %)</p>
Calendrier	Début des travaux 2 ^{ème} semestre 2022 / ouverture 2 ^{ème} semestre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Mesure de l'utilisation du lieu par taux d'occupation au cours de la première année d'utilisation

[Tapez ici]

Orientation 1 – Politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du Mieux vivre ensemble et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD

Fiche action 04-12

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	1
Action n°	04-12
Maître d'ouvrage	Commune de Connerré
Description de l'action	<p>Aménagement du Square Albert Lhuissier</p> <p>Actuellement, la place Albert Lhuissier est encadrée par deux axes de circulation où se stationnent de nombreuses voitures y compris entre les arbres.</p> <p>Cette place est également un lieu de rassemblement pour les cérémonies commémoratives étant donné la position du Monument aux Morts.</p> <p>L'objectif de la Municipalité est de requalifier cette place en Square et faire de ce lieu un espace naturel avec une fonction de rafraîchissement est orientée.</p> <p>La politique globale de la Commune est orienter vers le retour au végétal, de limiter la circulation automobile, par conséquent laisser place au vélo par des aménagements.</p> <p>Le projet est de repenser le plan de circulation, intégrer le Monument au Morts, prévoir un stationnement vélo, modifier la nature du sol.</p> <p>Ce lieu de rassemblement sera un îlot de fraîcheur pour toute génération.</p>
Partenaires	CAUE plan guide de la Collectivité
Coût prévisionnel	L'enveloppe prévisionnelle pour ce projet est de 150000€ HT
Plan de financement	<p>Subvention à solliciter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - État - Région - Autofinancement
Calendrier	<p>- La demande d'esquisses est lancée</p> <p>- Le début des travaux est envisagé pour le second semestre 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Orientation 1 – Politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du Mieux vivre ensemble et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD

Fiche action 07-12-1

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	1
Action n°	07-12-1
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE LE BREIL SUR MERIZE
Description de l'action	Aménagement sécurité en entrée d'agglomération RD 33 devant la zone artisanale pour réduire la vitesse. Aménagement d'une zone piétonne pour accéder aux points d'apport volontaire.
Partenaires	
Coût prévisionnel	180 000 €
Plan de financement	Commune + Région + Etat
Calendrier	2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Orientation 1 – Politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du Mieux vivre ensemble et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD

Fiche action n° 07-12-2

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	1
Action n°	07-12-2
Maître d'ouvrage	Commune de Le Breil sur Merize
Description de l'action	Dissuader ou permettre l'identification d'individus lors de dégradation sur le mobilier urbain, les bâtiments de la collectivité
Partenaires	
Coût prévisionnel	En cours d'étude avec la Gendarmerie
Plan de financement	Commune DETR Région
Calendrier	Année 2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Orientation 1 – Politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du Mieux vivre ensemble et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD

Fiche action 11-12

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	1
Action n°	11-12
Maître d'ouvrage	Mairie de Nuillé le Jalais
Description de l'action	La mise en place de nouveaux aménagements en agglomération permettra de poursuivre les travaux de mise en sécurité des automobilistes et des piétons. Il est prévu de mettre en place des plateaux, d'aménager un trottoir au norme afin d'accéder en toute sécurité au terrain de jeux, et de mettre en place des abribus pour les enfants empruntant les transports scolaires.
Partenaires	Les études sont en cours
Coût prévisionnel	L'enveloppe budgétaire estimée est de 40 000 € HT.
Plan de financement	Le financement sera fait par le versement de dotation type amende de police et par autofinancement de la commune.
Calendrier	Les études de prix sont en cours et les travaux sont prévus pour 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Orientation 1 – Politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du Mieux vivre ensemble et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD

Fiche action 12-12

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	1
Action n°	12-12
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Célerin
Description de l'action	Aménagement du centre bourg et des entrées du bourg. Esquisse du cabinet d'études « Feuille à Feuille » qui sera validée lors de la réunion du conseil municipal du 25 novembre 2021.
Partenaires	Choisir un maître d'œuvre.
Coût prévisionnel	Estimation fournie par le cabinet d'études « Feuille à Feuille » : 700 000€
Plan de financement	Demandes de subvention : <ul style="list-style-type: none">- DETR- plan de relance- la Région- fonds départemental de l'aménagement urbain- produits amendes de police- aide départementale à la voirie communale
Calendrier	Après validation du projet par le Conseil Municipal, le cabinet d'études fournira un échéancier. Les travaux pour le centre bourg ne pourront avoir lieu avant 2024 puisqu'ils sont conditionnés par l'enfouissement des réseaux. Les aménagements des carrefours et entrées de bourg seront traités en priorité afin de résoudre les problèmes de sécurité routière.
Indicateurs d'évaluation proposés	

Orientation 1 – Politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du Mieux vivre ensemble et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD

Fiche action n° 13-12

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	1
Action n°	13-12
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Corneille- vidéosurveillance
Description de l'action	Depuis quelques années, nous rencontrons une croissance récurrente d'incivilités et de dégradations envers notre domaine public, allant même par des infractions (vol au foot ou à l'atelier, bagarres, etc...). La population a demandé à la commune d'étudier des mesures afin de tenter de réduire ce phénomène exogène et avec le concours de la gendarmerie, il a été décidé la mise en place d'un équipement de vidéo protection sur notre place centrale mairie, notre salle des fêtes, l'entrée de l'école, l'atelier et les vestiaires du foot.
Partenaires	Mairie de St Corneille R'Land Group Le conseil municipal prendra une délibération le 18 novembre 2021 lors de sa réunion mensuelle.
Coût prévisionnel	Aménagement et électricité 4 800 € HT R'Land Group 69 700 € HT Coût de l'opération : 74 500 € HT
Plan de financement	Maitre d'ouvrage (commune) : 29 800 € CRTE- 60% : 44 700 €
Calendrier	Mai/juin 2022 (avant les vacances d'été)
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Orientation 1 – Politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du Mieux vivre ensemble et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD

Fiche action n° 15-12-1

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	1
Action n°	15-12-1
Maître d'ouvrage	Mairie de St Mars la Brière Construction d'une maison médicale
Description de l'action	La construction de la maison médicale est un projet phare au sein de celui plus global du réaménagement de notre centre bourg afin de renforcer son attractivité et dynamisme. Cette maison médicale (400 m2) permettra d'attirer de nouveaux professionnels de santé (ex : dentistes, kinésithérapeutes, médecins généralistes), de fidéliser ceux déjà en place et de permettre un accès facilité aux soins pour les habitants de St Mars et des environs.
Partenaires	Sarthe Habitat : L'immeuble qui va accueillir la maison médicale aura une double fonction. A l'étage il y aura 6 logements sociaux appartenant à Sarthe Habitat , et au RDC se trouvera la maison médicale.
Coût prévisionnel	Maison médicale 950 000€ HT Ces coûts sont des dépenses d'investissement concernant le bâti
Plan de financement	Recours à l'emprunt principalement, Demande en cours d'un financement LEADER (80 000€) pour la maison médicale
Calendrier	Début des travaux de l'immeuble se composant de la maison médicale et de logements sociaux début 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Orientation 1 – Politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du Mieux vivre ensemble et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD

Fiche action n° 15-12-2

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	1
Action n°	15-12-2
Maître d'ouvrage	Mairie de St Mars la Brière Construction d'une Halle
Description de l'action	<p>La construction de la Halle est un projet phare au sein de celui plus global du réaménagement de notre centre bourg afin de renforcer son attractivité et dynamisme.</p> <p>Le projet global consiste à créer une véritable place de village avec des logements sociaux, des commerces, une halle et une maison médicale.</p> <p>La Halle (600 m2) sera un lieu social où pourront avoir lieu des festivités, marchés locaux, pétanque. Elle sera un lieu de rencontres et d'échanges.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	<p>la Halle : 446 000€ HT</p> <p>Ces coûts sont des dépenses d'investissement concernant le bâti.</p>
Plan de financement	<p>Recours à l'emprunt principalement, DETR 2021 accordée pour la Halle d'un montant de 80 000€</p>
Calendrier	<p>Les travaux de la Halle devraient débuter début 2023 (études sur 2022)</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Orientation 1 – Politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du Mieux vivre ensemble et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD

Fiche action 16-12

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	1
Action n°	16-12
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE SAINT MICHEL DE CHAVAINES
Description de l'action	Aménagement rue de la Liberté Terrassement, voirie réseaux EP et signalisation Sécurisation, embellissement et ralentissement des véhicules, aménagement de places de stationnement
Partenaires	
Coût prévisionnel	113 665 € HT
Plan de financement	Subvention sollicitée DETR 34 100 € (30%) Part restant à charge de la commune 79 565 €
Calendrier	Début des travaux : 2 ^{ème} semestre 2022 Fin des travaux : 2 ^{ème} semestre 2023
Indicateurs proposés	d'évaluation



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Orientation 1 – Politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du Mieux vivre ensemble et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD

Fiche action n° 22-12

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	1
Action n°	22-12
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE TORCE EN VALLEE
Description de l'action	ACHAT ET DEMOLITION D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE ET AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG sur l'emplacement de cette friche friche existante depuis plus de 10 ans espace disponible 900 m2 espace situé à côté de l'école et de la mairie au cœur du bourg traitement de la mobilité douce avec accès à l'école
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">- SPL Mayenne Sarthe : pour le portage foncier de l'achat- CAUE : CONVENTION D'ETUDE SUR LA COMMUNE EN COURS- ARCHITECTE URBAIN PAYSAGISTE : pour étude et diagnostic économique- COMMERCANTS DE LA COMMUNE : pour transfert de l'activité dans cette zone
Coût prévisionnel	ACHAT ET DEMOLITION : 100 000 € AMENAGEMENT en places de stationnement, d'une mini placette accessible à pied et d'un espace commercial avec épicerie : 200 000 €
Plan de financement	Etat : 30 % Région pays de la Loire : 20 % plan de relance département : 20 % plan de relance Autofinancement 30 %
Calendrier	2022-2023 achat et démolition en 2022 2023 2024 : étude de maîtrise d'œuvre appel d'offres et travaux d'aménagement urbain
Indicateurs d'évaluation proposés	

Orientation 1 – Politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du Mieux vivre ensemble et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD

Fiche action 23-12

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	01						
Action n°	23-12						
Maître d'ouvrage	Commune de Tresson						
Description de l'action	<p>Aménagement d'une aire de jeux et d'une voie douce près du groupe scolaire.</p> <p>Partant de l'aire de jeux qui va être réalisée et, après avoir longé la rivière Etantgsort, la voie douce rejoindra le Lotissement des Lilas et le Verger des Enfants. Ce projet s'intègre dans la continuité de l'aménagement du centre-bourg.</p>						
Partenaires							
Coût prévisionnel	<p>62.500€ HT se décomposant ainsi:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Aménagement de la Voie Douce 32.500 HT -Mobilier urbain et Jeux 30.000€ HT 						
Plan de financement	<table> <tr> <td>Fonds de Relance</td> <td>Région-Investissement</td> </tr> <tr> <td>Intercommunal</td> <td>50.000€</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>12.500€</td> </tr> </table>	Fonds de Relance	Région-Investissement	Intercommunal	50.000€	Autofinancement	12.500€
Fonds de Relance	Région-Investissement						
Intercommunal	50.000€						
Autofinancement	12.500€						
Calendrier	Mars/Juin 2022						
Indicateurs d'évaluation proposés							

Orientation 1 – Politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du Mieux vivre ensemble et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD

Fiche action n° 01-13-1

Construction d'un local de rangements des matériels du Service Jeunesse-Petite Enfance de la CDC

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	1
Action n°	01-13-1
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Le Gesnois-Bilurien
Description de l'action	<p>Les matériels du Service Jeunesse-Petite Enfance sont actuellement stockés dans de vieux bâtiments modulaires installés sur l'antenne du Service-Jeunesse de Bouloire. Il s'agit pour l'essentiel des matériels utilisés pour les camps et les activités des vacances scolaires.</p> <p>Les vieux bâtiments modulaires vont être démolis au Printemps 2022 .</p> <p>Il convient donc de trouver une solution pour le stockage et le rangement de ces matériels et de préférence en un lieu plus central et plus pratique pour la gestion des matériels.</p> <p>Le projet consiste à construire un local de 250 m² équipé de rayonnages sur le terrain de l'Atelier de la CDC à Montfort-le-Gesnois.</p> <p>Cela permettra notamment aux agents du Service Jeunesse mais aussi aux agents du Service Technique de travailler dans de meilleures conditions, y compris sur le plan sécurité.</p> <p>Il est également prévu d'équiper ce local de panneaux solaires.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	200.000€ HT y compris le coût d'investissement des panneaux solaires.
Plan de financement	Etat : DETR/DSIL Caisse d'Allocations Familiales
Calendrier	1 ^{er} Semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Orientation 1 – Politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du Mieux vivre ensemble et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD

Fiche action n° 01-13-2

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	1
Action n°	01-13-2
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Le Gesnois-Bilurien
Description de l'action	<p>Le projet consiste à procéder à des travaux complémentaires dans le bâtiment de la nouvelle Ecole de Musique Intercommunale afin d'en optimiser l'utilisation. Ces travaux consisteront essentiellement à aménager de nouvelles salles dans l'actuel préau à l'intention du Service Jeunesse de la CdC.</p> <p>De ce fait, pourront être transférées dans ce bâtiment</p> <ul style="list-style-type: none"> -les activités des plus de 6 ans actuellement accueillies de manière transitoire dans un local de l'école de Bouloire. -les activités « Ados » actuellement exercées dans des locaux modulaires loués à une entreprise spécialisée.
Partenaires	
Coût prévisionnel	120.000€ HT
Plan de financement	Etat : DETR/DSIL Région Département
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	

Orientation 1 – Politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du Mieux vivre ensemble et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD
Fiche action n ° 01-13-3

Renforcement et meilleure coordination des politiques en faveur de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	1
Action n°	01-13-3
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien
Description de l'action	<p>A l'échelle du territoire communautaire :</p> <p>à petite enfance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la logique de service communautaire en ajustant les modalités d'interaction avec les gestionnaires associatifs de services. - Conforter le portage politique et technique : suivi au quotidien de l'ensemble des actions et évaluation de leur pertinence. - Ajuster les conventionnements d'objectifs et de gestion en particulier concernant le suivi communautaire et l'interaction quotidienne. - Renforcer les partenariats de proximité sur le champ de la petite enfance. <p>à enfance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer des partenariats de proximité sur le champ de l'enfance. - Renforcer la dimension sociale des services extrascolaires. - Former les personnels en matière d'accompagnement des familles et des enfants dans la fonction parentale : gestion des problématiques liées aux enfants accueillis et postures à adopter, contacts avec les parents, modalités d'interaction avec les partenaires. - Généraliser les actions passerelles entre les ALSH et les services petite enfance et ados (quand ces derniers seront davantage développés). <p>à jeunesse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser la logique de service jeunesse communautaire (sortir définitivement des héritages communaux) pour davantage de cohérence dont actions partagées, de mutualisation des compétences des animateurs et de partage d'expériences. - Promouvoir une logique de transversalité des politiques communautaires et d'interaction avec les politiques communale. - Renforcer des partenariats sur le champ de la jeunesse pour bien accompagner les jeunes en fonction des problématiques rencontrées : interconnaissance, partage d'expériences, actions concertées, conseils, veille de proximité. - Favoriser l'inclusion sociale des jeunes en difficulté économique et sociale. - Former les personnels pour optimiser l'accompagnement des jeunes : gestion des problématiques liées aux jeunes accueillis et postures à adopter, contacts avec les parents, orientation vers les partenaires.
Partenaires	L'ensemble de ces actions s'inscrivent dans la future CTG.

	<p>à Personnels petite enfance, enfance et jeunesse communautaires (articulation, complémentarité, mise en cohérence, information globale)</p> <p>à Acteurs institutionnels dont les établissements scolaires, les travailleurs sociaux (développement de partenariat, interconnaissance, partage d'expériences, actions concertées).</p>
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	<p>De 2022 à 2025 selon la formalisation du projet politique enfance/jeunesse communautaire et de la CTG :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à court et moyen terme : valorisation de l'existant - à moyen ou plus long terme : création et/ou renforcement de services dont la jeunesse
Indicateurs d'évaluation proposés	A préciser dans le cadre de la finalisation de la démarche d'accompagnement pour la mise en place d'une convention territoriale globale avec la CAF de la Sarthe.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Orientation 1 – Politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du Mieux vivre ensemble et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD

Fiche action 03-13

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	1
Action n°	03-13
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE BOULOIRE
Description de l'action	Extension et réaménagement de la Mairie Comprenant notamment les travaux suivants : - changement des huisseries - remplacement de la chaudière à fuel par un système de chauffage de type PAC - mise en place d'une régulation
Partenaires	
Coût prévisionnel	490 000 € HT
Plan de financement	DETR / DSIL : 245 000 € CEE : 5 000 € Commune Autofinancement : 240 000 €
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Orientation 1 – Politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du Mieux vivre ensemble et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD

Fiche action 05-13

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	1
Action n°	05-13
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE COUDRECIEUX
Description de l'action	Réalisation d'un city stade au cœur du village qui servira de plateau sportif à l'école et une structure de loisirs pour la population de Coudrecieux.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Dépense d'investissement dont le coût est de 97 000 € HT
Plan de financement	DRAJES : dossier en cours d'élaboration DETR : dossier en cours d'élaboration Région : dossier en cours d'élaboration Mairie de Coudrecieux :
Calendrier	Réalisation des travaux courant de l'année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Orientation 1 – Politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du Mieux vivre ensemble et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD

Fiche action n° 08-13-1

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	1
Action n°	08-13-1
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE LOMBRON
Description de l'action	<p>Réhabilitation d'un espace bitumé au complexe sportif.</p> <p>L'idée consiste à diversifier l'offre de loisir sur notre commune, en réhabilitant un espace aujourd'hui en friche. Nous n'avons pas de skatepark à proximité et ce projet s'inscrit pleinement dans le plan « 5000 terrains de sport » qui sera lancé par l'état en cette fin d'année 2021. Cette aire de jeu est juxtaposée à notre terrain de beach soccer né du dispositif « argent de poche ». Espace de rassemblement de jeunes et régulièrement soumis à des dégradations, notre volonté est de permettre à nos adolescents de s'approprier l'endroit en proposant une activité non disponible et diversifiée. De plus, ce chantier permettrait de répondre favorablement à une demande du CMJ et s'inscrit pleinement dans notre politique jeunesse</p>
Partenaires	La collectivité sollicitera l'état, la Région et tout partenaire susceptible d'aider la collectivité financièrement
Coût prévisionnel	14000€ HT d'équipement 8000€ de réfection de sol
Plan de financement	Cout HT 22 000 € DETR/DSIL - FIPD Collectivité
Calendrier	Budget 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	/

Orientation 1 – Politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du Mieux vivre ensemble et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD

Fiche action 08-13-2

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	1
Action n°	08-13-2
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE LOMBRON
Description de l'action	<p>Réhabilitation d'un court de tennis.</p> <p>Notre club de tennis, qui affiche une belle santé puisque le nombre d'adhérents ne cesse de croître, a besoin d'une structure plus conséquente. Nous possédons aujourd'hui un court qui est en état de désuétude. Soucieux d'apporter notre soutien à ce club qui se structure et qui rassemble nombre de joueurs issus des communes voisines, nous souhaitons rénover ce court et lui ajouter un éclairage. Ce qui permettra aux joueurs de bénéficier d'une possibilité de jeu plus importante sur l'année, puisque nous n'avons pas de terrain couvert. Ce projet pourrait s'inscrire dans le plan « 5000 terrains de sport » qui sera lancé par l'état en cette fin d'année 2021. Ce court est positionné au milieu de notre complexe sportif, zone de rassemblement de jeunes et régulièrement soumis à des dégradations. Avoir plus de courts, c'est aussi avoir plus d'adhérents et pourquoi pas attirer ces jeunes vers le tennis.</p> <p>A noter que le club de tennis est l'une des plus grosses associations de notre commune.</p>
Partenaires	La collectivité sollicitera l'état, la Région, la FFT et tout partenaire susceptible d'aider la collectivité financièrement.
Coût prévisionnel	36000€ HT de réfection pour le court 16000€ HT d'installation d'éclairage
Plan de financement	Cout HT 52 000 € DETR/DSIL - FIPD Collectivité
Calendrier	Budget 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	/

Orientation 1 – Politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du Mieux vivre ensemble et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD

Fiche action 08-13-3

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	1
Action n°	08-13-3
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE LOMBRON
Description de l'action	<p>Réhabilitation de l'ancienne Mairie.</p> <p>Afin de répondre au besoin d'agrandissement de l'accueil périscolaire formulé par les agents de la CdC, Afin de répondre à la volonté de la commune de Lombron de récupérer un local aujourd'hui utilisé par la CDC pour le local jeune, La commune de Lombron souhaite rénover son ancienne mairie qui se situe dans le prolongement de l'actuel bâtiment occupé par le périscolaire. Les travaux apporteront une meilleure isolation et une ligne internet (nouvelle cloison isolante, changement des ouvertures etc.)</p>
Partenaires	La collectivité sollicitera l'état, la Région, et tout partenaire susceptible d'aider la collectivité financièrement.
Coût prévisionnel	6000€ HT pour les ouvertures 20000€ HT pour l'isolation + peinture + prise courant 1000€ pour la ligne internet
Plan de financement	Cout HT 27 000 € DETR/DSIL - FIPD Collectivité
Calendrier	Budget 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	/

Orientation 1 – Politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du Mieux vivre ensemble et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD

Fiche action 10-13

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	1
Action n°	10-13
Maître d'ouvrage	Mairie de Montfort-le-Gesnois
Description de l'action	<p>Cette action s'inscrit dans le programme de revitalisation de la commune et spécifiquement dans l'opération Petites villes de demain au titre de l'amélioration du cadre de vie des habitants.</p> <p>Il permettra également à la commune de diversifier son offre de loisirs à destination des jeunes et des familles mais aussi d'engager un réel développement de la politique Sport/Santé. Les aménagements seront prévus pour une utilisation intergénérationnelle.</p> <p>Par conséquent, trois sites sont proposés en aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Espace du Pont Romain</u> : Aménagement d'espace de pique-nique et de jeux pour jeunes publics ; Aménagement d'espace de pique-nique pour tourisme en itinérance (Canoë Kayak) - <u>Espace derrière salle polyvalente</u> : Cet espace permettra de développer une plateforme sport/santé d'envergure avec un parcours d'agrès aménagé sur plus de 2000 m². Un espace terrain de pétanque sera également proposé. - <u>Espace La Pécardière</u> : Cet espace boisé (2 Ha environ) sera proposé en aménagements de parcours de santé adapté pour un public d'adolescents et d'adultes. Il permettra également le passage d'un itinéraire piéton permettant de relier le parc des sitelles
Partenaires	<p>Partenaires techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maitrise d'ouvrage communal <p>Partenaires financiers attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Etat (DTR et DSIL) - Plan de relance « SPORT » - Région des Pays de la Loire (A confirmer)
Coût prévisionnel	<p>L'étude d'aménagement est en cours par la commune.</p> <p>L'estimation définitive sera connue en fin novembre. Une enveloppe de 180 000 euros est probablement à prévoir</p>
Plan de financement	<p>DETR et DSIL : 50% des travaux</p> <p>Plan Sport</p> <p>Région</p> <p>Autofinancement</p>
Calendrier	<p>Consultation des entreprises : après le vote du budget 2022</p> <p>Début des travaux : Mai 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Orientation 1 – Politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du Mieux vivre ensemble et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD

Fiche action n° 13-13

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	1
Action n°	13-13
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Corneille- citystade
Description de l'action	Depuis 15 ans, la démographie de Saint-Corneille est passée de 1000 habitants à près de 1600 habitants fin 2021. Nous avons fait beaucoup d'aménagements pour les enfants de moins de 10 ans et notre priorité en 2022, accompagnée par une forte demande des parents l'installation d'un équipement pour les + de 10 ans et ados, ceci se traduisant par l'aménagement d'un multi-sports.
Partenaires	Mairie de St Corneille Quali-Cité Bretagne plateforme neuve Le conseil municipal a acté le fait d'installation d'un multisport et la commission aménagement-loisirs a terminé leur choix et le conseil municipal prendra une délibération le 18 novembre 2021, lors de sa réunion mensuelle.
Coût prévisionnel	Achat terrain (3500 m ²) avec bornage et frais de notaire : 6500 € HT Aménagement terrain, parking, portail et clôtures 34000 € HT Quali-Cité Bretagne : 69 000 € HT Coût de l'opération : 109 500 € HT
Plan de financement	Maitre d'ouvrage (commune) : 54 750 € CRTE- 50% : 54 750 €
Calendrier	Achat du foncier mai 2022 Aménagement terrain, clôture etc ... Juillet 2022 Installation du multisport : juillet 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action n° 17-42-2 et 17-13
CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	4	1
Action n°	17-42-2	17-13
Maître d'ouvrage	Commune de Savigné l'éveque	
Description de l'action	<p>La commune de Savigné L'Evêque est riche d'un tissu associatif sportif et dynamique. Pour répondre à sa demande grandissante en matière de sports en salle, la commune prévoit la réhabilitation du gymnase actuel et un agrandissement de celui-ci.</p> <p>Le gymnase étant vétuste (plus de 30 ans), cela nous impose de réaliser une réhabilitation lourde tant en matière de mise aux normes que de performances énergétiques (couverture, électricité, vestiaires, sanitaires, accessibilité, chauffage....)</p> <p>Une extension est envisagée avec la création d'un hall, de sanitaires et de locaux vestiaires complémentaires, tout en conservant un maximum de places de parking existantes.</p> <p>Par ailleurs, dans un souci de cohésion entre activités sportives et culturelles, la commune souhaite relier les deux entités (Salle Michel Berger et Gymnase Jacques Anquetil) afin d'afficher une identité forte</p> <p>« Sport et Culture ». Pour ce faire, il sera créé un pôle culturel avec une salle multi activités de 100 m² et une galerie de liaison entre les deux entités permettant d'y organiser des expositions (peinture, sculpture et autres...).</p> <p>Cet équipement a vocation à accueillir des publics communaux et intercommunaux de notre territoire.</p> <p>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION :</p> <ul style="list-style-type: none">• Mettre aux normes l'ancien gymnase,• Réaliser des économies d'énergie,• Sécuriser la toiture,• Offrir des sanitaires et des vestiaires• Offrir des créneaux supplémentaires aux associations• Créer un pôle culturel avec une salle multi activités• Créer des espaces de stockages et rangements <p>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION :</p> <p>La réhabilitation du gymnase comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">• La rénovation de l'ancien gymnase d'une surface actuelle de 2514 m² : changement de toiture, réhabilitation des sanitaires et des vestiaires, mise en œuvre d'un chauffage performant, ...• L'accessibilité des personnes à mobilité réduite,• La mise en conformité techniques de l'ensemble du gymnase,• L'agrandissement du gymnase : 1 100 m² environ pour les sports en salle.• La création de nouveaux vestiaires, nouveaux WC et nouvelles douches	

	<p>« Hommes /Femmes adaptés P.M.R ».</p> <ul style="list-style-type: none"> • La création d'un pôle culturel et d'une salle de convivialité pour les rencontres sportives et culturelles. • Le recours à l'utilisation de matériaux naturels et bio-sourcés. <p><u>PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE :</u></p> <p>Les travaux de rénovation de la salle existante et de construction de la nouvelle salle avec les locaux annexes, seront réalisés avec des traitements de parois à forte isolation thermique et des équipements à haut rendement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Traitement du bâti</u> : Le traitement du bâti du projet sera réalisé avec isolation thermique par l'extérieure permettant d'obtenir une forte inertie de l'enveloppe et d'assurer ainsi des conditions de confort optimales aussi bien en période hivernale qu'en période estivale. Ce traitement de l'enveloppe avec isolation par l'extérieur sera également mis en œuvre pour la rénovation énergétique de la salle de sport existante et ses salles annexes (tennis de table, dojo). • <u>Equipements techniques</u> : Les équipements techniques seront également définis avec des objectifs de performances élevés. La production de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire sera réalisée par des chaudière et générateur gaz à condensation, <p><u>Qualité des matériaux</u> : Dans une démarche de qualité environnementale et de développement durable, les matériaux proposés pour le projet seront sélectionnés suivant des critères de choix tels que : matériaux recyclables ou recyclés, bilan carbone des matériaux sur leur cycle de vie, faibles émissions de COV et classement A+ vis-à-vis de la qualité de l'air.</p>
Partenaires	<p>ETAT DEPARTEMENT REGION AGENCE NATIONALE DU SPORT LEADER COMMUNE DE SAVIGNE Assistant Maîtrise d'œuvre : Cabinet CMB (sur l'étude de faisabilité et le lancement du concours CRTE</p>
Coût prévisionnel	<p>3 659 563 € HT études comprises</p>

Plan de financement	DEPENSES		RECETTES			
	LIBELLES	MONTANT HT	LIBELLES	FONDS	TAUX	MONTANT
	RENOVATION ET EXTENSION GYMNASE	2 881 174 €	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)	Etat	14%	500 000 €
	CREATION D'UN POLE CULTUREL	243 750 €	Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)	Etat	4%	150 000 €
	HONORAIRES MO	255 324 €	AGENCE NATIONALE DU SPORT	Etat	Plafond 500 000 €	500 000 €
	HONORAIRES OPC	45 057 €	LEADER	Europe	Plafond 50 000 €	50 000 €
	HONORAIRES AMO	75 095 €	Fonds Régional de soutien à l'investissement local - PLRIC (Pays de Loire Relance Investissement Communal) Pour la rénovation extension gymna	Région des Pays de la Loire	20% avec Plafond 75 000 €	75 000 €
	HONORAIRE SCT	45 057 €	Fonds Régional de Développement des Communes (FRDC) Extension culturelle	Région des Pays de la Loire	10% Plafond 50 000 €	24 375 €
	HONORAIRES SPS	24 030 €		Département de la Sarthe		
	ASSURANCES Dommages Duvrages	60 076 €				
	ETUDES	30 000 €				
			AUTOFINANCEMENT			2 360 188 €
	TOTAL	3 659 563 €	TOTAL			3 659 563 €
Calendrier	<p>Concours Du 1er Juin au 23 Juillet 2021 Jury de concours 3 Septembre 2021 Ordre de Service Maîtrise d'Œuvre 20 Septembre 2021 APS 4 semaines 15 Octobre 2021 Validation 1 semaine 22 Octobre 2021 APD 4 semaines 19 Novembre 2021 Validation 2 semaines 3 Décembre 2021 PRO 5 semaines 17 Janvier 2022 (hors CP) Validation + RICT 2 semaines 28 Janvier 2022 DCE 14 février 2022 Appel d'Offre et ACT 8 semaines 15 Avril 2022 Ordre de Service travaux 19 Avril 2022 Délai travaux : 15 mois - 1 mois préparation - 8 mois phase 1 - 6 mois phase 2</p>					
Indicateurs d'évaluation proposés						



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Orientation 1 – Politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du Mieux vivre ensemble et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD

Fiche action 18-13

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	1
Action n°	18-13
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE SILLE LE PHILIPPE
Description de l'action	<p>CREATION D'UNE AIRE DE JEUX POUR JEUNES ENFANTS</p> <p>La commune ne dispose pas sur son territoire de lieux d'échanges pour les enfants, notamment pour les plus jeunes. Elle possède une école qui accueille 114 enfants et environ 10 assistantes maternelles présentes pour la garde des jeunes enfants.</p> <p><u>Intérêts du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none">*Créer un espace d'éveil, ludique et pédagogique pour les plus jeunes (0-10 ans), en accès libre* Répondre à la demande des assistantes maternelles, des parents et des familles*Etre un lieu de rencontre convivial et d'échanges*Offrir un espace de proximité. Les habitants sont contraints de se déplacer sur les communes avoisinantes pour bénéficier d'un tel équipement. Cette situation crée des disparités sociales et ne favorise pas l'économie des énergies carbonées.*Améliorer l'attractivité de notre commune rurale <p><u>Le projet prévoit :</u></p> <ul style="list-style-type: none">*La création d'une plateforme clôturée*L'installation d'une pyramide, d'une structure de jeux combinés, d'une bascule, de jeux à ressorts*La mise en place de bancs <p>Le tout en adéquation avec le cadre verdoyant du lieu</p>
Partenaires	<p>La commune a demandé une proposition tarifaire à plusieurs entreprises. AGORESPACE (Longueil-Annel 60) a répondu.</p> <p>La commune a signé une convention avec le CAUE de la Sarthe pour l'accompagner/la conseiller sur l'implantation et l'aménagement de ce lieu.</p>
Coût prévisionnel	<p>Estimation du coût des travaux d'investissement : 64 449€HT</p> <p>Principaux postes de dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none">*Création d'une plateforme*Sécurisation de l'espace par des clôtures*Installation structures de jeux*Installation de bancs
Plan de financement	DETR

Calendrier	Appel d'offres : 1 ^{er} semestre 2022 Début des travaux : 2 ^{ème} semestre 2022 Fin des travaux : fin 2022
Indicateurs proposés d'évaluation	

Orientation 1 – Politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du Mieux vivre ensemble et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD –

Fiche action n° 19-13

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	1
Action n°	19-13
Maître d'ouvrage	Commune de Soultré
Description de l'action	Aménagement d'un espace lié à l'accueil, l'animation et les loisirs dans le cadre de l'immobilier public. Dans un bâtiment existant, il s'agit de réaliser une dalle d'environ 40 m ² , créer une cloison sèche et changer une entrée fermée actuellement par un volet par une baie vitrée. L'électricité et la plomberie seront révisés.
Partenaires	Etat Pays du Mans (Audit énergétique)
Coût prévisionnel	50 000 €
Plan de financement	DETR 2021
Calendrier	2021 : Etude de faisabilité – recherche de partenaires - Devis 2022 : Construction du local
Indicateurs d'évaluation proposés	

Orientation 1 – Politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du Mieux vivre ensemble et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD

Fiche action n° 21-13

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	1
Action n°	21-13
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE THORIGNE SUR DUE
Description de l'action	VESTIAIRE FOOT A RENOVER POUR MISE EN CONFORMITE
Partenaires	
Coût prévisionnel	Un premier devis a été réalisé pour un montant de 274600€ HT, mais le dossier est en réétude par un autre architecte pour mise en place d'une toiture en panneaux photovoltaïque
Plan de financement	Dermande de subvention auprès de la région, de l'état (DETR), du district du foot et de l'agence du Sport
Calendrier	ANNEE 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Orientation 1 – Politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du Mieux vivre ensemble et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD

Fiche action 23-13

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	1
Action n°	23-13
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE TRESSON
Description de l'action	<p>Aménagement d'une maison d'assistantes maternelles Dans l'ancien bureau de poste au 14 Rue des Lilas. La commune subit un manque d'assistantes maternelles, ce qui entraîne le départ d'enfants scolarisés sur une autre commune d'accueil. L'enjeu de la création de cette MAM est de proposer une offre d'accueil Petite Enfance et d'assurer ainsi la pérennité de l'école qui est le gage de dynamisme et d'attractivité. La future MAM recevra 12 enfants et 3 assistantes. Un travail en lien avec la PMI permet d'assurer le fondement et la règlementation du projet.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	210 403.48 € HT
Plan de financement	DETR : 79 016.00 € FRDC : 39 508.00 € Autofinancement : 91 879.48 €
Calendrier	Appel d'offres : novembre 2021 Chantier : février à août 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Orientation 1 – Politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du Mieux vivre ensemble et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD

Fiche action n° 24-13

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	1
Action n°	24-13
Maître d'ouvrage	Commune de VOLNAY
Description de l'action	Réhabilitation et aménagement de la Mairie (phase 1) : Rénovation de façade (enduit) et éclairages extérieurs, changements des huisseries à l'étage, travaux de peinture extérieurs et intérieurs, aménagements PMR, rénovation bureau d'accueil,...
Partenaires	État, Région, Département, FDSIL, LEADER, ...
Coût prévisionnel	105.000 euros (ht)
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none">• État (DETR) : 20%• Région : 20%• Département : 10%• LEADER : ? Le reste sur fonds propres ou emprunt
Calendrier	Marché public : Eté 2022 Début des travaux : octobre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Orientation 1 – Politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du Mieux vivre ensemble et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD

Fiche action 04-14

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	1
Action n°	04-14
Maître d'ouvrage	Mairie de Connerré
Description de l'action	Accessibilité gare SNCF Connerré-Beillé Le projet de mise en accessibilité de la gare SNCF Connerré-Beillé fait l'objet d'une étude de faisabilité. Les études préliminaires sont menées par SNCF Gares et Connexions. Elles prendront appui sur les études faites en 2013, en intégrant une actualisation des coûts, des données et des normes. Leur objectif est de déterminer un programme d'opération et un coût pour une mise en accessibilité complète de cette gare, mais aussi de proposer des scénarios alternatifs moins onéreux, tout en permettant d'améliorer de manière significative la situation.
Partenaires	
Coût prévisionnel	70 000€
Plan de financement	Subventions à solliciter : - Etat 25% - Région 50% - Collectivités locales 25%
Calendrier	Début de l'étude : 2022 Fin des travaux : 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Orientation 1 – Politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'améliorer les conditions du Mieux vivre ensemble et d'atteindre les objectifs d'évolution démographique prévus dans le PADD

Fiche action n° 01-21

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	2
Action n°	01-21
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Gesnois Bilurien
Description de l'action	<p>Recrutement d'un Chargé de Mission et organisation d'une Mission de Développement Economique.</p> <p>Les missions principales seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la commercialisation des divers terrains disponibles en optimisant le nombre d'emploi pourvus. - Redynamiser les friches industrielles - Participer à la coopération entre entreprises du Gesnois Bilurien.
Partenaires	<p>Pas de partenaires concernant le recrutement.</p> <p>Concernant le volet organisation, les partenaires seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La CCI - Initiative Sarthe - La région pays de la Loire - Le Perche Sarthois - Les différentes municipalités. - La Secos - ...
Coût prévisionnel	<p>Salaire chargé 42 000 €/ an</p> <p>Frais de déplacement : 3 000€/ an</p> <p>Mobilier de bureau et informatique : 2 000€</p>
Plan de financement	<p>Budget général.</p> <p>Diverses aides. ??</p>
Calendrier	<p>Lancement du recrutement en janvier 2022. Arrivée du chargé de mission en mars 2022. Refonte de la mission de Développement économique : mars 2022- Juin 2023.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de prospects référencés.</p> <p>Nombre d'emplois sur le territoire.</p>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Orientation 2 – Politique attractive en matière d'activités économiques, de maintien des activités commerciales et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes

Fiche action n° 01-22

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	2
Action n°	01-22
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Gesnois Bilurien
Description de l'action	Mise à disposition de 3 bâtiments blancs au profit des entrepreneurs locaux en quête de locaux pour accompagner leur développement.
Partenaires	Le processus sera accompagné par la Secos. Des investisseurs privés seront sollicités
Coût prévisionnel	Frais d'études, de définition de cahier des charges. Environ 10 000€ En cas de portage publics, les frais de constructions : 300 000€ par bâtiment environ.
Plan de financement	Les crédit privés seront privilégiés.
Calendrier	1 ^{er} semestre 2022 : Etudes 2 ^{ème} semestre 2022 construction
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'emplois dans les entreprises locataires.

Orientation 2 – Politique attractive en matière d'activités économiques, de maintien des activités commerciales et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes

Fiche action n° 24-23

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	2
Action n°	24-23
Maître d'ouvrage	Commune de VOLNAY
Description de l'action	Rénovation et aménagement d'une salle communale pour créer un espace commercial de type multi-services: Bar, petite épicerie, dépôt de pains, relais colis, etc ... Travaux structurels, isolation par changement d' huisseries, aménagement intérieur et mobilier, ...
Partenaires	État, Région, Département, FDSIL, LEADER, ...
Coût prévisionnel	110.000 euros (ht)
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> • État (DETR) : 20% • Région : 20% • Département : 10% • LEADER : ? <p>Le reste sur fonds propres ou emprunt</p>
Calendrier	<p>Etude pré-opérationnelle : fin 2021</p> <p>Marché public : février 2022</p> <p>Début des travaux : avril 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

Orientation 2 – Politique attractive en matière d'activités économiques, de maintien des activités commerciales et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes

Fiche action n° 01-24

Déclinaison au niveau de la CC de la démarche « Alimentation Durable » animée par le Pays du Perche Sarthois

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois-Bilurien

Orientation stratégique n°	2
Action n°	01-24
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Le Gesnois-Bilurien
Description de l'action	<p>Le Pays du Perche Sarthois a lancé en 2015 un projet Alimentation Durable qui, dans une première phase, vise à aider les restaurants collectifs et notamment les restaurants scolaires du territoire, dans l'esprit de la Loi EGALim , à améliorer leurs pratiques et à privilégier le recours aux produits locaux de qualité.</p> <p>Actuellement, 5 communes du territoire de la CdC sont pleinement engagées dans la démarche « MonRestauResponsable » et sont certifiées.</p> <p>Il est prévu</p> <ul style="list-style-type: none"> -de faire vivre le dispositif MonRestauResponsable ; -d'accroître le nombre de communes réellement actives dans la démarche. -de faire connaître aux producteurs les besoins/contraintes de la restauration collective et de les convaincre d'adhérer à la démarche. -de poursuivre le déploiement des circuits alimentaires de proximité.
Partenaires	Pays du Perche Sarthois
Coût prévisionnel	coûts prévisionnels de fonctionnement pour le moment peu significatifs
Plan de financement	
Calendrier	Communauté de Communes Le Gesnois-Bilurien
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de communes participant à la démarche certifiée

Orientation 2 – Politique attractive en matière d’activités économiques, de maintien des activités commerciales et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes

Fiche action 11-24

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	2
Action n°	11-24
Maître d’ouvrage	Mairie de Nuillé le Jalais
Description de l’action	La réhabilitation de la cantine scolaire pour réalisation des repas sur place et la mise en place d’un self permettra de proposer aux usagers des repas élaborer sur place et privilégier les circuits courts. Le self permettra de sensibiliser les enfants sur le gaspillage et leur apporter une autonomie.
Partenaires	Dépôt du dossier de demande de subvention auprès de l’ASP. Après accord de l’ASP, consultations diverses
Coût prévisionnel	Budget prévisionnel : 40 000 €
Plan de financement	Subvention ASP + DETR + autofinancement
Calendrier	Travaux juillet/Aout 2022 pour démarrage à la rentrée scolaire 2022.
Indicateurs d’évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Orientation 3 – Politique touristique attractive appuyée sur une richesse patrimoniale et naturelle

Fiche action 10-31

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Aménagement espace touristique

Orientation stratégique n°	3
Action n°	10-31
Maître d'ouvrage	Mairie de Montfort-le-Gesnois
Description de l'action	<p>Cette action s'inscrit dans le programme de revitalisation de la commune et spécifiquement dans l'opération Petites villes de demain au titre de l'amélioration du patrimoine et du développement touristique</p> <p>Il permettra également à la commune de mieux faire valoir l'important patrimoine de la commune mais également développer le tourisme en itinérance (Canoë kayak, Vélo, randonnée, station de trail ...) avec les infrastructures existantes (Hotellerie, piscine....)</p> <p>Le projet permettra :</p> <ul style="list-style-type: none">- La réhabilitation d'un bâtiment en office de tourisme au pont romain- Création d'aménagement technique pour canoë
Partenaires	<p>Partenaires techniques :</p> <ul style="list-style-type: none">- Maitrise d'ouvrage communal- Pays du Perche Sarthois <p>Partenaires financiers attendus :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'État (DTR et DSIL)- Pays du Perche sarthois- Région des pays de la loire
Coût prévisionnel	<p>L'étude d'aménagement est en cours par la commune.</p> <p>L'estimation définitive sera connue en fin novembre. Une enveloppe de 120 000 euros est probablement à prévoir</p>
Plan de financement	<p>DETR et DSIL : 50% des travaux</p> <p>Pays du Perche Sarthois</p> <p>Région</p> <p>Autofinancement</p>
Calendrier	Fin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Orientation stratégique n°	3
Action n°	05-32
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE COUDRECIEUX
Description de l'action	Création de vitraux et réfection d'un oculus à l'Eglise des Loges
Partenaires	DRAC Architecte des Bâtiments de France de la Région Association des Amis de l'Eglise des Loges Constitution d'un comité de pilotage pour l'élaboration et la réalisation de ce projet
Coût prévisionnel	Dépense d'investissement dont le coût prévisionnel est de 60 000 € HT
Plan de financement	Région : - DRAC - FRDC Fondation du patrimoine Mairie de Coudrecieux :
Calendrier	Fin de l'année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Orientation 4 – Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

Fiche action 05-42

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	4
Action n°	05-42
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE COUDRECIEUX
Description de l'action	Changement des menuiseries (Portes et fenêtres) du bâtiment de la Mairie afin d'améliorer le rendement thermique du bâtiment.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Dépense d'investissement dont le coût est de 77 500 € HT
Plan de financement	DSIL : 16 382€ FRDC : 15 700 € Fond de relance département : 15 000 € Maire de Coudrecieux : 30 418 €
Calendrier	Ces travaux auraient dû être réalisés en 2021. Ils ont été reportés en 2022 dû fait d'une pénurie de matière première.
Indicateurs d'évaluation proposés	

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	4
Action n°	11-42
Maître d'ouvrage	Mairie de Nuillé le Jalais
Description de l'action	L'abaissement des plafonds des classes par la réalisation d'un faux plafond permettra de diminuer la déperdition de chaleur et améliorera l'isolation phonique. Les travaux d'électricité permettront de répondre aux besoins actuels n'étant plus adaptés à l'installation actuellement en place.
Partenaires	Avec une étude d'ENEDIS auprès d'ENEDIS pour le coffret électrique, nous avons constaté que ce dernier n'était plus adapté à la consommation actuelle de nos bâtiments. L'abaissement des plafonds permettra de réduire notre consommation d'énergie et anticipera le changement à venir du système de chauffage.
Coût prévisionnel	Les études tarifaires n'ont pas encore été réalisées
Plan de financement	Demande de DETR / ADEME et autofinancement de la commune. Voir aide auprès du fournisseur d'électricité.
Calendrier	Été 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Orientation 4 – Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

Fiche action 12-42

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	4
Action n°	12-42
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Célerin
Description de l'action	Diagnostic énergétique des bâtiments communaux : <ul style="list-style-type: none">- Deux logements communaux- Ecole- Cantine- Salle des fêtes
Partenaires	Pays du Mans
Coût prévisionnel	5 000€
Plan de financement	Demandes de subvention : <ul style="list-style-type: none">- Conseil départemental
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Orientation 4 – Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique
Fiche action 12-42 bis

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	4
Action n°	12-42 bis
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Célerin
Description de l'action	Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux (suite aux résultats du diagnostic)
Partenaires	Conseil Départemental ADEME
Coût prévisionnel	En attente du diagnostic
Plan de financement	
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

Orientation 4 – Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

Fiche action n° 13-42

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	4
Action n°	13-42
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Corneille
Description de l'action	1 et 2 (cf feuille annexe) RENOVATION ENERGETIQUE SALLE MULTI-USAGES
Partenaires	M3E- Audit énergie SAS PASQUIER (menuiseries, isolation)
Coût prévisionnel	M3E : 1086€ HT SAS PASQUIER : 68 7999.00€ HT TOTAL : 69 885 € HT
Plan de financement	Maitre d'ouvrage (commune) : 13 977 € CRTE- Fonds de relance Région Investissement intercommunal (80%) : 55 908€
Calendrier	Audit effectué le 29 septembre 2021 Lancement des travaux en juillet/août 2022 (période où la salle n'est pas louée)
Indicateurs d'évaluation proposés	

Orientation 4 – Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

Fiche action n° 14-42

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	4
Action n°	14-42
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Mars de Locquenay
Description de l'action	Remplacement du système de chauffage de la Mairie actuellement au fuel vers une pompe à chaleur. Demande d'audit fait auprès de la société : BE PUISSANT ENERGIE Remplacement des fenêtres simple vitrage de la mairie. Isolation mur/sol en fonction du résultat de l'audit énergétique.
Partenaires	ras
Coût prévisionnel	20 000 € pour la PAC. 5000 € pour les fenêtres. Autres suivant résultat de l'audit.
Plan de financement	Auto-financement.
Calendrier	Audit énergétique pour Novembre 2021 et restitution début décembre. Devis des travaux à compléter fin 2021 et début 2022. Montage des dossiers de demande de subvention Janvier/février 2022. Début des travaux durant l'été 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Orientation 4 – Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

Fiche action n° 17-42-1

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	4
Action n°	17-42-1
Maître d'ouvrage	Commune de Savigne l'évêque
Description de l'action	<p>La réhabilitation des écoles entre dans le cadre du PADD du territoire et a pour objectif de la rendre plus attractive mais aussi d'anticiper l'augmentation des effectifs à venir et surtout de réduire les pertes en matières d'énergie. Les locaux des écoles de Savigné l'évêque datent de plusieurs années.</p> <p>Actuellement, plusieurs classes ont subi une réfection, ainsi qu'une partie des sanitaires. Dans le cadre de la réduction de la fracture énergétique, il devient indispensable de renouveler les menuiseries ainsi que les huisseries de l'ensemble du bâtiment.</p>
Partenaires	ETAT COMMUNE DE SAVIGNE CRTE
Coût prévisionnel	104 500 € HT
Plan de financement	CRTE : 26 125 € Autofinancement : 26 125 €
Calendrier	Les travaux devront être réalisés courant de l'été 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action n° 17-42-2 et 17-13
CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	4	1
Action n°	17-42-2	17-13
Maître d'ouvrage	Commune de Savigné l'éveque	
Description de l'action	<p>La commune de Savigné L'Evêque est riche d'un tissu associatif sportif et dynamique. Pour répondre à sa demande grandissante en matière de sports en salle, la commune prévoit la réhabilitation du gymnase actuel et un agrandissement de celui-ci.</p> <p>Le gymnase étant vétuste (plus de 30 ans), cela nous impose de réaliser une réhabilitation lourde tant en matière de mise aux normes que de performances énergétiques (couverture, électricité, vestiaires, sanitaires, accessibilité, chauffage....)</p> <p>Une extension est envisagée avec la création d'un hall, de sanitaires et de locaux vestiaires complémentaires, tout en conservant un maximum de places de parking existantes.</p> <p>Par ailleurs, dans un souci de cohésion entre activités sportives et culturelles, la commune souhaite relier les deux entités (Salle Michel Berger et Gymnase Jacques Anquetil) afin d'afficher une identité forte</p> <p>« Sport et Culture ». Pour ce faire, il sera créé un pôle culturel avec une salle multi activités de 100 m² et une galerie de liaison entre les deux entités permettant d'y organiser des expositions (peinture, sculpture et autres...).</p> <p>Cet équipement a vocation à accueillir des publics communaux et intercommunaux de notre territoire.</p> <p>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION :</p> <ul style="list-style-type: none">• Mettre aux normes l'ancien gymnase,• Réaliser des économies d'énergie,• Sécuriser la toiture,• Offrir des sanitaires et des vestiaires• Offrir des créneaux supplémentaires aux associations• Créer un pôle culturel avec une salle multi activités• Créer des espaces de stockages et rangements <p>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION :</p> <p>La réhabilitation du gymnase comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">• La rénovation de l'ancien gymnase d'une surface actuelle de 2514 m² : changement de toiture, réhabilitation des sanitaires et des vestiaires, mise en œuvre d'un chauffage performant, ...• L'accessibilité des personnes à mobilité réduite,• La mise en conformité techniques de l'ensemble du gymnase,• L'agrandissement du gymnase : 1 100 m² environ pour les sports en salle.• La création de nouveaux vestiaires, nouveaux WC et nouvelles douches « Hommes /Femmes adaptés P.M.R ».	

	<ul style="list-style-type: none"> • La création d'un pôle culturel et d'une salle de convivialité pour les rencontres sportives et culturelles. • Le recours à l'utilisation de matériaux naturels et bio-sourcés. <p><u>PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE :</u> Les travaux de rénovation de la salle existante et de construction de la nouvelle salle avec les locaux annexes, seront réalisés avec des traitements de parois à forte isolation thermique et des équipements à haut rendement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Traitement du bâti</u> : Le traitement du bâti du projet sera réalisé avec isolation thermique par l'extérieure permettant d'obtenir une forte inertie de l'enveloppe et d'assurer ainsi des conditions de confort optimales aussi bien en période hivernale qu'en période estivale. Ce traitement de l'enveloppe avec isolation par l'extérieur sera également mis en œuvre pour la rénovation énergétique de la salle de sport existante et ses salles annexes (tennis de table, dojo). • <u>Équipements techniques</u> : Les équipements techniques seront également définis avec des objectifs de performances élevés. La production de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire sera réalisée par des chaudière et générateur gaz à condensation, <p><u>Qualité des matériaux</u> : Dans une démarche de qualité environnementale et de développement durable, les matériaux proposés pour le projet seront sélectionnés suivant des critères de choix tels que : matériaux recyclables ou recyclés, bilan carbone des matériaux sur leur cycle de vie, faibles émissions de COV et classement A+ vis-à-vis de la qualité de l'air.</p>
Partenaires	ETAT DEPARTEMENT REGION AGENCE NATIONALE DU SPORT LEADER COMMUNE DE SAVIGNE Assistant Maîtrise d'œuvre : Cabinet CMB (sur l'étude de faisabilité et le lancement du concours CRTE
Coût prévisionnel	3 659 563 € HT études comprises

Plan de financement	DEPENSES		RECETTES			
	LIBELLES	MONTANT HT	LIBELLES	FONDS	TAUX	MONTANT
	RENOVATION ET EXTENSION GYMNASE	2 881 174 €	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL)	Etat	14%	500 000 €
	CREATION D'UN POLE CULTUREL	249 750 €	Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)	Etat	4%	150 000 €
	HONORAIRES MO	255 324 €	AGENCE NATIONALE DU SPORT	Etat	Plafond 500 000€	500 000 €
	HONORAIRES OPC	45 057 €	LEADER	Europe	Plafond 50 000€	50 000 €
	HONORAIRES AMO	75 095 €	Fonds Régional de soutien à l'investissement local - PLRIC (Pays de Loire Relance Investissement Communal) Pour la rénovation extension gymnaase	Région des Pays de la Loire	20% avec Plafond 75 000€	75 000 €
	HONORAIRE SCT	45 057 €	Fonds Régional de Développement des Communes (FRDC) Extension culturelle	Région des Pays de la Loire	10% Plafond 50 000€	24 975 €
	HONORAIRES SPS	24 030 €		Département de la Sarthe		
	ASSURANCES Dommages Ouvrages	60 076 €				
	ETUDES	30 000 €				
			AUTOFINANCEMENT			2 360 188 €
	TOTAL	3 659 563 €	TOTAL			3 659 563 €
Calendrier	<p>Concours Du 1er Juin au 23 Juillet 2021 Jury de concours 3 Septembre 2021 Ordre de Service Maîtrise d'Œuvre 20 Septembre 2021 APS 4 semaines 15 Octobre 2021 Validation 1 semaine 22 Octobre 2021 APD 4 semaines 19 Novembre 2021 Validation 2 semaines 3 Décembre 2021 PRO 5 semaines 17 Janvier 2022 (hors CP) Validation + RICT 2 semaines 28 Janvier 2022 DCE 14 février 2022 Appel d'Offre et ACT 8 semaines 15 Avril 2022 Ordre de Service travaux 19 Avril 2022 Délai travaux : 15 mois - 1 mois préparation - 8 mois phase 1 - 6 mois phase 2</p>					
Indicateurs d'évaluation proposés						



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Orientation 4 – Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

Fiche action n° 18-42

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	4
Action n°	18-42
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE SILLE LE PHILIPPE
Description de l'action	<p>La salle polyvalente et la cantine scolaire sont deux établissements séparés mais mitoyens. Ils n'ont pas subi de rénovations depuis plusieurs décennies.</p> <p>L'intérêt du projet de Rénovation Énergétique est :</p> <ul style="list-style-type: none">- Participer à la transition énergétique nécessaire pour la réduction des rejets des énergies carbonées,- Réduire les coûts de fonctionnement,- Rendre ces locaux plus fonctionnels et accueillants pour nos concitoyens <p>Un audit énergétique a été réalisé par le bureau d'études M3E de La Suze/Sarthe en février 2021.</p> <p>La salle polyvalente est actuellement classée E (232 KWh EP /m²). Elle comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une grande salle de 300 m²,- Une petite salle de 45 m²,- Une cuisine fermée de 35 m²,- Des sanitaires <p>Les problèmes rencontrés sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le chauffage réalisé en panneaux rayonnants électriques n'est pas adapté à l'utilisation (difficulté de chauffer la salle avec un coût important),- Les luminaires sont bruyants et énergivores,- Défauts d'isolation en paroi verticale et en plafond,- Des déperditions de chaleur ont été constatées sur les menuiseries,- Le faux-plafond en dalles minérales est très vétuste. <p>Après travaux, le gain énergétique est estimé à 70 % avec un nouveau classement en B (baisse de 158 KWH EP/m²).</p> <p>La cantine scolaire est actuellement classée G (465 KWh EP /m²).</p>

RENOVATION ENERGETIQUE : Salle Polyvalente et Cantine Scolaire

	<p>90 enfants répartis en deux services y déjeunent chaque jour. La cantine scolaire comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une salle de restauration de 70 m², - Une cuisine fermée de 25 m², - Des sanitaires <p>Les problèmes rencontrés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le chauffage réalisé en radiateurs rayonnants gaz n'est pas adapté à l'utilisation (difficulté de chauffer la salle avec un coût important) - Les luminaires sont énergivores, - Défauts d'isolation en paroi verticale et en plafond, - Des fuites ont été constatées sur les menuiseries. <p>Après travaux, le gain énergétique est estimé à 82 % avec un nouveau classement en C (baisse de 338 KWH EP/m²).</p>
Partenaires	La mairie s'appuiera sur un maître d'œuvre pour établir le cahier des charges pour la consultation des entreprises, coordonner les entreprises...
Coût prévisionnel	<p>L'estimation du coût des travaux d'investissement est de 375°000 € HT avec pour les postes les plus importants :</p> <p>Salle polyvalente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Isolation des murs - Isolation du plafond - Remplacement du plafond - Remplacement des menuiseries - Mise en place de pompes à chaleur - Ventilation - Electricité <p>Cantine scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Isolation des murs - Isolation du plafond - Mise en place de pompe à chaleur - Ventilation - Electricité
Plan de financement	Certificat Economie Energie DETR
Calendrier	<p>Etude de faisabilité : janvier 2022. Appel d'offres : 2^{ème} semestre 2022 Lancement des travaux : 1^{er} semestre 2023 Achèvement des travaux : fin 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

Orientation 4 – Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

Fiche action n° 19-42

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	4
Action n°	19-42
Maître d'ouvrage	Commune de Soultré
Description de l'action	Installation d'un réseau chaleur qui permettra de passer d'un mode de chauffage fioul/gaz actuel à un chauffage au bois qui desservira plusieurs bâtiments municipaux.
Partenaires	ADEME : aide pour l'étude de faisabilité CUMA : assistance technique / Etude de pré faisabilité ANJOU BOIS ENERGIE : fournisseur de bois PAYS DU MANS : Aide Audit Energétique DEPARTEMENT DE LA SARTHE : Aide Etude de faisabilité ETAT : DSIL 2021
Coût prévisionnel	95 000 €
Plan de financement	DSIL FONDS CHALEUR ADEME/DEPARTEMENT
Calendrier	2021 : Etude de pré faisabilité – recherche de partenaires - Devis 2022 : Etude de faisabilité – Travaux préparatoires 2023 : Installation du réseau de chaleur
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Orientation 4 - Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

Fiche action 02-43

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	4
Action n°	02-43
Maître d'ouvrage	Commune d'Ardenay sur Mézize
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none">- Rénovation de l'éclairage public : changement de 11 luminaires à sodium par des luminaires à LED Objectif : <ul style="list-style-type: none">- S'inscrire dans une démarche de développement durable pour progresser vers une meilleure maîtrise de l'énergie
Partenaires	
Coût prévisionnel	15 000 euros HT
Plan de financement	DETR / DSIL (30 %) CEE (aide à amélioration énergétique) ADEME Autofinancement commune (30 %)
Calendrier	Début des travaux 2 ^{ème} semestre 2022 / ouverture 2 ^{ème} semestre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Suivi de la consommation électrique sur 3 années (N-1 – N – N+1)

Orien

[Tapez ici]

Orientation 4 – Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

Fiche action 04-43

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	4
Action n°	04-43
Maître d'ouvrage	Commune de Connerré
Description de l'action	<p>Transition écologique : amélioration énergétique de l'éclairage public en passage au Led</p> <p>Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Collectivité a débuté, en 2020, le changement des luminaires de l'éclairage public avec la pose de lanternes en led. La volonté des élus est de poursuivre cette politique en attribuant une enveloppe financière annuelle</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	L'enveloppe annuelle prévisionnelle est de 35000€ HT sur les années 2022-2023-2024-2025
Plan de financement	<p>Subvention à solliciter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - État - Région - Autofinancement
Calendrier	<p>- Début des travaux : Juin 2022</p> <p>- Fin des travaux : septembre 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Orientation 4 – Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

Fiche action n° 18-43

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	4
Action n°	18-43
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE SILLE LE PHILIPPE
Description de l'action	<p>RENOVATION ENERGETIQUE ET EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC sur l'ensemble de la commune pour favoriser la transition énergétique et réduire la facture d'énergies.</p> <p><u>Intérêts du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none">*Participer à la transition énergétique nécessaire pour la réduction des rejets des énergies carbonées.*Améliorer la performance énergétique (diminution des consommations et mise aux normes)*Améliorer le niveau et la répartition de l'éclairage public sur le centre-bourg (notamment les zones de liaison entre les arrêts de bus et le centre bourg)*Intégrer des dispositifs de limitation des durées d'éclairage avec la mise en place d'horloges astronomiques*Assurer la sécurité des personnes et des biens*Réduire la pollution lumineuse*Réduire les coûts de fonctionnement
Partenaires	La commune s'est appuyée sur son prestataire d'éclairage public CITEOS, pour réaliser une proposition tarifaire.
Coût prévisionnel	Estimation du coût des travaux d'investissement : 81 363.30 € HT <u>Principaux postes de dépenses :</u> <ul style="list-style-type: none">*Dispositifs LED*Horloges astronomiques*Mats d'éclairage
Plan de financement	DETR Certificat Economie Energie (CEE)
Calendrier	Appel d'offres : 1 ^{er} semestre 2022 Début des travaux : 2 ^{ème} semestre 2022 Fin des travaux : fin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Orientation 4 – Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique
Fiche action 04-44-1

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	4
Action n°	04-44-1
Maître d'ouvrage	Commune de Connerré
Description de l'action	<p>PLAN VELO</p> <p>Le CAUE a été consulté pour une réflexion sur la mise en place d'un plan guide sur la commune en cohérence avec une politique de développement durable comprenant la thématique des déplacements.</p> <p>L'objectif de la Municipalité est mettre en œuvre un plan vélo pour la partie urbaine et périurbaine , de réduire l'utilisation de la voiture en cœur de ville.</p> <p>Le projet est axé sur une arête centrale de la collectivité pour relier les extrémités en passant par les centres d'intérêts : écoles, collège, salles sportives, centre de Santé, le marché du mercredi matin, la médiathèque, le camping.</p> <p>En périurbain, le plan vélo poursuivrait vers la gare SNCF, le plan d'eau du Petit Port.</p>
Partenaires	CAUE
Coût prévisionnel	L'enveloppe prévisionnelle pour ce projet est de 50000€ HT pour l'année 2022 et 20000€ seront inscrits au budget en 2023-2024-2025
Plan de financement	<p>Subvention à solliciter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - État : Petite Ville de Demain - Ademe - Région - Autofinancement
Calendrier	<p>- Un cabinet a été consulté pour l'étude</p> <p>- Le début des travaux est envisagé pour le second semestre 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

Orientation 4 – Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique
 Fiche action 04-44-2

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	4
Action n°	04-44-2
Maître d'ouvrage	Commune de Connerré
Description de l'action	<p>Aménagement de la rue du Petit Train avec une piste cyclable, plateau ralentisseur et écluse incluant l'accès au parking de la Passerelle.</p> <p>Ce parking est identifié comme une aire de covoiturage, son accès est actuellement difficile du fait d'une forte pente et par conséquent peu fréquenté. L'objectif est de proposer une aire facile d'accès, situé en proximité de la RD323.</p> <p>L'aménagement de la rue du Petit Train avec une voie verte facilitera l'accès à la médiathèque et la salle de spectacles La Passerelle mais également vers l'école Jean Rostand.</p>
Partenaires	/
Coût prévisionnel	L'estimation prévisionnelle proposée par le maître d'œuvre est de 180000€ HT en investissement- Les coûts correspondent à la réfection de l'enrobé, marquage de la voie verte, signalisation, plateau, écluse et terrassement pour l'accès au parking
Plan de financement	Subvention à solliciter : <ul style="list-style-type: none"> - État - Département - Autofinancement
Calendrier	- Lancement de l'appel d'offres en mars 2022 - Début des travaux Septembre 2022 - Fin des travaux Novembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Création d'une liaison piétonne Route de Connerré avec aménagement de sécurité

Orientation stratégique n°	4
Action n°	10-44
Maître d'ouvrage	Mairie de Montfort-le-Gesnois
Description de l'action	<p>Le Projet d'aménagement s'inscrit dans le projet de revitalisation de la commune et concourt à une amélioration des déplacements sécurisés des habitants. Il permettra l'aménagement de dispositifs de sécurité au regard de l'augmentation du flux de véhicules de la sortie autoroutière Beillé/Connerré. Enfin il intègre plus spécifiquement la prise en compte des mobilités douces au regard de l'urbanisation importante de ce secteur sur les 10 dernières années.</p> <p>Les travaux suivants seront effectués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de 2 plateaux sur la voirie - Mise en place de plusieurs chicanes sur la voirie - Création d'une liaison piétonne et cyclables sur 1 kilomètre - Création d'un éclairage public sur l'ensemble de la liaison - Végétalisation de l'ensemble de l'emprise de travaux - Création de passage piéton et sécurisation de l'arrêt de cars
Partenaires	<p>Partenaires techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistance à Maitrise d'ouvrage : ATESART - Rédaction du DCE : ATESART - Etude d'éclairage : Non défini à ce jour <p>Partenaires financiers attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Etat (DTR et DSIL) - ADEME - Région des Pays de la Loire (A confirmer) - Département (A confirmer)
Coût prévisionnel	L'étude d'aménagement est en cours de réalisation avec l'ATESART. L'estimation définitive sera connue en fin d'année. Une enveloppe de 1 000 000 d'euros est probablement à prévoir
Plan de financement	<p>DETR et DSIL 2022 : 50% des travaux</p> <p>ADEME : Sur la partie éclairage public</p> <p>Région et Département : Autofinancement</p>
Calendrier	<p>Etude : novembre 2021</p> <p>Consultation des entreprises : après le vote du budget 2022</p> <p>Début des travaux : juin 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

Orientation 4 – Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

Fiche action n° 24-44

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	4
Action n°	24-44
Maître d'ouvrage	Commune de VOLNAY
Description de l'action	Aménagement d'une voie douce (cheminement piétonnier du carrefour du cimetière à l'école communale : 300 ml (510 m2) le long d'une voie communale avec terrassement, empierrement, usage de fossés, enrobés, bornes bois de séparation, peintures sol, panneaux, ...
Partenaires	État, Région, Département, FDSIL, LEADER, ...
Coût prévisionnel	25.000 euros (ht) (devis de TP Pigeon du 15 mars 2021)
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> • État (DETR) : 20% • Région : 20% • Département : 10% • LEADER : ? <p>Le reste sur fonds propres ou emprunt</p>
Calendrier	Fin 2022-début 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

Orientation 4 – Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique
Fiche action 01-46-1

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	4
Action n°	01-46-1
Maître d'ouvrage	CC Le Gesnois Bilurien
Description de l'action	<p>Projet solaire et électromobilité. Installation de 4 ombrières sur le parking de la piscine sur la commune de Monfort le Gesnois. Pour une puissance de 450 KWc. Production estimée à 468,8 MWh / an.</p> <p>4 Points de charge pour véhicules électriques.</p>
Partenaires	<p>LEMANS SUN développe l'ensemble du projet : Permis + Construction + Raccordement + Maintenance. SEE YOU SUN construit l'installation via son activité de contractant général. LEMANS SUN exploite, supervise et entretient la centrale pendant la durée du contrat.</p>
Coût prévisionnel	<p>LOYER</p> <p>Vente du MWh à 98€ en autoconsommation. Loyer annuel de 300€ / an</p> <p>Conditions : Signature d'une convention d'occupation temporaire de 30 années et obtention d'un tarif de revente à 95€/MWh</p>
Plan de financement	<p>L'offre tiers-investissement comprend :</p> <p>Le coût de l'ensemble de l'installation, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes (étude de sol, étude structure, permis de construire, bureaux de contrôle) • Fondations / Structure des ombrières • Panneaux PV / Onduleurs • Lot électricité & raccordement électrique au réseau <p>Assurance exploitation Supervision, maintenance, exploitation</p> <p>Le Mans Sun finance la centrale via la vente de l'électricité sur le réseau.</p>
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	

Orientation 4 – Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

Fiche action 01-46-2

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	4
Action n°	01-46-2
Maître d'ouvrage	CC Le Gesnois Bilurien
Description de l'action	<p>Projet solaire et électromobilité. Installation de 2 ombrières sur le parking du Karting sur la commune de Monfort le Gesnois. Pour une puissance de 155 KWc. Production estimée à 169,2 MWh / an.</p> <p>2 Points de charge pour véhicules électriques.</p>
Partenaires	<p>LEMANS SUN développe l'ensemble du projet : Permis + Construction + Raccordement + Maintenance. SEE YOU SUN construit l'installation via son activité de contractant général. LEMANS SUN exploite, supervise et entretient la centrale pendant la durée du contrat.</p>
Coût prévisionnel	<p>LOYER</p> <p>Loyer annuel de 100€ / an</p> <p>Conditions : Signature d'une convention d'occupation temporaire de 30 années et obtention d'un tarif de revente à 95€/MWh</p>
Plan de financement	<p>L'offre tiers-investissement comprend :</p> <p>Le coût de l'ensemble de l'installation, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes (étude de sol, étude structure, permis de construire, bureaux de contrôle) • Fondations / Structure des ombrières • Panneaux PV / Onduleurs • Lot électricité & raccordement électrique au réseau <p>Assurance exploitation Supervision, maintenance, exploitation</p> <p>Le Mans Sun finance la centrale via la vente de l'électricité sur le réseau.</p>
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	

Orientation 4 – Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique
 Fiche action 01-46-3

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	4
Action n°	01-46-3
Maître d'ouvrage	CC Le Gesnois Bilurien
Description de l'action	<p>Installation de 136 panneaux solaire sur la toiture de l'école de musique sur la commune de Bouloire. Soit 51 Kwc der puissance installée. Pour une productivité estimée à 54 MWh/an.</p> <p>1 Point de charge pour véhicules électriques à proximité de l'école</p>
Partenaires	<p>LEMANS SUN développe l'ensemble du projet : Permis + Construction + Raccordement + Maintenance. SEE YOU SUN construit l'installation via son activité de contractant général. LEMANS SUN exploite, supervise et entretient la centrale pendant la durée du contrat.</p>
Coût prévisionnel	<p>LOYER</p> <p>Loyer annuel de 100€ / an</p> <p>Conditions : Signature d'une convention d'occupation temporaire de 30 années et obtention d'un tarif de revente à 95€/MWh</p>
Plan de financement	<p>L'offre tiers-investissement comprend :</p> <p>Le coût de l'ensemble de l'installation, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes (étude de sol, étude structure, permis de construire, bureaux de contrôle) • Panneaux PV / Onduleurs • Lot électricité & raccordement électrique au réseau <p>Assurance exploitation Supervision, maintenance, exploitation</p> <p>Le Mans Sun finance la centrale via la vente de l'électricité sur le réseau.</p>
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Orientation 4 - Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

Fiche action 02-46-1

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	4
Action n°	02-46-1
Maître d'ouvrage	Commune d'Ardenay sur Mézize
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none">- Création d'une station de lavage pour les véhicules et outils des services techniques communaux, avec recyclage et dépollution des eaux de lavage <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none">- S'inscrire dans une démarche de développement durable protéger, restaurer et améliorer notre environnement
Partenaires	
Coût prévisionnel	40 000 euros HT
Plan de financement	ADEME 20 % Agence de l'eau 10 % Europe : programme LIFE 40 % Autofinancement commune (30 %)
Calendrier	Début des travaux 2 ^{ème} semestre 2022 / ouverture 2 ^{ème} semestre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Selon capacité d'amélioration prévues par le concepteur de la station

[Tapez ici]



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Orientation 4 - Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

Fiche action 02-46-2

CRTE de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien

Orientation stratégique n°	4
Action n°	02-46-2
Maître d'ouvrage	Commune d'Ardenay sur Mézize
Description de l'action	- Création d'un hangar de stockage de véhicules Objectif : Assurer les meilleures conditions d'entretien et de stockage du matériel communal pour en assurer la longévité, et ainsi s'inscrire dans une démarche de développement durable
Partenaires	
Coût prévisionnel	60 000 euros HT
Plan de financement	DSIL 60 % Autofinancement commune (40 %)
Calendrier	Début des travaux 2 ^{ème} semestre 2022 / ouverture 2 ^{ème} semestre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Suivi de la consommation électrique sur 3 années (N-1 – N – N+1)

[Tapez ici]